

En tout temps, en tout lieu. Buvez le GINGERALE SEC Gurd

MEILLEURE SANTE POUR 5c PAR JOUR ! Buvez Gurd's EAU Vée de Vée

Retraite générale des Chinois à Shanghai

Ils sont incapables de tenir plus longtemps devant l'envahisseur. — Un autre aviateur japonais s'attaque à des soldats anglais — Tout le quartier de Chapei est en flammes

Les vaincus se vengent

Shanghai, 27, mercredi. (P.A.) — Des officiers anglais rapportent ce matin qu'un avion japonais a de nouveau ouvert le feu de ses mitrailleuses sur un avant-poste britannique, placé à proximité de Jessfield Park. Les soldats anglais répondirent immédiatement à l'agresseur et l'on croit qu'il a été touché.

Il semble bien que les Japonais qui ont occupé plus tôt le nord de Shanghai en s'emparant de Chapei ont essuyé de lourdes pertes car de puissantes explosions se succèdent dans cette région. On apprend que les Chinois avant de l'évacuer y ont placé des mines qu'ils ont fait éclater sitôt que les Japonais eurent pris leur place. Un immense nuage de fumée enveloppe tout le quartier. On assure que des maisons brûlent sur un territoire long de six à sept milles. Il semble bien que les Chinois ont incendié toutes les maisons des endroits qu'ils ont dû quitter.

Shanghai, 27, mercredi. (P.A.) — Les défenseurs chinois de Shanghai

Un Canada uni s'imposera à l'attention du monde

Discours prononcé au Canadian Club de New-York par sir Herbert Marler

Buts à atteindre

New-York, 26. (P.C.) — Sir Herbert Marler, ministre du Canada à Washington, parlant ici ce soir à un dîner que lui offrait le Canadian Club a demandé au Canada et aux Canadiens de prendre la place qui leur revient de droit parmi les nations et de faire leur part pour restaurer la paix et la bonne entente dans le monde. « Ces buts que nous devons nous fixer, poursuivait-il, nous ne pourrions les atteindre qu'en préservant notre unité nationale, qu'en contribuant au développement de notre pays. Il nous faudra aussi continuer la bonne habitude que nous avons prise de toujours consulter les autres nations du Commonwealth britannique sur les questions d'importance. Il nous faudra enfin et surtout conserver les relations les plus amicales et les plus intimes que nous avons entretenues jusqu'ici avec les Etats-Unis. Nous devons aussi nous montrer conciliants avec les autres nations. Ces buts loin de s'opposer les uns aux autres se complètent les uns les autres, et loin de gêner notre croissance et notre prestige, ils le favorisent.

« Notre premier et notre plus grand devoir, poursuivait-il, est de maintenir l'unité du Canada comme nation. Sans doute, on ne peut empêcher les Can-

(Suite page dix)

La Russie devra s'incliner devant les autres puissances

AU DEPART DE M. AUGUSTIN FRIGON POUR LA HAVANE



M. Augustin Frigon, directeur-adjoint de la Société Radio-Canada, prend hier soir, à la gare Bonaventure, l'express de nuit pour New-York. M. Frigon se rend à la Havane où il représentera le Canada à un congrès de la radiophonie. Cette photographie, prise au moment où le train se mettait en marche et qu'un portier allait fermer la porte du wagon, représente M. Frigon, avec, en arrière de lui, M. McKinnon, ingénieur de Radio-Canada. M. Donald Manson, représentant officiel de la Société Radio-Canada au congrès de La Havane, n'apparaît pas dans la vignette. (Photo CANADA)

M. King dénonce les fauteurs de désunion

L'ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA SOCIETE AMICALE DES AVEUGLES



Hier soir avait lieu, à l'hôtel Mont-Royal, la quatrième assemblée annuelle de la Société amicale des aveugles. On remarque ci-haut, assis, de gauche à droite: M. Jean Martineau, G.R., vice-président, Me J. C. H. Langlois, président, M. Jean-C. Lallemand, vice-président honoraire et bienfaiteur de la Société; (debout, dans le même ordre) M. A.-H. Schneider, directeur, M. J.-B. Caron, directeur, et M. H.-A. Meilleur, directeur-administrateur de la Société. (Photo CANADA)

Franco se prépare à faire le siège de Madrid

Il poursuit en même temps son offensive sur le front de l'Aragon. — Réfugiés sauvés par un croiseur anglais. — Intéressante découverte d'un vieux traité signé par l'Espagne et les Etats-Unis

La France protège ses voies de communication

Hendaye, 26. (P.A.) — On apprend ici ce soir, de sources loyalistes, que le général Franco est à concentrer des troupes, son artillerie et des avions sur le front de Madrid, afin de lancer jeudi prochain une offensive générale contre la capitale. Raphaël Henchen, maire de Madrid, a déclaré ce soir à ce sujet que Madrid était prêt à endurer le siège qu'on lui prépare. Le projet aussi d'évacuer sa population civile.

Des dépêches militaires nationalistes assurent d'autre part que Franco, poursuivant son offensive sur le front de l'Aragon, espère que le Catalogne se détachera bientôt de Valence et se rangera avec lui. Si tel fait se produisait, la guerre civile serait bien près d'être terminée. A Madrid, on répète que sur le front de l'Aragon, l'avance des insurgés a été ralentie par de fortes pluies et que les loyalistes, profitant de la période de paix relative qu'ils traversent, en profitent pour ensevelir leurs morts.

Le gouvernement assure que les pertes de l'ennemi ont été si lourdes en fin de semaine à l'Hermitage de San Pedro que ses défenseurs ne l'ap-

(Suite page dix)

De la Roque considéré comme dangereux par André Tardieu

L'ex-chef des Croix de Feu reçut diverses sommes du gouvernement français

Affaire de libelle

Lyon, France, 26. (P.C.-Havas) — M. André Tardieu, premier ministre de France en 1929, en 1930 et en 1932, a déclaré devant le tribunal aujourd'hui qu'il dirigeait le gouvernement français, il avait remis certaines sommes d'argent au colonel François de la Roque, chef des anciennes Croix de feu. « La menti », se contenta de dire de la Roque, témoin à son tour et répondant à M. Tardieu. Ce dernier avait été appelé comme témoin par le duc Pozzo di Borgo, ancien lieutenant de de la Roque. L'ayant abandonné, il le poursuivit en libelle, en affirmant que le chef de l'actuel Parti social français a tenté de diminuer son patriotisme aux yeux du public. De la Roque a, d'ailleurs, traduit le duc de Borgo devant les tribunaux sur une seconde accusation de libelle. Di Borgo l'a publiquement accusé d'avoir reçu de l'argent des gouvernements de Tardieu et de Laval, d'avoir en somme émarqué du budget des fonds secrets.

Dans son témoignage, Tardieu précisait qu'il avait été en contact avec de la Roque durant une période de dix-huit mois et qu'en avril 1932, un mois avant la chute de son dernier gouvernement, il lui avait remis 60,000 francs (environ \$2,000). « J'ai changé d'opinion en ce qui concerne de la Roque, poursuivait-il. Je crois maintenant qu'il est dangereux »

(Suite page dix)

Le "Lieutenant de Vaisseau Paris" décroche un nouveau record français

Pernambouc, Brésil, 26. (P.C.-Havas) — Le "Lieutenant de Vaisseau Paris", le plus gros hydravion du monde, a décroché aujourd'hui un nouveau record. Parti de Port Lyautey, Maroc français, il se porta trente-quatre heures plus tard, à Maceio, port de la côte du Brésil, après avoir parcouru, à une vitesse moyenne de 103 milles à l'heure, la distance de 5,780 kilomètres (3,591.5 milles). Il a fait ce trajet sans arrêt, très dur en survolant aujourd'hui l'Atlantique-Sud. On avait l'intention de l'employer sur l'Atlantique-Nord, mais devant le refus du Portugal d'autoriser l'hydravion français à se poser aux Açores, on a dû abandonner ce projet.

Il se prononce en faveur du maintien des deux vieux partis politiques et la sauvegarde de l'unité nationale. — Il condamne certaines tendances vers la dictature et les mouvements de désorganisation

Les responsabilités du citoyen

Ottawa, 26. (P.C.) — Parlant devant des libéraux d'Ottawa, le premier ministre du Canada, le très honorable M. Mackenzie King, a déclaré ce soir qu'à moins que le peuple ne préserve avec soin les libertés qu'il a durement conquises l'alternative entre la dictature et la démocratie, discutée par les armes en Asie et en Europe actuellement, pourra bien un jour se poser de la même façon en Amérique.

M. King a parlé en faveur du maintien des "deux vieux partis politiques", qui, dit-il, ont produit la plus grande institution démocratique que le monde ait connue et il a mis la population en garde contre les "mouvements subversifs" qui sont actifs au Canada et qui tendent à la désunion du pays.

M. Mackenzie King a fait son discours devant les convives d'un dîner donné en l'honneur de M. Albert Pinaud, député d'Ottawa-Est aux Communes. Il félicita M. Pinaud de son esprit civique et, à ce sujet, il déclara le fait que, "dans certaines parties du Dominion, la population semble penser que la citoyenneté s'arrête à la province et oublie les responsabilités de la citoyenneté canadienne".

La contagion des divers mouvements en faveur de la dictature a été "étonnante". "Je l'ai observé ici même, dit-il, et il n'y a pas si longtemps. J'ai vu dans notre propre parlement une tendance à la dictature qui m'a fait trembler de crainte, mais nous avons réglé cela à la dernière élection générale".

Ces derniers mots, dit le premier ministre, le gouvernement s'est occupé principalement de questions concernant l'unité du Canada. "Des mouvements subversifs agissent partout dans le monde, dit-il. Les institutions dans lesquelles nous avons toujours placé notre confiance sont dans un état d'instabilité et de changement. Je pense que tout cela sera réglé".

(Suite page dix)

Une explosion ensevelit plusieurs ouvriers dans une mine de l'Alaska

Anchorage, Alaska, 26. (P.A.) — Une explosion survenue aujourd'hui dans la mine de charbon Evan Jones, située à soixante milles d'ici a emprisonné plusieurs ouvriers sous terre. Trois d'entre eux, grièvement blessés, ont été secourus. On ignore quel est le nombre des malheureux qui sont ensevelis vivants. Deux trains ont immédiatement quitté Anchorage avec des médecins pour se rendre sur les lieux de l'accident. On ignore quelle est la cause de l'explosion.

Le sénateur Raoul Dandurand délégué du Canada à Bruxelles

JOHN MONTAGUE EST ACQUITTE

Il aura pour secrétaire M. Pierre Dupuy, de la Légation canadienne à Paris

Conférence des neuf puissances

Ottawa, 26. (P.C.) — Le sénateur Raoul Dandurand représentera le Canada à la conférence des neuf puissances sur le conflit sino-japonais qui s'ouvrira à Bruxelles le 3 novembre. C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le premier ministre Mackenzie King. M. Hume Wrong, délégué résident du Canada à Genève, ira à cette conférence en qualité d'assistant de M. Dandurand, et M. Pierre Dupuy, de la légation canadienne à Paris, en qualité de secrétaire.

Le sénateur Dandurand est ministre d'Etat dans le cabinet King et "leader" du parti libéral au Sénat. Il a représenté le Canada à plusieurs réunions de la Société des Nations. C'est lui qui dirigeait la délégation canadienne à la dernière assemblée de la S.D.N.

M. Hume Wrong était encore récemment chargé d'affaires à la légation canadienne à Washington. On l'a transféré à Genève il y a quelques semaines. Il succède à M. Walter Riddle, qui le remplace maintenant à Washington. M. Riddle a été durant plusieurs années délégué résident du Canada à Genève.

La conférence des neuf puissances cherchera une formule de compromis dans le but de mettre fin au conflit

(Suite page dix)

Trois morts dans un accident d'aviation

Colesville, 26. (P.A.) — Un avion aux ailes rouges s'est écrasé ce soir dans un champ de pâturage, tout près d'ici, et des fermiers qui se sont empressés d'accourir sur les lieux de l'accident, ont déclaré qu'ils avaient découvert dans les débris de l'appareil les cadavres de deux hommes et une partie du cadavre d'une femme.

Les deux hommes que l'on a réussi à identifier sont le pilote Richard Babcock, de St. Johns, Vermont, et Austin Feuchwanger, de Riverside. On croit que la femme était la mère de ce dernier.

Londres acceptera la note d'excuses de Koki Hirota

Tokio paiera une indemnité à la famille du soldat tué dimanche à Shanghai

Incident clos

Londres, 26. (P.C.-Havas) — On prédisait ici, ce soir, que la Grande-Bretagne accepterait les excuses que lui a présentées Tokio à la suite de l'incident survenu dimanche dernier à Shanghai et la promesse que lui a faite le gouvernement japonais de payer une indemnité à la famille du soldat R. McGowan, tué alors qu'un aviateur japonais s'attaqua à un groupe d'étrangers qui faisaient de l'équitation en dehors de la métropole chinoise et le mitrailla à plusieurs reprises.

La note de Tokio, remise au secrétaire des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne cet après-midi, promet en plus qu'une enquête sera instituée et que les auteurs de l'agression seront punis. Signée par Koki Hirota, ministre des Affaires étrangères du Japon, elle déclare: "J'ai l'honneur de faire tenir à votre excellence, au nom du gouvernement impérial du Japon, des excuses pour l'incident au cours duquel un soldat anglais a été accidentellement tué."

(Suite page dix)

Larivière aurait été assassiné au moyen d'une pierre

La pierre en question sera examinée par le docteur Frankish de Toronto

L'enquête

Cornwall, 26. (P.C.) — Le sergent R.-P. Labelle, de la police de Cornwall, est parti aujourd'hui pour Toronto où il fera examiner une pierre trouvée près de Nearby Lancaster, qu'il croit être l'arme au moyen de laquelle on tua le jeune Alexandre Larivière, la semaine dernière.

Cette pierre fut trouvée sur la voie ferrée, près de l'endroit où Larivière fut trouvé mourant de ses blessures. On crut tout d'abord que le jeune homme avait été frappé par un train. La pierre, sur laquelle on trouva des cheveux, sera examinée par le docteur E.-R. Frankish, du bureau du procureur général.

Daniel Thauvette, de Lancaster, est détenu à la prison pour ce meurtre. Aucune date n'a encore été fixée pour l'enquête sur la mort de Larivière.

Le Canada

Journal du matin

Membre de la Presse Canadienne
Membre de l'Audiot Bureau de CirculationLe Canada est imprimé par la Compagnie de Publication du
Canada Limitée, au numéro 85 ouest, rue Saint-Jacques,
à MontréalRédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just

MERCREDI, 27 OCTOBRE 1937

La visite de M. Hull

N'en déplaise à M. Cahan et à ceux qui tiennent encore pour le nationalisme économique, la récente visite de M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat pour les Etats-Unis, a créé la meilleure impression dans tout le pays. On ne saurait oublier, en effet, comme l'a dit M. Mackenzie King, que nul n'a fait davantage pour resserrer l'amitié entre le Canada et les Etats-Unis. Et cela s'est traduit, notamment, par un accord de réciprocité dont M. Hull fut l'un des principaux artisans, avec le président Roosevelt et M. King. La réciprocité des échanges, qui ne peuvent que s'accroître, entraîne une prospérité dont les deux pays profitent. C'est un exemple au monde entier. Les torques ont beau s'agiter, c'est la fin d'un régime de guerre économique trop souvent précurseur du conflit armé. Ce sont les paroles mêmes de M. Cordell Hull dans l'admirable discours qu'il prononça à l'Université de Toronto.

Il faudrait résumer divers passages de ce discours. La définition de l'ordre, par exemple, fondé sur le bien-être matériel, moral et spirituel de la population. Ordre à l'intérieur et ordre à l'extérieur, conditionné par le respect des obligations internationales. Des déclarations de haute portée furent faites à ce sujet par M. Hull et par le premier ministre du Canada, lesquelles se rattachent à l'intervention récente du président Roosevelt en faveur de la paix mondiale. Voilà, chez ces trois hommes d'Etat, la pensée dominante.

Elle se traduit, dans le domaine pratique, par une politique de libération du commerce. M. Hull peut déclarer que notre civilisation économique s'est développée en prenant comme base l'échange substantiel entre les diverses nations de denrées, de services et d'idées. Cela ne fut pas l'effet du hasard. Chacun trouve avantageux, en retour de son apport particulier, de participer aux ressources de tous. Telle est la doctrine libérale qui s'apparente à l'idée chrétienne, comme le prouve M. King qui l'applique à l'industrie comme aux relations internationales.

Voilà les vraies conditions de la paix. Il est heureux, dans les conditions actuelles, que des hommes comme Cordell Hull et King aient la force et l'autorité de les proclamer avec éclat. Il n'y a qu'à plaindre ceux qui s'acharnent à ressortir le bobard de la protection, quand le mot même devrait les rendre plus discrets puisqu'il s'agit non plus d'individus ou de groupes privilégiés, mais de la protection même du pays et de la paix. Quant à l'épouvantail de notre asservissement à Washington, cela ne fait plus guère d'impression. Cette rengaine, qui servit de tout temps aux tories, ne peut plus faire oublier notre position géographique. Nous avons avantage à multiplier les échanges avec nos voisins. Notre position s'affermirait d'autant. Pour le reste, nous ne voulons pas plus de la tutelle de Washington que de celle de Londres. Grâce à la conception libérale, c'est dans le sens strictement canadien que se développera normalement et magnifiquement notre vie nationale.

Choses du temps

"Dans certains milieux"

M. Duplessis, défendant comme il peut sa loi contre le communisme, disait lundi dernier :

La loi n'est pas parfaite mais elle va empêcher bien des fautes et des abus. La loi a été critiquée un peu partout, par les communistes surtout et d'abord et même dans certains milieux où l'on pouvait s'attendre à mieux que ça.

Le premier ministre ne peut que tirer gloire de la guerre que les communistes font à cette législation. D'autre part, quand il dit "certains milieux", il laisse entendre que les critiques de sa loi sont des adversaires politiques dont le parti pris fait de lui une noble victime. Tout doux ! Après le Canada, voici ce que disait de l'anti-communisme de M. Duplessis un journal dont le premier ministre se réclame chaque fois que cela fait son affaire : l'Action Catholique de Québec, dans son numéro de lundi :

Le 24 janvier 1937, à Trois-Rivières, l'honorable Premier Ministre affirmait son intention de sévir contre le communisme en coupant les têtes. Dès le lendemain, l'Action Catholique applaudissait.

Le 17 mars, le Premier Ministre présentait et faisait voter sa loi anticommuniste. Aux députés qui s'objectaient et parlaient de camoufflage, le chef du gouvernement ripostait : Aux grands maux les grands remèdes. Le pouvoir central refuse de faire son devoir; nous faisons le nôtre. Dès le lendemain, l'Action Catholique applaudissait.

Depuis l'adoption de cette loi, nombreuses ont été les attaques dont elle a été l'objet. Chaque fois l'Action Catholique a soutenu la thèse du Premier Ministre. On ne s'attendait donc pas à aujourd'hui, nous insinons et réclameons l'application du cadenas sur l'établissement où siège en permanence le secrétariat des Amis de l'Union Soviétique, sur l'imprimerie où l'on fabrique Clarité. Nous réclameons aussi la confiscation des journaux et circulaires communistes. Nous demandons qu'on prenne les mesures nécessaires pour empêcher la célébration du 20^e anniversaire de la Russie soviétique. Qu'on autorise

la police à agir et elle saura bien dénicher les coupables.

Notre attitude n'est pas une attitude politique mais rigoureusement logique.

La loi du cadenas n'est pas constitutionnelle, objectera-t-on. Alors pourquoi avoir fait si grand état de son adoption ?

M. Duplessis s'attendait peut-être à mieux que cela, mais c'est bien là tout ce que sa loi mérite.

La formation des domestiques

Sur l'opportunité de fonder dans la province des écoles pour les domestiques, projet dont Mme de Lotbinière-Harwood a exposé l'urgence au Secrétaire de la province, le *Dévoir* dit non sans raison :

On s'accorde à dire que, dans la province de Québec, les domestiques ou bonnes ou domestiques des deux sexes n'ont généralement aucune formation à leur métier. Les uns et les autres s'improvisent domestiques sans se rendre compte de la hiérarchie et de la portée des occupations. Ils ne savent pas faire le travail qui leur revient ou ils ne veulent en faire qu'une partie. On se plaint plus la plupart du temps de leur impréparation que de leur bon vouloir.

Ceux qui ont quelques relations mondaines sont à même de constater l'existence de la crise des domestiques : dans les salons où l'on cause, on ne parle plus guère que de cela. La conversation y perd sans doute en intérêt ce qu'elle y gagne en entraînement, mais c'est un sujet de discussion tout trouvé, de grande actualité et que les maîtresses de maison ont sans cesse, comme on dit, "sur le cerveau".

Des écoles de domestiques, confiées à des directrices compétentes, rendraient grand service aux jeunes filles qui cherchent un emploi à la fois digne et bien rémunéré. Bonnes d'enfant, cuisinières, femmes de chambre, gouvernantes ou "filles générales" (pour employer une expression cocasse mais fort courante) sont bien payées quand elles apportent à l'exercice de leur profession un minimum d'expérience. Mais d'autre part, combien de jeunes filles ou de femmes exigent des gages de \$25, \$30 ou \$35 par mois et ne connaissent pas même les rudiments de leur besogne ?

Les écoles de domestiques réduiraient le chômage chez les femmes, ouvriraient une carrière lucrative à des milliers de jeunes filles de bonne volonté... et nous permettront de parler d'autre chose.

Et quand on aura créé ainsi une nouvelle classe sociale : celle des domestiques, il y aura moins de ces malheureuses filles-mères et de ces concubines que l'Etat a actuellement sur les bras.

Nazis ou Canadiens ?

Que les Allemands émigrés à l'étranger soient des nazis, c'est le vœu exprimé en toutes lettres par l'un des membres les plus influents de l'Allemagne nouvelle. Que les individus de race allemande établis aux Etats-Unis ou au Canada, par exemple, n'oublient pas qu'ils appartiennent à une race privilégiée et, quels que soient leurs devoirs envers leur pays d'adoption, qu'ils se souviennent d'abord de leurs obligations à l'endroit du pays de leur origine.

Voilà ce qu'affirme clairement le journal de propagande nazie du général Goering, dont le nom se traduit en français par le *Projet de Quatre Ans*, à la manière des Soviets.

On n'a même pas à se demander quel résultat doit produire au Canada une semblable affirmation, un conseil aussi dangereux. Nombre de sujets britanniques de notre pays sont d'origine allemande. Ils sont en général de bons citoyens et fort utiles à notre société. Qu'ils écoutent tant soit peu l'avis du général Goering, et tout est perdu pour eux. Ils deviennent au Canada un élément qui demeure volontairement étranger à la vie commune. Ils peuvent devenir du jour au lendemain des fauteurs de discord. Bref, le peuple canadien ne doit pas supporter que les Allemands qui ont prêté le serment de fidélité à la Couronne britannique se permettent d'agir maintenant comme si ce serment n'était qu'une simple formalité.

Que les représentants officiels de l'Allemagne en notre pays le fassent savoir à M. Goering : nous ne sommes pas disposés à être les poires du régime hitlérien. Les Allemands naturalisés Canadiens seront ou ne seront pas Canadiens. Qu'ils choisissent, mais, quand ils auront choisi de servir d'abord M. Hitler, qu'ils ne s'étonnent pas si on les renvoie à leur pays d'origine. Nos remerciements à M. Goering : nous surveillerons désormais les gens de sa race à qui nous donnons si libéralement hospitalité. De toute façon nous ne permettrons pas que les Canadiens d'origine allemande forment au Canada un groupement inassimilable. Ils seront intégralement Canadiens, selon les dispositions de notre Constitution : ils ne peuvent pas être et ils ne seront pas Allemands.

Encore une fois que les Canadiens d'origine allemande s'empressent de choisir entre le Canada et l'Allemagne. Mais nous les avertissons, quand ils auront choisi de servir les intérêts de l'Allemagne contre ceux de notre régime démocratique et britannique, nous saurons parfaitement comment les traiter, malgré les supplications de M. Goering.

Les vraies causes de l'instabilité

des marchés américains

Les membres de la National Economy League (6 grands mots constitués !), société qui prétend défendre les intérêts des contribuables américains, ont découvert en leur toute-puissante sagesse la vraie cause de la nouvelle et inquiétante instabilité des marchés dans les principaux centres des Etats-Unis : c'est la politique fiscale du gouvernement de M. Roosevelt. On ne sait pas où il va ; on s'inquiète ; on s'affoie : les marchés courent. Très beau ! Mais est-ce du roman ou du théâtre ?

M. Lucien Romier, observateur perspicace des choses d'Amérique et qui en peut parler en connaissance de causes, — puisqu'il est venu étudier de son oeil averti les conditions économiques du continent nord-américain, — M. Romier, disons-nous, considère autrement les causes de l'instabilité présente des marchés américains. Il écrivait en effet dans un récent numéro du *Figaro* :

Les causes de l'instabilité présente des marchés américains sont, fondamentalement de même nature qu'avant le krach de 1929, réserve faite de la question monétaire : un excès de production agricole à trop haut prix qui ne trouve pas de débouché suffisamment payant à l'extérieur, et un excès d'immobilisation de crédits d'inflation qui entraînent le renchérissement intérieur et ne peuvent être rémunérés que par un mouvement d'affaires sans cesse croissant.

Dès qu'il semble, pour une raison ou pour une autre, que les affaires n'ont plus chance de croître, les spéculateurs se dégoûtent. En Amérique, terre de la spéculation, le krach commence, non après une perte, mais au moment où l'on craint de ne plus gagner : chacun se précipite pour lever à temps son bénéfice.

A la lecture de ces lignes, tout homme renseigné sur la politique de M. Roosevelt et connaissant quelque peu les conditions économiques non seulement des Etats-Unis, mais du monde entier, jugera spontanément que le point de vue de la National Economy League est objectivement étroit en regard du point

de vue de M. Romier. Evidemment, s'ils veulent absolument que M. Roosevelt ait tort, ces économistes amateurs peuvent, comme ils en ont l'habitude, crier sous au mépris, à l'étranger qui doit nécessairement être ignoré parce qu'il est étranger. Mais les choses de l'économie politique ne se déterminent pas à coups de préjugés, nous sommes bien forcés de reconnaître que la loi des probabilités joue en faveur de Lucien Romier et contre les intérêts de la National Economy League.

LA VIE LITTÉRAIRE

"Nocturnes" (1)

Il y aurait quelque indiscrétion à dévoiler le nom de l'écrivain qui, sous le pseudonyme de Sixte Le Débonnaire, vient de publier à Paris ce recueil de poèmes en prose. Nous dirons seulement, pour le plaisir des curieux, que cet "auteur" canadien-français habite en France depuis plusieurs années et qu'il fut l'un des principaux collaborateurs sinon l'un des fondateurs de la revue sans égale qui s'appelle le *Nigog*.

Donc l'atmosphère de Paris ne produit pas sur l'esprit de Sixte Le Débonnaire l'espèce de décoloration que nous avons si souvent remarquée chez d'autres Canadiens français. Il poursuit son œuvre, et il continue à manifester une fidélité vraiment exemplaire aux choses de la littérature. Le poète — qui ne vit évidemment pas de sa poésie — emploie ses loisirs à ciselier des phrases assez souples et harmonieuses pour exprimer toute la subtilité et la délicatesse de ses pensées. Mais ces pensées sont elles-mêmes nourries de sentiments exquis, émouvants et profonds.

Tout cela un peu féminin. Ce n'est pas le jeu de jolis doigts avec des rubans et des fleurs. Le style et la pensée du Débonnaire comportent tout de même quelque virilité. Mais, à bien lire, on se demande volontiers s'il ne s'agit pas d'un genre supérieur d'hermaphrodisme littéraire.

Sixte Le Débonnaire, en ses *Nocturnes*, chante ses amis absents ou disparus ; il divague parfois à propos de choses qui lui rappellent le "pays"; mais il exprime surtout son âme mélancolique, une âme comme il ne s'en fait plus guère depuis l'agonie du romantisme. L'accent est d'un autre âge que le nôtre. On ne sait plus s'attendrir sur soi-même et l'on ne parle plus de ceux que l'on regrette. Le Débonnaire a cette faiblesse et cette originalité : il s'émue publiquement, il raconte sans pudeur le temps et les moments de sa mélancolie, il met une certaine fantaisie à pérorer les ennuis d'une tristesse que nous voudrions taire. Le poète semble cultiver un goût, plus morbide que barbare, pour la souffrance et la mort. "Que sert-il de souffrir et de penser ?" demande-t-il, et il poursuit : "La souffrance, les ombres de la nuit prochaine engloutiront ton regard, et tu ne seras qu'une pauvre chose morte." Avouons que cette pensée ne nous donne aucunement l'envie de pleurer. Nous avons besoin de croire à la vie et non point de nous attrister sur la mort prochaine. Il ne faut pas dire Sixte Le Débonnaire, mais Sixte l'Antique.

Pourtant nous pardonnerons volontiers à l'auteur des *Nocturnes* ses plus noirs accès de mélancolie, en considérant qu'il est un des rares Canadiens français capables d'écrire notre langue non seulement avec correction mais même avec élégance.

Henri GIRARD

(1) *Nocturnes*, par Sixte Le Débonnaire. Aux éditions des Archipels, chez Jean Florio, Paris.

Actualité de Saint François d'Assise

Les saints sont de tous les temps, puisqu'ils sont au-dessus des temps ; on ne peut concevoir d'époque, soit troublée, soit calme, où l'homme n'ait pas besoin, dans son drame personnel ou le drame général, de leur exemple et de leur secours, et où il ne les voie vivaces et forts au-dessus de sa faiblesse, tels qu'ils apparaissent, dans les vitraux flamboyants où s'exalte leur présence, au-dessus de la foule obscure des croyants.

Mais il est des temps où il devient particulièrement nécessaire de rappeler certains d'entre eux parmi nous, parce qu'ils représentent quelque chose dont nous manquons par trop à ce moment-là et dont l'homme ne peut pas manquer sans décroître. C'est ainsi qu'aujourd'hui il faut faire redescendre dans notre monde saint François d'Assise, parce que, dans la société infirme et informe où nous nous agitions, nous sommes devenus si dissemblables de lui que nous l'appelons par cette dissemblance même. Tout ce que cette société a de confusion appelle sa simplicité ; tout ce qu'elle a de mauvaise grâce appelle sa courtoisie ; tout ce qu'elle a de haine appelle son amour. L'homme moderne est tombé dans un matérialisme si bas qu'il a perdu le secret de la joie à force de rechercher les jouissances. On peut le blâmer de trop convoiter le bonheur ; je lui reprocherais plutôt de ne plus savoir le connaître et de le fuir en le cherchant. Il est si occupé à désirer tous les plaisirs qu'il s'achète tout ce qu'il ne peut pas se procurer autrement, qu'il ne voit rien ; il ne sait plus s'en donner aucun à soi-même : le mendiant du plaisir ne peut plus être le créateur du bonheur. On dirait que l'homme n'a plus le cœur assez pur pour jouir du monde. Sans doute il le fournit à tous ceux que la ville étouffe, que la faubourg emprisonne, le moyen d'atteindre à ces lieux limpides où ils retrouveront la fraîcheur du monde. Mais de quoi leur servirait-il d'être amenés, s'ils ne font qu'y porter un corps stupide ? Ne voyons-nous pas, à la lisière des bois ou le long des plages, tous ces citadins évadés, qui croient avoir assez fait, pour être admis par la nature, quand ils se sont dépouillés de leurs vêtements, et qu'ils se retrouvent, cependant, malgré leur uniforme de nudité, parce qu'ils n'ont pas l'âme qu'il faut pour être reçus dans la fête que Dieu offre à l'homme ?

C'est alors qu'on se retourne vers le saint presque adorable qui a su devenir plus grand que les hommes en restant pareil aux enfants, vers cet humble moine et ce vrai prince, ce maître de joie, qui, dans son cœur radieux, nous montre en même temps l'absence de l'égoïsme et la présence du bonheur. C'est lui qui sait les secrets de la vie. Il n'a repoussé toutes les monnaies que pour avoir en partage l'immense trésor du soleil. Il n'a été chaste que pour tout aimer. Il n'a fait vœu d'obéissance que pour avoir l'âme libre, et ainsi ce saint qui, pour le vulgaire, représente le renoncement, devient, pour qui sait mieux voir, l'homme qui a tout eu, tandis que le malheureux gâvé de ses jouissances sans en être nourri, est essentiellement celui qui n'a rien. François a respecté profondément les théologiens, les docteurs, il ne s'est mêlé que de grandes questions, il ne s'est mêlé que d'aimer, et son exemple nous fait voir que si c'est souvent un avantage admirable de ne pas penser du tout, quand ainsi aucun élément étranger n'entre dans la féerie des sentiments pour en troubler les tons purs. Ce n'est pas que François n'ait l'esprit très lesté et très délié ; mais il se sert de son jugement pour affiner son amour. Cet amour est immense sans être diffus ; il embrasse les créatures sans les confondre. Tandis que certaines gens, qui parfois se vantent beaucoup de leur cœur, ne paraissent aimer plus-moins tous les êtres que pour se dispenser de rendre hommage aux plus nobles, de sorte qu'une veine d'indifférence semble traverser leur amour, François, au contraire, discerne avec la subtilité la plus fine et la plus

aiguë ce qui fait le caractère et la valeur propre de ceux vers lesquels son cœur se jette d'un élan éperdu : aucune laideur n'arrêterait son amour, mais la vue d'une qualité précieuse l'exalte et l'enthousiasme. Sans jamais exclure, François sait préférer. Chérissant ainsi tous ses Frères, il n'en distingue pas moins les traits personnels de chacun et il sait dans lesquels d'entre eux serpente un défaut plus secret ou un mérite plus rare. Il morigène le laid et le ramène à la douceur, mais ne le confond pas avec les agneaux, et même parmi ces oiseaux dont la gentillesse et la folie lui tournent la tête, nous le voyons qui distingue encore, pour le reprendre et le gronder, tel bouvreuil qui lui a paru glouton ou méchant, tandis qu'il exalte sur toutes les autres créatures allées, l'humble et enthousiaste alouette, qu'il a honorée à jamais en la comparant au Frère Mineur. Ainsi François répand dans le monde son cœur sans le perdre ; il est libre sans être abusé ; il encadre et isole dans sa prédilection perspicace une bête ou une plante, il l'admire séparément, puis soudain son cœur vole d'un trait à Celui qui lui a donné tout cela. François d'Assise est sans doute l'homme d'Occident qui a le mieux reçu tous les présents que Dieu fait aux hommes. Il en a si bien joui, dans l'ensemble et dans le détail, avec tant de joie et de gratitude, qu'on ne peut s'empêcher de penser que le Saint qui a fait ainsi commencer le Paradis sur la terre, ne trouve bien moins à différer que les autres entre la terre et le Paradis et, sur les chemins qui l'ont conduit à la Jérusalem céleste, se croie encore sur ceux qui l'avaient si souvent ramené vers Assise ou vers Pérouse.

Voilà l'âme sans ombre qu'il faut montrer à tant d'âmes sans lumière. Ce monde qu'il leur ouvre et qu'il leur rend, où les innombrables fleurs des champs brillent comme les yeux d'une foule immense, où les vents agitent sur les pays des bannières d'oiseaux, c'est la merveille de tous nos jours, la surprise de tous nos instants, la féerie sans cesse changeante et renouvelée qui nous rend courage, le théâtre où la vie chante son Auteur. Ce monde ouvre à notre cœur une carrière infinie. On ne saurait donner trop d'importance à la façon dont nous nous comportons avec les animaux. Bien loin de ne voir dans les sentiments que nous avons pour eux, comme trop de Français le font, qu'une expression accessoire et négative de notre nature, j'y aperçois au contraire le témoignage involontaire et irrécusable de ce qu'elle vaut. Je ne crois guère à une bonté pour les hommes qui ne commence qu'à eux. S'il est vrai que la nature de chacun de nous peut être jugée sur ce qu'il est envers les créatures dont il n'a rien à craindre, et sur la bonté qu'il marque à celles envers lesquelles il pourrait impunément se montrer méchant, qu'attendre de l'homme qui maltraite à plaisir un chien ou un cheval, qui froisse des plantes, qui répond par des coups de fusil aux mille avances que nous fait le peuple charmant des oiseaux ? Ce n'est pas seulement notre bonté d'âme, mais toute la grâce et la finesse de notre sensibilité qui trouvent à s'exercer dans les rapports que nous lions avec ce qui vit autour de nous, car chacune des choses ou des créatures que nous distinguons nous donne l'occasion d'une nuance de sentiment différente. Les fleurs en fleurs qui nous étonnent de son brusque rayonnement, pareil à une explosion, à une déflagration merveilleuse, n'émeuvent pas en nous les mêmes sympathies qu'un vieux chêne endormi contre les orages. L'homme en qui rien ne répond au rire ravissant d'un bouquet ne me fera jamais croire, quoi qu'il puisse me conter de lui, qu'il soit capable de reconnaître et d'accueillir les plus charmantes des âmes humaines.

C'est le propre des saints et le caractère même qui les définit qu'ils nous dépassent sans nous quitter et qu'au-dessus de nous, ils nous restent néanmoins étroitement unis. Telle est leur ubiquité admirable que, transportés dans un monde essentiel ou nous n'atteignons pas, ils marchent cependant sur nos chemins de boue ; ils ont la tête dans les étoiles et ils nous tiennent par la main. Mais en aucun d'eux ce double caractère n'est aussi marqué que chez saint François : il est le plus familier et le plus sublime ; il est le moins pareil et le plus voisin. C'est une des plus belles lois de notre vie intérieure, que nous pouvons, parmi les hommes que leur grandeur a mis au-dessus de la mort, choisir nos compagnons invisibles non point selon la misère de ce que nous sommes mais selon la splendeur de ce que nous aimons. Encore peut-on concevoir que les princes de la Pensée et de l'Art ne se rendent pas toujours à nos instances, et qu'ils restent loin de nous, dans les cieux orgueilleux du génie. Mais les saints dépendent de nous par la violence même de leur charité. Les prières que nous leur adressons, en leur demandant de venir à nous, sont puissantes comme des ordres. Exerçons donc ce pouvoir admirable que notre infériorité a sur eux, pourvu que ce ne soit pas une infériorité satisfait. Appelons-les tous. Le premier qui sera là, le plus vite accouru, le plus tôt arrivé, avec une vitesse foudroyante de météore, une promptitude d'oiseau, une vivacité d'enfant, ce sera lui, l'Ingenù de la sainteté, le Rossignol du Paradis, le Coeur sans pareil, le Pauvre, le Riche d'Assise.

Abel BONNARD,
de l'Académie Française.

(Le Figaro)

Les livres

LE CONCOURS DES "OEUVRES LIBRES"

C'est malheureusement un fait qu'au Canada français le commerce de l'édition et de la librairie vit surtout de la littérature d'action : sociologie, histoire, politique, mémoires, etc. Le plaisir pur de l'esprit, qui constitue la noblesse intellectuelle de l'homme, ne séduit qu'un nombre terriblement limité des membres de son élite.

Cependant, les EDITIONS DE L'A.C.F. ont décidé de tenter une expérience en faveur de la littérature pure, expérience qui sera tout probablement couronnée de succès. L'A.C.F. commencera, dans une quinzaine, la publication d'un recueil trimestriel du genre des "Oeuvres libres" de Paris.

Un concours fut ouvert pour trouver un nom à ce futur nouveau-né de nos lettres. Le public a répondu avec un empressement sans égal, et ce fut pour effet d'augmenter la perplexité des juges chargés d'éliminer tant qu'il le fallait les suggestions pour n'en garder qu'une. Finalement, tout bien pesé, le choix fut fait sur le titre "LES OEUVRES D'AUJOURD'HUI", proposé par M. Eustache Letellier de Saint-Just.

Les éditeurs n'ont pas attendu la fin du concours pour confier les textes du premier recueil à l'imprimerie. Dans quelques jours, le numéro un des "OEUVRES D'AUJOURD'HUI" paraîtra en librairie. Il contiendra les quatre œuvres complètes suivantes : Roger Brien : *L'Éternel silence* (poèmes) ; Rex Desmarchais : *Tentatives* (essais) ; Yvette O. Mercier Gouin : *Le jeune dieu* (théâtre) ; Clément Marchand : *Courriers des villages* (nouvelles).

Les EDITIONS DE L'A.C.F. remercient tous ceux qui ont bien voulu participer à ce concours et les assurer de leur encouragement. Les suggestions reçues, toutes sérieuses, ont retenu longtemps leur attention. Leur préférence, dictée par des convenances locales, n'enlève rien à la valeur des formules écartées.

LE CANADA EUCHARISTIQUE, par Léo Boismenu, S.S.S. Un volume orné de gravures sur bois dans le texte et d'une page de couverture en couleurs. Collection des "Documents sociaux". Les Éditions de l'Action canadienne-française, édit., 1735, rue Saint-Denis, Montréal.

Le Canada se prépare à tenir son premier congrès eucharistique National à Québec en 1938. La préparation se poursuit par la prédication et la tenue de congrès et de tridiums eucharistiques paroissiaux, par la publicité des journaux et même celle du livre. "LE CANADA EUCHARISTIQUE", du Père Boismenu est un de ces messages de la bonne nouvelle qui "arrive bien à son heure" selon le mot du Cardinal Villeneuve dans la lettre qu'il a bien voulu écrire à l'auteur. Ce n'est ni un manuel doctrinal, ni une somme, mais une simple gerbe d'études et d'articles relatifs à l'Eucharistie et dont la lecture à cette époque est propre à attirer l'attention de tous les lecteurs sur divers aspects du sublime mystère de l'Eucharistie. Elle crée une atmosphère favorable à la grande idée eucharistique que le futur Congrès national voudrait inculquer à tous les catholiques du Canada que l'Eucharistie est véritablement le centre de toute vie chrétienne, la source de toutes les

vertus, le levier ou le moteur de tous les élan vers le sacrifice et la sainteté.

Le Père Boismenu, apôtre doublé d'un littérateur, n'a pas cherché à éblouir par le cliquetis des mots et à la splendeur des images, chose si facile quand on parle du plus attrayant des mystères ; il s'est contenté de lier ce qu'il avait déjà écrit pour des auditoires variés, en un style simple, clair, à la portée des fidèles.

Le livre est divisé en deux parties : *L'Eucharistie dans notre vie* et *L'Eucharistie dans notre histoire*. Dans la première, on traite de l'éducation eucharistique des enfants, des séminaristes, des fidèles ; on montre l'Eucharistie convertissant le monde, la société, réglant la question sociale par la formation des apôtres sociaux et d'un peuple résigné, persuadé que cette vie n'est qu'un passage vers une vie meilleure.

Dans la seconde partie, on montre à grands traits que l'Eucharistie a marqué l'âme canadienne et l'âme acadienne pour l'éternité et les longues patiences. Le mouvement eucharistique au Canada, par les congrès sacerdotaux, paroissiaux et régionaux est esquissé, laissant voir que ce mouvement est un achèvement naturel vers le Congrès National de 1938.

Les éditions de l'Action canadienne-française sont honorées de contribuer à cet événement en présentant le livre du Père Léo Boismenu dans une toilettte attrayante, dans la tradition de leurs éditions précédentes, remarquées pour le bon goût et le cachet artistique.

Héroïsme de marins

On vient de donner le nom de Trémintin à un navire qui servira d'école aux apprentis marins. Qui connaissait ce nom en dehors des gens de Lorient, son pays natal ? C'était pourtant celui d'un brave dont le principal exploit est lié au souvenir de son héroïque compatriote Bisson. Rappelons-le sommairement.

C'était en 1827, au moment où la Grèce secouait le joug de la Turquie. Nombre de Grecs habitant les îles de l'archipel, se souciaient moins d'indépendance que de brigandage, véritables foras sans foi ni loi, profitant des hostilités pour se livrer à la piraterie. Leur audace était telle que, pour protéger son commerce, le gouvernement français lui-même avait dû envoyer plusieurs navires leur faire la chasse. L'un d'eux, la corvette la *Lamproie*, s'était emparé, sur les côtes de Syrie, d'un de ces écumeurs de mers, le brig le *Panagioti* monté par soixante-dix hommes. La majeure partie de cet équipage fut transférée sur la frégate la *Magicienne* qui faisait route pour Smyrne, et le lieutenant Bisson, ayant pris le commandement du *Panagioti*, fut chargé de la suivre à courte distance. Mais, dans la nuit du 4 novembre, un gros temps sépara les deux navires. Avec son mauvais grément, le brig était hors d'état de lutter contre la tempête et Bisson décida de lui faire faire relâche dans la baie de Stamboul. Il avait gardé à bord six des pirates faits prisonniers. Deux d'entre eux réussirent à s'échapper et à gagner la terre à la nuit au moment où le bisson jetait l'ancre. C'est alors qu'il leva le jour. Bisson pensa qu'il était bien capable d'aller chercher du renfort et de venir lui disputer la prise. Il se tint donc sur ses gardes et prit toutes les précautions nécessaires. La journée se passa pourtant sans incident. A la nuit, il envoya son équipage se reposer. Cet équipage, composé seulement d'une quinzaine de marins, était en effet à bout de forces, après les fatigues endurées pendant la tourmente et après les corvées d'un mouillage difficile. Bisson lui-même ne tenait plus debout. Mais avant de se jeter sur sa couchette pour prendre un peu de sommeil, il dit au pilote Trémintin :

— Nous allons être attaqués cette nuit par les Grecs. Nous ne serons peut-être pas en mesure de les repousser. Mais nous ne devons pas tomber vivants entre les mains de ces bandits... si je meurs avant toi, jure-moi de faire sauter le brig plutôt que de le rendre.

A dix heures du soir, la vigie signala deux embarcations qui s'avançaient vers le *Panagioti*, après avoir doublé une pointe de rochers. C'étaient deux "mistiks", légers canots dont les Grecs se servaient avec une rare habileté. Ils portaient de soixante à soixante-dix pirates qui, en approchant du brig, se mirent à pousser tour à tour des cris féroces ou joyeux, en s'avouant déjà leur revanche. Bisson fit sonner le branle-bas et ses quinze hommes aussitôt se précipitèrent vaillamment à leur poste de combat. Lorsque les mistiks furent arrivés à portée de tir, le commandant les fit cribler d'une salve de mousqueterie, déchargeant le premier son fusil sur les assaillants. Ceux-ci répondirent à leur tour par une vive fusillade, tout en se rapprochant à force de rames du *Panagioti*. Bientôt leurs embarcations l'encerclèrent, l'une par bâbord, l'autre par tribord. Ce fut alors une effroyable mêlée. En dépit de leur infériorité numérique, les marins français se battaient comme des lions. Mais il leur fut impossible d'arrêter la ruée des envahisseurs qui, en un clin d'œil, se répandirent sur le pont. Blessé au cours de ce combat, Bisson se traîna vers Trémintin et lui dit :

— Ces brigands sont maîtres à bord. Il n'y a plus aucun espoir de s'en délivrer. Dites à nos hommes que je leur ordonne de fuir. Fuyez vous-même. Jetez-vous à la mer. La côte n'est pas loin. Vous pouvez vous faire. Moi, je vais tenir ma parole...

Sur quoi, tenant une mèche allumée à la main, il disparut par l'écoutille. La chambre des poitrines n'était qu'à trois pieds au-dessus du pont. On ne put ni s'échapper, ni s'enfuir, eût été l'effacement des siens à la mort. Mais il prit son temps avec d'autant plus de facilité que les pirates, sûrs de leur victoire, étaient déjà pour la plupart descendus dans la cale afin de s'y livrer au pillage. Puis, après un dernier regard jeté par un panneau sur le pont, jugeant ses hommes hors de danger, résolument, Bisson entra dans la chambre des poudres. Aussitôt, une formidable explosion retentit et le *Panagioti* s'abîma dans les flots...

Le lendemain, à l'aube, on trouva la plage voisine jonchée des débris du navire et d'une cinquantaine de corps mutilés des pirates grecs. Les autres avaient été noyés. Trémintin, ayant hésité quelque peu à s'éloigner de son chef, avait bien failli, lui aussi, périr dans la catastrophe. Par une chance extraordinaire, le choc de l'explosion l'avait projeté sur le rivage où, pendant qu'il était sans connaissance, un des pillards grecs, égaré par une chance semblable, vint lui voler la montre que Bisson lui avait donnée avant de faire le sacrifice de sa vie. Revenu à Paris, soigné au Val-de-Grâce (car il avait été grièvement blessé) Trémintin reçut la croix et une épée d'honneur.

Quant à Bisson, mort si héroïquement à trente et un ans, on honora sa mémoire par de pompeuses cérémonies funèbres à Paris et dans son pays natal. On donna son nom également à un navire de guerre. Lorient lui éleva une statue. Et, comme il fut voté, pour qu'en souvenir de lui, elle pût bénéficier d'une pension nationale.

Et pendant longtemps sa fin glorieuse fut donnée en exemple aux jeunes marins.

Henri NICOLLE

L'Hôtel Windsor est le centre des affaires et de la vie sociale à Montréal... c'est le rendez-vous par excellence pour le déjeuner ou le dîner, les réceptions, les banquets et les bals. Sa cuisine y fait les délices des gourmets. Ses vins ont une réputation à travers le Canada.

WINDSOR
CARRÉ DOMINION

CHRONIQUE

Pour qu'ils guérissent

De blanc vêtues, elles sont quatre, cinq jeunes filles, aux mains agiles, qui, du matin au soir, tous les jours de l'année, beurrent des tranches de pain. Quand elles vont manger, qu'elles se reposent, d'autres les remplacent pour que le travail continue sans interruption.

Qui les mange, ces beurrées, croyez-vous ? Mais ce sont les petites bouches avides des patients de l'hôpital qui attendent après l'air nous sommes à l'hôpital Sainte-Justine. Sur les cinq cents enfants qui y sont internés, tous les petits malades de deux ans à quinze guettent dans le plateau de leurs repas, du goûter de l'après-midi le pain beurré dont il était question tantôt. C'est un détail, direz-vous ; un infime détail dans l'organisation du service, mais cela doit quand même nous faire penser qu'un hôpital d'enfants a des exigences inconnues dans les salles d'adultes où les patients peuvent tout de même la plupart du temps manger sans le secours de personne. Et le pain-beurre des petits n'est encore qu'une question secondaire, exigeant quand même des morceaux de pain, des tranches de beurre et des jeunes filles aux mains agiles qui travaillent sans interruption.

On ne parle pas des pansements, de la literie, de la lingerie, des soins médicaux, des médicaments, enfin tout ce qu'il faut à des malades. Mais on pense comme ça simplement à une petite fraction de nécessité courante et cela, multiplié par 500, nous révèle subitement une exigence notable. Une maison à trois, quatre enfants à faire manger ; l'heure des repas la tient constamment en action. Donner la becquée de 500 petites bouches, depuis les biberons jusqu'aux beurrées, en passant par toutes les diètes spéciales à chaque âge et à chaque cas, cela demande bien du personnel en action, beaucoup de lait à acheter, tant d'aliments à payer et à préparer. Pas plus qu'une maman ne parle à ses petits des factures à acquitter, on ne laisse deviner aux petits malades qu'ils sont à la charge de la charité (et pourtant 90 pour 100 d'entre eux sont des indigents). Recrutés pour la plupart dans des familles nombreuses et pauvres, où la maladie a plus de prise, ils se trouvent heureux à l'hôpital, quand la souffrance physique ne les tiraille pas trop. J'ai vu pleurer une fillette de sept ans qui ne voulait pas retourner dans sa famille : "Ici, disait-elle, il fait chaud, on est bien lavé, on mange bien, et tout le monde nous aime".

Une fois l'an, l'hôpital Sainte-Justine fait appel au public, et comme les petits malades lui viennent de tous les coins de la province, il jette aussi un oeil vers la campagne et serait déçu de ne voir rien venir. Existe-t-il une femme, connaissant cette joie d'avoir un enfant, qui ne voudrait pas faire quelque chose pour que les petits malades de Sainte-Justine continuent d'être bien soignés ; se trouverait-il une maman qui négligerait d'envoyer le dollar sauveur, le dollar qu'attend l'hôpital. Combien de jeunes filles voudront tricoter des petits bas ?

Françoise GAUDET-SMET

MONTREALAIS REVENANT D'EUROPE



● Montréalais photographiés à leur retour d'Europe à bord du paquebot français "Champlain", à son arrivée du 21 octobre à New-York. De gauche à droite, Mlle Gracille Trudelle, M. Rosario Bérard et Mme Bérard. Pendant leur séjour européen, M. et Mme Bérard ont fait une longue randonnée en auto à travers plusieurs pays après avoir visité l'Exposition internationale de Paris. Ils étaient partis de Québec à bord du "Lafayette", le 1er septembre dernier. (Photo COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE)

Fillette tuée à Drummondville

Un camion écrase une écolière qui s'en allait à l'école

Drummondville, 26. (Du correspondant du "Canada"). — De bonne heure cet après-midi, une fillette du nom de Jeannine Cusson, âgée de huit ans, a été écrasée à mort par un camion, propriété de M. Raphaël Brisson, de L'Avenir. L'accident eut lieu sur la route nationale près de L'Avenir. La fillette se rendait à l'école. A un moment donné elle voulut traverser le chemin. Deux camions venaient en sens inverse. De ces voitures, le camion de M. Raphaël Brisson, la frappa. Elle mourut à l'instant. Son corps fut transporté à la morgue. C'était la fillette de M. Georges Cusson de St-Nicéphore.

Un autre accident eut lieu hier soir à St-Guilhem, à environ 15 miles de Drummondville. M. Laurent Morel, qui opère ici un débit d'essence, frappa un nommé Languais, de St-Guilhem, lequel montait une bicyclette. Le choc fut si violent que Languais en fut tué du coup. M. Morel, qui était parti d'ici en auto pour se rendre à St-Guilhem, en entrant dans le village, se trouva tout à coup face à face avec une bicyclette. M. Morel ne put appliquer les freins assez tôt. La victime expira quelques

instants après. Une enquête eut lieu aujourd'hui même à Saint-Guilhem. Le jury exonéra M. Morel de tout blâme. M. Languais était marié et père de plusieurs enfants.

Plats du bon vieux temps

La prochaine démonstration culinaire à l'Ecole d'Education familiale et sociale, 1215 est, boulevard Saint-Joseph, sera consacrée à l'exécution de plats du bon vieux temps. Savoir donner à ces mets traditionnels toute leur saveur et les présenter de manière à rehausser la table de famille est un art qu'il faut savoir conserver chez nous.

A deux heures, cette après-midi ou à sept heures trente, ce soir, on pourra apprendre à faire les mets suivants : soupes et purées à la canadienne, tête en fromage, porc frais, et grasse de rôt, tourtières variées, beignets surprises, croquignoles de fantaisie, galette de sarrasin, crêpes au lard, crêpes au sucre.

"Un crime contre le régime soviétique"

Moscou, 26. (P.A.). — L'Académie soviétique des sciences a rayé aujourd'hui de la liste de ses membres V.N. Beneshevich, l'historien russe, parce que l'un des ouvrages de celui-ci a été publié par l'Académie des sciences de Munich, et parce que la publication de l'oeuvre en question lui fait entretenir une correspondance amicale avec des "fascistes allemands", ce qui est un crime contre le régime soviétique.

MONDANITÉS

M. René Turck, consul général de France au Canada est parti hier pour Québec où il prononcera une conférence devant les membres du "Women's Canadian Club". M. Turck sera l'invité de M. et de Mme Henri Bonafoux, pendant son séjour en cette ville.

M. et Mme J.-E. Parent et Mlle Eveline Parent, d'Outremont, partent, ces jours-ci, pour St-Petersburg, Floride, où ils feront un séjour de plusieurs mois.

Mme P.-A. Lavallée et Mlle Louise Lavallée sont revenues, ces jours derniers d'un voyage de quelques mois en Europe.

Mme Bernard Granville, Mlle Mary Granville, et Mlle Charlotte-Anne Granville, qui ont passé quelque temps à Montréal, les invités de M. et de Mme Bevil Granville, s'embarqueront, vendredi, pour retourner en Angleterre.

M. et Mme J.-R. de Villers étaient à Ottawa, en fin de semaine, à l'occasion du mariage Paradis-Gibeault.

Mlle Cécile Trotter, le docteur et Mme Charles Séguin, et M. Alcide Séguin, se sont embarqués le 20 octobre à bord de "l'île de France" pour revenir au Canada après un séjour de deux mois en Europe.

Mme Odilon Leclerc et Mlle Denyse Leclerc sont retournées à Québec, après un séjour à Montréal et Ottawa.

Mlle Yolande Hamel et Marie Baillargeon, de Québec, étaient de passage à Montréal, en fin de semaine, à l'occasion du bal de la Ligue de la Jeunesse Féminine.

Mme Onésime Gagnon, de Québec, a passé quelques jours en ville.

Mlle Françoise Poliquin a passé la fin de semaine à Québec.

Mlle Madeleine Toupin a fait un court séjour à Québec, chez sa sœur, Mme Jean Hamel.

Mme Fred Bertrand et Mlle Juliette Leduc, de Sherbrooke, étaient de passage à Québec, en fin de semaine, à l'occasion du départ pour l'Europe du docteur et de Mme Guy Bertrand.

Mme A. Duchesnay s'embarquera prochainement pour un voyage de quelques mois en Europe.

Retraite fermée

Nous rappelons aux jeunes filles que la retraite fermée prêchée par le R. P. Joseph-Alfred, O.F.M., au foyer Sainte-Claire d'Assise, 5045, rue St-Dominique, à Montréal, commencera le samedi soir 30, à 8 h., pour se terminer le mardi 2 novembre, à 8 h. du soir. Prière de s'inscrire au plus tôt.

Voleurs d'habits condamnés à la prison

Drummondville, 26. (Du correspondant du "Canada"). — Hier on compara, au Palais de Justice, devant le recorder R. Séguin, Albert Lajeunesse, âgé de 33 ans et John Young, tous deux de Montréal, accusés d'avoir volé des habits chez deux marchands locaux, MM. A. Comtois et Daniel Madore. Ils furent condamnés à trois mois de prison. Les deux prévenus s'étaient présentés chez les deux marchands et leur avaient demandé à se faire montrer des habits. Pendant que l'un essayait différents complets, l'autre dissimulait un ou deux complets sous un paletot qu'il portait sur le bras, puis tous deux portaient en disant qu'ils reviendraient plus tard. Ce sont les agents Boucher et Dionne qui appréhendèrent les deux voleurs, lesquels s'en retournaient en auto vers Montréal. Ils furent arrêtés à Saint-Germain, à six miles d'ici.

"Drôle de Drame" est un film fou et charmant

Paris, 26. — "Drôle de Drame" est un film fou et charmant, réalisé par le jeune metteur-en-scène Michel Carné, qui fut un des meilleurs assistants de Jacques Feyder. L'action de ce film se déroule dans l'atmosphère à la fois mystérieuse, tragique, cocasse et amène de la vie londonienne aux environs de 1900, avec ses brouillards, ses vieux cabas et ses élégantes toilettes ridicules. Un homme est accusé d'un double crime qu'il n'a pas commis, et mais auparavant, c'est une suite de quiproquos, de faux mystères et de malentendus laissés pendans, et dont personne ne se soucie.



Mlle JEAN BATTEN
Mlle Jean

Batten aviatrice néo-zélandaise âgée de 26 ans, qui vient de briser par la marge de plus de seize heures le record de l'envolée Australie-Angleterre que détenait H. F. Broadbent, aviateur australien.

L'Institution des Sourdes-Muettes

C'est avec plaisir que je me joins à tous ceux qui veulent cette année, en prenant part au cinquantenaire de l'Institution des Sourdes-Muettes, rendre hommage à cette belle institution. Ces sœurs constituent toujours dans notre grande métropole un événement à la fois social et charitable, et tout en apportant à l'oeuvre une généreuse obole, les citoyens de Montréal sont heureux d'exprimer ainsi leur sympathie aux Révérendes Soeurs de la Providence.

Cette oeuvre me touche d'assez près. D'abord parce que dès la fondation de ces sœurs des membres de ma famille furent intimement liés à leur organisation et contribuèrent à en assurer la subsistance. En plus l'institution est située dans la circonscription électorale que je représente depuis près de vingt ans et je me suis toujours fait un devoir de la visiter régulièrement. Je ne saurais trop dire mon admiration pour l'oeuvre des Sourdes-Muettes. J'ai vu des petits enfants que les bonnes Soeurs avaient réussi non seulement à faire balbutier quelques mots mais même à fournir le langage de toute une représentation dramatique. Ce qu'il faut de patience et de charité

pour arriver là, nul ne saurait le dire. Nous ne réfléchissons pas assez peut-être sur la situation qui est faite à ces pauvres êtres. Entendre la parole humaine, pouvoir échanger des pensées avec ses semblables c'est une chose si naturelle qu'elle peut nous paraître banale ; mais si nous en étions privés, c'est alors que nous constatons quel bien immense nous est enlevé. En travaillant à restaurer la parole et la pensée chez des êtres frappés par le sort, les bonnes Soeurs de la Providence accomplissent un travail de charité que l'on ne saurait trop louer. C'est pourquoi nous sommes tous désireux de leur apporter non seulement notre encouragement moral mais une preuve tangible et matérielle de notre estime. Ces sœurs qui, depuis cinquante ans ont pris une importance de plus en plus grande, seront l'occasion les 3 et 5 novembre prochain pour toute une population de se grouper autour de l'institution et d'y coopérer. C'est avec joie que nous en voyons maintenant le cinquantenaire et nous formons des vœux pour que cette belle entreprise connaisse encore de nombreuses années de prospérité.

Fernand RINFRET,
Secrétaire d'Etat.

ELLE L'ECHAPPA BELLE



● Mme C. H. Sprague, de Boston, l'une des femmes qui faisaient partie d'un groupe de cavaliers, lequel faisait de l'équitation dimanche dernier en dehors de Shanghai, lorsqu'il fut mitraillé par un aviateur japonais.

Le prince Michel est fait soldat

Le roi Carol de Roumanie, son père, lui donne d'excellents conseils

Bucarest, 26. (P.A.). — Le roi Carol de Roumanie a donné hier d'excellents conseils à son fils, le prince Michel, qui, à l'occasion de son septième anniversaire de naissance, a été fait officier de l'armée. Le roi dit à son fils qui se tenait au garde-à-vous, au cours d'une cérémonie publique à Sinaia : "Vous tournerez aujourd'hui les dos aux jeunes incriminés de votre jeunesse. A compter de maintenant, vous êtes un homme. Vous aurez désormais plus de devoirs que de droits. Je vous donne à l'armée, mais ne croyez pas que, ce faisant, j'honore l'armée. C'est elle plutôt qui vous honore. Soyez digne de votre nouvel uniforme." Lorsque cette petite allocution fut terminée, Michel salua son père de son sabre qui lui a été donné par le ministre de la Guerre et sur lesquels sont inscrits ces mots : "Pour la défense de la patrie". Le ministre de l'Agriculture a, de son côté, donné deux jeunes chevaux au nouvel officier. Le roi douairière Marie qui ne se montre que très rarement en public, entendit son petit-fils prononcer son serment de soldat.

Gala artistique

Paris, 26. — Le gala artistique organisé par le comité de l'île de France a célébré le 250e anniversaire de Lully.

Ce soir, qui fut de son vivant, glorifié à l'égal de ses collaborateurs Corneille et Molière, et qui sur la fin de sa vie fut un peu éclipsé par la gloire naissante de Rameau, n'est souvent, pour la génération contemporaine, qu'un nom, et les enfants qui chantent "Au clair de la lune", ignorent le nom de son compositeur. Lully, pourtant, fut un musicien exceptionnel, dont les oeuvres pleines de fraîcheur, de poésie et de vérité en font un des premiers musiciens français.

La mémoire de Molière sera honorée

Paris, 26. — La mémoire de Molière, ce "Parisien de Paris", sera honorée le 27 octobre prochain par "La Journée de la Comédie-Française", qui continuera la série des manifestations artistiques à l'exposition. Par une gracieuse pensée, les écoliers, à l'occasion de Molière, se présentent souvent sous l'aspect rébarbatif d'une leçon à apprendre, seront les premiers à prendre part à la fête. Dès le matin, en effet, dans chaque école parisienne, un artiste de la Comédie-Française ira réciter des extraits des pièces de Molière devant les écoliers assemblés.

frère ne passait pas sa vie aux pieds de son insignifiante épouse.

— Quelle nigarde elle est ! disait-elle. Elle se plaint d'être trop heureuse. N'ayant pas le plus petit grain de sable dans son soulier, elle fait des kilomètres jusqu'à ce qu'elle ait réussi à en trouver un !

— Quel caillou trouves-tu ? demanda Aubrey. — Comment le saurais-je ? Elle en a trouvé plusieurs, je suppose. Le plus ridicule, c'est qu'elle cultive un amour sentimental pour Hubert ! C'est bien convenu-en, le moyen le plus sûr de l'éloigner d'elle ! Hubert est aimable et charmant jusqu'au moment où l'ennuie, et elle fait tout ce qu'elle peut pour l'ennuyer ! Au fond, il ne l'a jamais aimée, mais elle était assez folle pour se faire aimer si elle avait été plus sage, Hilda, vous n'êtes pas indigne de moi, pour aucune autre, vous ne l'auriez été, d'ailleurs, pour aucune autre.

— Ce n'est pas manqué d'indulgence que voir les choses telles qu'elles sont. Mais ce n'est pas lui rendre service que l'encourager dans ses illusions sur Hubert comme vous le faites.

— Je ne la vois pas assez souvent pour l'influencer en bien ou en mal, se défendit Aubrey. — Ce n'était pas strictement vrai. Chaque fois que le jeune ménage était à Londres, Aubrey était souvent leur commensal. Gladys l'avait intéressé dès le premier jour où il lui avait été présenté et son intérêt était allé grandissant. Il avait une sorte de pressentiment que, ce qui n'était alors qu'une simple divergence d'opinion entre les deux époux, pourrait bien tourner un jour au tragique.

— Comment peut-elle penser que, parce qu'elle est la femme d'Hubert, aucune autre femme n'existera plus jamais pour lui ? poursuivait Hilda, railleuse. Il faut qu'elle soit stupide ou folle.

— Elle n'est ni l'un ni l'autre, protesta Aubrey ; elle est femme tout simplement, une femme qui aime son mari, mais n'entend rien aux choses de l'amour tel que le comprennent les hommes.

— Admettez qu'elle eût pu s'instruire depuis le temps qu'elle vit dans le monde !

— Elle ne s'instruira peut-être que trop tôt.

— Qu'entendez-vous dire ?

— Rien d'extraordinaire ; je pense qu'en règle générale, les femmes qui ont deux grains de bon sens, cessent, après un temps plus ou moins long, d'être jalouses d'un mari qui ne les aime pas !

— Alors ?

— Alors, elle lui donne, à tort ou à raison, des occasions d'être jaloux.

— C'est le conseil que vous lui donnez ?

— Je ne lui donnerai certainement pas mais vous pouvez être sûre qu'il se trouvera beaucoup d'autres hommes pour le lui donner !

— Et vous pensez qu'elle les écoutera ?

— Cela dépendra des circonstances... et du moment.

— Des circonstances... et pas de ses principes ?

— Ma chère Hilda, les principes résistent chez une femme aussi longtemps que son mari ne lui devient pas trop odieux et la tentation trop forte. Je ne suppose pas que l'éclosion des Guilroy sera pour Gladys aussi religieusement sacré qu'il l'est à vous. J'ai grande confiance dans les affections des femmes, mais je n'ai pas confiance en la durée de leur vertu si elle est mise à trop rude épreuve.

— Quelle doctrine ! se récria Hilda, scandalisée. Aubrey la regarda et sourit.

— Oh ! sans doute, il y a des femmes sans passion, comme il y a des hommes sans bonté.

— En constatant ce fait, il pensait évidemment à son interlocutrice et se demanda pourquoi il s'était mis en frais de psychologie pour elle.

Il n'était que trop apparent qu'Hilda se désintéressait complètement du bonheur de sa belle-soeur.

En revanche, lui, Aubrey, en prenait souci. Il sentait la souffrance de cet enfant épousée par caprice et dont son mari ne se souvenait que des jours où il désirait plus ardemment assurer sa descendance.

XIX

A part son père, Aubrey était le seul des amis de son mari que Gladys voyait avec plaisir.

Dans toutes les grandes réceptions comme aux plus modestes parties champêtres ou autres, elle aimait l'avoir à ses côtés et sentir son amitié

La grande croisade de dimanche prochain

Conférences dans toutes les paroisses

Toutes les paroisses de Montréal s'organisent pour faire de la manifestation de dimanche prochain, préparée par le Comité des oeuvres catholiques, un événement fructueux. A chacune un conférencier laïc a été assigné. Il montrera l'erreur du communisme et exposera le rôle social de l'Eglise. Chaque curé fixe lui-même l'endroit et l'heure de la réunion. Les uns ont choisi la salle paroissiale ou la salle de l'école, d'autres l'église ; les uns l'après-midi, les autres le soir. Presque partout le conférencier sera d'abord présenté à l'auditoire puis remercié par un président d'honneur.

Les paroisses de langue anglaise et de nationalité étrangère participent aussi au mouvement. Tous les conférenciers se réuniront à l'archevêché à 2 heures pour recevoir la bénédiction et les encouragements de Mgr l'archevêque.

COURS PUBLIC DE BIOLOGIE GENERALE

La réouverture des conférences publiques de Biologie aura lieu jeudi, 28 octobre, à 5 heures de l'après-midi. Ces conférences inaugurées au cours de l'année scolaire 1932-33, seront données sous les auspices de ce laboratoire et de la Société canadienne-française pour l'avancement des Sciences. Elles s'adressent aux enseignants (écoles primaires, collèges, convents, écoles normales, facultés), aux étudiants des diverses Facultés ou Ecoles, au public désireux de suivre les progrès de la science et préoccupé des problèmes de tous ordres que soulève l'observation des mondes vivants. Ces conférences sont ouvertes à tous sans inscription préalable et auront lieu dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, (salle 214), 1265 rue Saint-Denis.

La première conférence qui aura lieu le 28 du courant sera donnée par M. l'abbé Tessier, Préfet des études au Séminaire de Trois-Rivières et portera sur le sujet suivant : "Nouvelles images mauriciennes. Scènes de la forêt et de la vie rurale canadiennes" (films cinématographiques).

La deuxième conférence qui aura lieu le 4 novembre sera faite par le Frère Marie-Victorin qui parlera du Jardin botanique de Montréal. La liste complète des conférences du premier semestre sera publiée la semaine prochaine.

Les cours d'Action catholique et de doctrine sociale

C'est le jeudi 4 novembre, à 8 heures du soir, que sera inaugurée la chaire des enseignements pontificaux en matière d'action catholique et de doctrine sociale, fondée par la Faculté de théologie avec la permission de Son Excellence Mgr Gauthier, grand chancelier et archevêque coadjuteur du diocèse de Montréal.

Ces cours seront circulaires et dureront deux ans. La première année, on exposera les notions essentielles et les fondements de l'Action catholique et les principes fondamentaux de la doctrine sociale. La deuxième année, on expliquera la technique générale et la technique spéciale de l'Action catholique et la doctrine des Sœurs Pontificales sur la propriété privée, les relations du capital et du travail, les organisations corporatives et les autres problèmes sociaux de quelque importance.

A la fin de chaque année, il y aura examen ; les deux ans terminés, on donnera un diplôme aux personnes qui auront assisté et passé des examens satisfaisants.

Ces cours auront lieu à l'Ecole Polytechnique, le jeudi soir, de 8 heures à 9 heures moins 5 minutes, ce sera le cours d'Action catholique, et de 9 heures et 5 minutes à 10 heures, le cours de doctrine sociale.

Les prêtres, les religieux, les religieuses et les laïcs y sont cordialement invités.

Des propriétaires opposés à un mode d'expropriation

(Suite de la page 14)

qu'elle fasse partie du bill de Montréal ;

6.— Que la rue Lachapelle est la prolongation de la montée St-Laurent et est une issue pour tous les résidents et les automobilistes de la ville de Montréal, et le touriste en général ;

7.— Que l'élargissement de cette rue est principalement dans l'intérêt de ces automobilistes et de ces touristes, et que ce serait eux qui pourraient en retirer un avantage immédiat ;

Pourquoi les requérants soussignés s'opposent à ce que la clause mentionnée dans la présente requête et devant faire partie du bill de la ville de Montréal soit incluse dans le bill ; demandant que le coût de l'expropriation de la rue Lachapelle soit réparti sur toute la ville de Montréal, ou encore que la Province déclare la rue Lachapelle route provinciale et que le

coût de l'expropriation et le coût de la construction de ladite rue soient à la charge de la Province.

Ont signé cette requête, MM. Hector Cousineau, Z.-J.-B. Vézina, Pierre Laurin, H. Duganais, M.-C. McIntyre, Daniel Valiquette, Paul Audette, A. Borosky, Edouard Duffy, Wilfrid Laurin, Elzéar Aumond, G.-A. Blampied, Joseph Lapointe, J.-H. Bell, Narcisse Lemire, Olympe Blom, Avila Meunier, J.-E. Grothé, P.-A. Grothé, la succession J.-B. Léger.

Mgr O. Maurault parle du problème de l'Université

(Suite de la page 14)

L'immeuble de la montagne sortit de terre, appuyant ses piliers sur un roc raviné qui cause quelques surprises. Aucun luxe : de la brique et du béton ; mais de l'air, de l'espace de la lumière. La crise vient et l'on fut obligé d'attendre et l'on attend encore. Je saisis avec joie l'occasion de remercier le prince qui nous a fait un si beau cadeau et les conseillers dont les services nous ont été si précieux.

Campagne de calomnies

Mgr Maurault tente ensuite d'expliquer la campagne de calomnies dont l'Université a tant souffert et l'indifférence sinon l'hostilité d'une partie de la population à son égard. "Il entre dans ce problème complexe, continue-t-il, des intérêts de quartiers, des suspicions patriotiques ou religieuses, des inquiétudes économiques ; il y entre surtout un certain manque de confiance, une méconnaissance profonde du rôle de l'Université et une lointaine hérédité historique."

Le recteur poursuit : "Quelle que soit la solution qu'on apportera au problème de l'Université de Montréal il faut qu'elle soit un progrès et non un recul. Toutes nos facultés doivent progresser dans leur outillage comme dans leur personnel."

Mgr Maurault note alors que ce sont les étudiants qui en définitive souffrent des misères de l'Université et annonce que sur le flanc du Mont-Royal les étudiants trouveront des laboratoires modernes, une bibliothèque, des terrains de jeux, un stade, une patinoire, des courts de tennis et une gaie maison d'étudiants.

"Tout cela, qui n'est encore qu'un espoir, termine Mgr Maurault peut devenir en peu de temps une réalité. Si l'opinion publique s'émeut et réclame, demain ce sera fait."

M. Groulx parlera de 1837 à la salle du Gesù, le 2 nov.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, donnera le 2 novembre prochain, à la salle du Gesù, à 8 h. 30 p.m., sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce (section Jean-Talon), une conférence qui aura pour titre : "Ce qu'il faut penser de 1837". Ce sera certainement intéressant d'écouter notre historien national nous dire ce qu'il faut penser de ces heures troublées de notre histoire. M. L.-G. Groulx présentera le nouveau directeur de l'Action nationale, le metteur en scène.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, donnera le 2 novembre prochain, à la salle du Gesù, à 8 h. 30 p.m., sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce (section Jean-Talon), une conférence qui aura pour titre : "Ce qu'il faut penser de 1837". Ce sera certainement intéressant d'écouter notre historien national nous dire ce qu'il faut penser de ces heures troublées de notre histoire. M. L.-G. Groulx présentera le nouveau directeur de l'Action nationale, le metteur en scène.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, donnera le 2 novembre prochain, à la salle du Gesù, à 8 h. 30 p.m., sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce (section Jean-Talon), une conférence qui aura pour titre : "Ce qu'il faut penser de 1837". Ce sera certainement intéressant d'écouter notre historien national nous dire ce qu'il faut penser de ces heures troublées de notre histoire. M. L.-G. Groulx présentera le nouveau directeur de l'Action nationale, le metteur en scène.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, donnera le 2 novembre prochain, à la salle du Gesù, à 8 h. 30 p.m., sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce (section Jean-Talon), une conférence qui aura pour titre : "Ce qu'il faut penser de 1837". Ce sera certainement intéressant d'écouter notre historien national nous dire ce qu'il faut penser de ces heures troublées de notre histoire. M. L.-G. Groulx présentera le nouveau directeur de l'Action nationale, le metteur en scène.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, donnera le 2 novembre prochain, à la salle du Gesù, à 8 h. 30 p.m., sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce (section Jean-Talon), une conférence qui aura pour titre : "Ce qu'il faut penser de 1837". Ce sera certainement intéressant d'écouter notre historien national nous dire ce qu'il faut penser de ces heures troublées de notre histoire. M. L.-G. Groulx présentera le nouveau directeur de l'Action nationale, le metteur en scène.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, donnera le 2 novembre prochain, à la salle du Gesù, à 8 h. 30 p.m., sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce (section Jean-Talon), une conférence qui aura pour titre : "Ce qu'il faut penser de 1837". Ce sera certainement intéressant d'écouter notre historien national nous dire ce qu'il faut penser de ces heures troublées de notre histoire. M. L.-G. Groulx présentera le nouveau directeur de l'Action nationale, le metteur en scène.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, donnera le 2 novembre prochain, à la salle du Gesù, à 8 h. 30 p.m., sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce (section Jean-Talon), une conférence qui aura pour titre : "Ce qu'il faut penser de 1837". Ce sera certainement intéressant d'écouter notre historien national nous dire ce qu'il faut penser de ces heures troublées de notre histoire. M. L.-G. Groulx présentera le nouveau directeur de l'Action nationale, le metteur en scène.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, donnera le 2 novembre prochain, à la salle du Gesù, à 8 h. 30 p.m., sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce (section Jean-Talon), une conférence qui aura pour titre : "Ce qu'il faut penser de 1837". Ce sera certainement intéressant d'écouter notre historien national nous dire ce qu'il faut penser de ces heures troublées de notre histoire. M. L.-G. Groulx présentera le nouveau directeur de l'Action nationale, le metteur en scène.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, donnera le 2 novembre prochain, à la salle du Gesù, à 8 h. 30 p.m., sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce (section Jean-Talon), une conférence qui aura pour titre : "Ce qu'il faut penser de 1837". Ce sera certainement intéressant d'écouter notre historien national nous dire ce qu'il faut penser de ces heures troublées de notre histoire. M. L.-G. Groulx présentera le nouveau directeur de l'Action nationale, le metteur en scène.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL., B.

Lorsqu'un failli a déposé de l'argent pour être déchargé

Il ne l'est pas, un intervenant ne pourra pas prétendre que le dépôt lui appartient

Pour les créanciers

Lorsqu'un failli fait requête pour être relevé de sa faillite, dépose en Cour l'argent qu'il prétend devoir à ses créanciers mais se désiste ensuite de sa demande, une tierce-personne ne pourra pas intervenir dans la cause pour être mise en possession de cet argent en prétendant qu'elle l'avait prêté au failli avec l'entente que s'il n'était pas relevé de sa faillite, cet argent lui reviendrait. Cet argent servira au syndic pour payer les créanciers et la tierce-personne et le failli ne pourront pas lui contester ce droit à moins d'une preuve documentaire bien établie de l'entente. Le dépôt fait pour et au nom du failli est présumé lui appartenir.

C'est ce principe qui a été appliqué par l'hon. juge Louis Boyer, de la Cour supérieure, dans la faillite de M. P.-E. Mongeau et Emilie Benoit qui exploitaient autrefois l'Hotel et la Plage Idéale.

Dans cette affaire, M. Mongeau et Benoit, qui sont en société, font faillite. M. Benoit, par la suite, fait requête pour être relevé de sa faillite et dépose en même temps en Cour une somme de \$2,666.66 qu'il prétend suffisante pour payer ses créanciers. Le syndic conteste. M. Benoit se désiste de sa demande. C'est alors que le syndic fait motion pour être mis en possession du dépôt fait en Cour et que le frère du failli, un M. Eugène Benoit, intervient dans la cause pour être déclaré propriétaire de ce dépôt et pour que la Cour ordonne au protonotaire de le lui remettre, en prétendant qu'il avait prêté cette somme à son frère avec l'entente que si sa requête pour être relevé de sa faillite n'était pas acceptée l'argent lui reviendrait.

Adjugeant sur ce problème, le Tribunal a rejeté la demande du frère du failli et accordé celle du syndic. Voici comment le jugement de l'hon. juge Boyer récite les faits : "Attendu que :

"Le syndic réclame la possession d'un dépôt de \$2,666.66, fait en Cour, par le failli Emilie Benoit, sur requête par lui faite aux fins de faire annuler sa cession et dont il s'est désisté avec dépens.

"Le dit failli et son frère, Eugène, qui a produit une intervention, s'opposent à la requête en alléguant que le dépôt a été fait avec l'argent de l'intervenant et qu'il devait lui être remis si sa requête n'était pas acceptée et qu'elle ne l'a pas été ;

"Le syndic répond que l'argent a été prêté au failli par l'intervenant, son frère, et que, dans tous les cas, le dépôt ayant été fait pour et au nom du failli, il a le droit de le retirer pour distribution aux créanciers, dont les créances dépassent, en totalité, \$20,000.00 ;

"Considérant que :

"Le débiteur Emilie Benoit a été mis en faillite le 24 juillet 1936 avec son associé Mongeau.

"Le 14 mai 1937, il a présenté une requête en annulation de sa faillite alléguant qu'il n'était pas insolvable et déposant en Cour, en son nom, avec sa requête, la somme de \$2,666.66, montant qu'il reconnaissait être dû à une demoiselle May Fortier, à laquelle les associés avaient consenti une vente à réméré de la propriété qu'ils exploitaient connue sous le nom d'Hotel et de Plage Idéale.

"Le syndic a contesté cette requête du failli et celui-ci s'en est alors désisté. Cette contestation était évidemment mal fondée car Mademoiselle Fortier avait été payée, mais le résultat un passif d'au-delà de \$20,000 et le syndic, après liquidation, n'en a pas suffisamment pour le payer. De consentement, les deux contestations, le dit failli et celle de l'intervenant, ont été réunies à toutes fins que de droit.

"Le syndic s'est objecté à toute preuve testimoniale et ses objections répétées ayant été réservées, le failli et l'intervenant et l'avocat du failli ont déposé que l'argent en dépôt provenait des fonds de l'intervenant et qu'il l'a fourni au failli, son frère, avec l'entente qu'il lui serait remis si l'offre n'était pas acceptée et ils ont produit, toujours sous l'objection réservée, un reçu de l'avocat du failli, en date du 13 mai 1937, se lisant comme suit : "Reçu de monsieur Eugène Benoit (l'intervenant) \$2,667.00 en re-Plage Idéale et Emilie Benoit, à valoir pour dépôt sur requête," ainsi qu'une autorisation, en date du 14 mai 1937, par le failli et son avocat, de retirer ce dépôt.

"L'intervenant a, de plus, produit, sujet à objection, trois chèques au total de \$2,660 en date du 13 mai, 1937, établissant qu'il avait retiré cette somme de sa banque, ce jour-là.

"Considérant que :

"Les offres légales doivent être faites dans la forme et la substance et être faites dans l'espèce et elles sont applicables pro tanto sur la créance au cas où elles sont insuffisantes (encore confirmée en cette cause), sans que le débiteur qui les a faites, puisse les retirer.

"L'intervenant, en admettant ses prétentions, était en mesure de se procurer une preuve écrite de l'arrangement intervenu entre son frère et lui, partant, comme il s'agit d'une transaction de plus de \$50 la preuve

testimoniale est inadmissible et doit être mise de côté.

Au surplus, les relations entre les deux frères et la forme du reçu qu'ils ont accepté de l'avocat du failli et l'autorisation donnée par ce dernier à son avocat, fait présumer que l'intervenant a tout simplement prêté l'argent à son frère pour cette somme couvrirait tout ce qu'il devait.

En conséquence, le jugement rejette la contestation du failli ainsi que de l'intervenant et accorde la motion du syndic, ordonnant au protonotaire de lui remettre le montant du dépôt.

Numéro 69 des dossiers du greffe des faillites.

COUR SUPERIEURE

Division de Pratique

le 26 octobre 1937

PRESIDENT: L'honorable juge Curran. Les jugements suivants furent rendus :

Canadian Performing Right Society Ltd vs Venus Restaurant Inc. ; Jugement autorisant examen avant décharge.

Mile J. Jachan vs A.H. Clément ; Jugement autorisant à déclarer.

Sam M. Caplan vs Solly Zacharow et al ; Jugement autorisant examen avant décharge.

Margaret Cobban vs National Harbour Board ; Jugement refusant cause à jury anglais et au juge en chef quant aux dates.

M. M. Lays vs A. Brochu ; Jugement autorisant à amender en payant frais de motion, permis de plaider de novo, autres frais réservés.

Présumé vs Cité de Montréal ; Jugement autorisant examen avant décharge.

Dame M. G. Urquhart vs J. A. Jacobs ; Jugement autorisant examen avant décharge.

A. Blanchard vs H. Chevrier et al ; Jugement autorisant examen avant décharge.

A. Lavertu vs David Beauchemin et al ; Jugement accordant motion pour substitution sans frais.

J.-M. Morin vs Crystal Caramel Co. Ltd ; Jugement autorisant examen avant décharge.

J.-T. Dupont vs C. Trudel ; Jugement autorisant examen avant décharge.

J.-T. Dupont vs G. Brière et al ; Jugement autorisant examen avant décharge.

A. Robitaille vs National Harbours Board ; Jugement refusant cause à jury anglais et au juge en chef quant aux dates.

C. Cloutier vs National Breweries Ltd ; Jugement autorisant examen médical, frais à suivre.

Dame R. Goldsman vs N. Weinstein ; Jugement accordant motion pour régle, avec dépens.

Dame Yvonne Lamotte vs Emilien Roudeau ; Jugement refusant le débiteur.

Maria Prefontaine vs Henri Beaumier ; Jugement déclarant demanderesse propriétaire d'effets mobiliers.

R. Lamy vs C. Higgins ; Jugement maintenant saisie garnie pour \$189 avec int. et dépens.

Le Cité de Montréal vs Les Dames de la Charité de l'Hôtel Général de Montréal ; Jugement permettant évocation.

J. G. Wallace vs J. A. Larue et al ; Jugement autorisant à amender en payant frais de motion.

Haddon Hall Apartments Inc. vs G. H. Cook et Dame J. Ladrière ; Jugement autorisant examen de l'opposant.

J. G. Curran vs Cité de Montréal ; Jugement accordant motion pour substitution sans frais.

A. Landry vs M. D. Brunet ; Jugement de clearing faits et articles pro confesso.

A. Blanchard vs H. Chevrier et al ; Ministère de la Voirie ; Requête continuée sine die.

Royal Insurance Co. Ltd vs G. Champoux ; Jugement accordant motion pour réunir cause.

J. C. Spiliotopoulos vs New York Life Insurance Co. ; Jugement autorisant examen du défendeur.

Max Boncompagni vs ; Jugement rectifiant les registres de l'état civil.

Jermine Forget vs New York Life Ins. Co. ; Jugement autorisant examen avant décharge.

J.-E. Boileau vs J.-E. Drouin ; Jugement accordant régle nisi pour les frais seulement.

Canada Permanent Mortgage Corporation, demanderesse ; Jugement ordonnant radiation d'hypothèque.

Roméo Beaudry vs Louis Usden et al ; Jugement maintenant saisie-arrest après jugement.

L'affaire Falchi à la Cour Suprême

Appel d'un jugement de notre Cour supérieure confirmé par notre Cour d'appel

Ottawa, 26. — La loi internationale a été citée en Cour suprême du Canada qui entend actuellement la cause de M. George-Washington Stevens, de Montréal, contre Lugo-Gaspard Falchi. Il s'agit d'un appel contre un jugement rendu au sujet de la succession de feu Marguerite-Claire Stevens, divorcée du colonel Andrew Hamilton Gault et remariée à Falchi. Ce dernier prétend qu'il a droit à un tiers de la succession de sa femme.

On a soulevé la validité du mariage d'une femme de Montréal à un Italien à Paris, Marguerite-C. Stevens et le colonel Gault ont été mariés à Montréal, en 1904, et ont demeuré ensemble jusqu'en 1914, alors que le colonel Gault se rendit en France pour commander le célèbre régiment Princesse Patricia. Pendant la guerre, Mme Gault a voyagé considérablement et a passé une partie de son temps à Paris. Le colonel et Mme Gault ont présenté une requête de divorce au Parlement du Canada mais finalement le divorce fut obtenu à Paris. Mme Gault épousa ensuite Falchi, tous deux consentant à ce que leur mariage fut soumis aux lois existant en Italie.

Après avoir vécu quelque temps dans le pays de son deuxième mari, Mme Falchi retourna à Montréal. C'est alors que Falchi aurait renoncé à toute réclamation sur la succession de son épouse, sur paiement de \$5,000. A la mort de Mme Falchi, celle-ci confia l'administration de sa fortune à son frère, M. G.-W. Stevens qui devint également son principal héritier. Falchi intenta une poursuite dans la province de Québec contre Stevens, réclamant un examen de la succession et un tiers de tout ce qu'avait laissé son épouse, en vertu des lois italiennes. A défaut d'un règlement de ce genre il réclamait \$70,000 immédiatement et une somme supplémentaire de \$300,000 avec intérêt.

Falchi a obtenu un jugement en sa faveur de l'hon. juge Demers, décision qui fut aussi maintenue par la Cour d'appel. C'est de ce jugement que M. Stevens en appelle à la Cour suprême du Canada. Son avocat plaide que le divorce Gault, obtenu à Paris, n'est pas valide, le colonel Gault et sa femme demeurant dans la province de Québec et les cours de Paris n'avaient alors aucune juridiction pour entendre leur requête. Par conséquent, Mme Gault ne pouvait pas légalement contracter mariage avec Falchi. L'avocat de Falchi plaide que le

Un ancien gérant qui poursuit pour balance de salaire

La St-Lawrence Service Stations Ltd nie avoir retenu injustement partie de son salaire

Allégations inutiles

Un jugement sur inscription en droit pour rejet de paragraphes rendu par l'honorable juge Edouard Fabre-Surveyer, de la Cour supérieure, a révélé l'existence d'une action prise par un ancien employé contre la St-Lawrence Service Stations, Limited, qui exploite à Montréal une douzaine de débits d'essence à bon marché pour les automobiles. C'est M. Gérard Renaud, un des anciens gérants de débit, qui a poursuivi en réclamation d'une somme de \$297.61 que la compagnie lui aurait illégalement retenue sur son salaire mensuel pour compenser de prétendus déficits dans les réservoirs.

M. Renaud, qui est entré au service de la compagnie en février 1933, alléguait dans son action qu'il a quitté de lui-même cette maison en juin 1937 parce qu'à chaque mois on gardait sur son salaire une certaine somme sans lui donner la moindre explication sauf celle de "s'en aller s'il n'était pas content". Pour ne pas perdre sa position, ayant besoin de gagner, il ne protestait pas autrement et prenait ce qu'on lui donnait de son salaire fixé à \$75 par mois. Ce salaire, dit-il, était fixé par contrat qui signa cependant dans le lit, le représentant de la compagnie lui affirmant que tout était correct, qu'il devait signer et que s'il ne voulait pas signer il serait congédié immédiatement.

La compagnie, continue la déclaration, a toujours refusé de lui donner une copie de ce contrat qu'il a signé sous les menaces de perdre sa position comme elle aurait toujours refusé de lui donner la moindre explication sur les retenues de salaire. M. Renaud affirme qu'il a tenté en vain de voir les têtes dirigeantes de la compagnie qui seraient, suivant la déclaration, assez difficile à désigner puisque "le président de cette compagnie est M. P. Austin, laquelle est une femme et l'épouse d'un nommé C.-A. Austin, de Détroit, Michigan." "La vice-présidente est une demoiselle Steel alias Mme Thomson et la secrétaire est M. Wyatt qui est également M. P. Austin et Mme C.-A. Austin". La tête dirigeante tout cela n'apparaît nulle part dans le contrat de la compagnie et jamais M. Renaud n'a pu communiquer avec lui.

M. Renaud, qui affirme qu'il n'a aucun reproche à se faire, qu'il a toujours fait tout son devoir et qu'il n'est jamais servi d'essence ou d'huile appartenant à la compagnie, alléguant qu'on a toujours prétendu lui retenir son salaire pour des déficits dans les réservoirs. Il ajoute que la compagnie ne peut certes pas le tenir responsable de l'évaporation de la gazoline dans les réservoirs ou dans les tuyaux des pompes ou des tuyaux et réservoirs.

Accusations rejetées

Aux paragraphes seize et dix-sept, le demandeur Renaud veut expliquer ces retenues de salaire en affirmant que c'est une pratique courante de la compagnie pour diminuer ses frais d'exploitation. "La compagnie défendresse, depuis le début de ses opérations à Montréal, a coupé les prix de la gazoline considérablement et, de façon à pouvoir survivre en coupant ainsi ses prix, a dû adopter un système en vertu duquel elle doit faire les plus grandes économies possibles ; de façon à réduire ses dépenses le plus possible, la compagnie s'est arrangée pour enlever à chaque gérant ou co-gérant, à chacune de ses stations de Montréal, une certaine partie de son salaire chaque quinze jours."

Le demandeur ajoutait qu'ainsi la défendresse n'avait pu garder aucun de ses gérants et qu'elle les a congédiés du premier au dernier et, à date, elle a dû congédier au moins 75 gérants ou co-gérants et ce pour la même raison, prétendant qu'il y avait des "shortages" dans les réservoirs et tenant chacun de ces gérants responsables de ces shortages.

Devant ces deux dernières allégations, qui même vraies, ne pouvaient faire maintenir l'action du demandeur puisque ce dernier ne peut invoquer à son propre profit ce qui regardait les autres gérants, on comprend que la compagnie s'est immédiatement mise en frais de demander et avec raison le rejet de ces allégations du dossier.

Le rejet des allégations inutiles a été demandé par inscription en droit qui a été maintenue pour partie. La défendresse demandait, en effet, le rejet de plusieurs autres paragraphes, mais le Tribunal n'a rejeté que ceux qui n'avaient pas rapport au demandeur et à sa réclamation, maintenant l'inscription pour les paragraphes 16, 17, 18 et 22.

Après avoir vécu quelque temps dans le pays de son deuxième mari, Mme Falchi retourna à Montréal. C'est alors que Falchi aurait renoncé à toute réclamation sur la succession de son épouse, sur paiement de \$5,000. A la mort de Mme Falchi, celle-ci confia l'administration de sa fortune à son frère, M. G.-W. Stevens qui devint également son principal héritier. Falchi intenta une poursuite dans la province de Québec contre Stevens, réclamant un examen de la succession et un tiers de tout ce qu'avait laissé son épouse, en vertu des lois italiennes. A défaut d'un règlement de ce genre il réclamait \$70,000 immédiatement et une somme supplémentaire de \$300,000 avec intérêt.

Falchi a obtenu un jugement en sa faveur de l'hon. juge Demers, décision qui fut aussi maintenue par la Cour d'appel. C'est de ce jugement que M. Stevens en appelle à la Cour suprême du Canada. Son avocat plaide que le divorce Gault, obtenu à Paris, n'est pas valide, le colonel Gault et sa femme demeurant dans la province de Québec et les cours de Paris n'avaient alors aucune juridiction pour entendre leur requête. Par conséquent, Mme Gault ne pouvait pas légalement contracter mariage avec Falchi. L'avocat de Falchi plaide que le

Le juge Enright et les lois qui tuent la petite industrie

L'INJURE LEGERE

"De minimis non curat Praetor". La loi ne s'occupe pas des petites affaires. C'est en suivant cette maxime que l'hon. juge Gibsons, de la Cour supérieure, a rejeté, hier matin, une action en dommages intentée par M. Joseph Hussereau contre Mme Rose Amiralet, au montant de \$199. La défendresse avait prononcé certaines paroles désagréables à l'endroit du demandeur, le 18 juillet dernier. Apercevant le demandeur dans la rue, elle lui aurait crié : "Ferme ta gueule et paie tes dettes". En défense, Mme Amiralet, représentée par Me Paul Massé, affirmait tout simplement avoir demandé au demandeur de lui payer ce qu'il lui devait.

Comme il s'agissait de paroles sans conséquence et que les dommages subis par le demandeur se réduisaient à une somme extrêmement minime, le juge rejeta l'action.

Le prochain terme en Cour supérieure

Le rôle de novembre tiendra les juges fort occupés avec un total de 365 causes

Suivant le rôle qui vient de paraître sous les soins de M. J.-A. Archambault, député protonotaire de la Cour supérieure et maître des rôles, les honorables juges de ce Tribunal n'auront pas à chômer car un total de 365 causes tant sommaires qu'ordinales les attend pour le mois de novembre dans le district judiciaire de Montréal.

Dans les districts ruraux, il n'y aura pas de session dans les districts de Ville-Marie, de Rouyn et de Pontiac.

Dans le district de Hull, il y aura un terme criminel où le Tribunal sera présidé par l'hon. juge Alfred Durand.

Dans le district de Mont-Laurier, l'hon. juge Alfred Forest siègera en Cour supérieure les 23, 24, 25 et 26 novembre.

Dans le district de Saint-Hyacinthe, l'hon. juge Arthur Trahan siègera en Cour supérieure les 16, 17, 18, et 19 novembre.

Dans le district de Joliette, l'hon. juge Joseph Demers siègera en Cour supérieure du 8 au 19 novembre.

Dans le district de Beauharnois, l'hon. juge Joseph Demers siègera en Cour supérieure les 23, 24, 25 et 26 novembre.

Dans le district de Terrebonne, l'hon. juge Alfred Forest siègera en Cour supérieure du 8 au 19 novembre.

Dans le district de St-Jean, l'hon. juge Arthur Trahan siègera en Cour supérieure les 9, 10, 11 et 12 novembre.

Dans le district de Bedford, l'hon. juge Verret siègera en Cour supérieure les 2, 3, 4, 5 et 30 novembre.

Dans le district de Richelieu, l'hon. juge Trahan siègera en Cour supérieure les 22, 23, 24, 25 et 26 novembre.

A Montréal

A Montréal, les Assises criminelles seront présidées par l'hon. juge Wilfrid Laurier.

La division des faillites sera présidée comme d'habitude par l'hon. juge Louis Boyer.

En Cour de pratique, l'hon. juge Edouard Fabre-Surveyer siègera du premier au 13 et du 29 au 30 novembre. L'hon. juge Frank Curran siègera du 15 au 27 novembre.

D'un autre côté, le rôle des affaires civiles sera à la charge des honorables juges Philippe Demers, C.-A. Duclos, Philémon Cousineau, J.-J. Denis, Louis Gosselin, Errol M. McGowan, A. Chase-Casgrain, Théodore Rheume, J.-A. Guibault, et C.-G. Mackinnon. L'hon. juge en chef R.-A.-E. Greenshield ne siègera peut-être pas mais plusieurs causes ont été fixées devant lui. L'hon. juge Boyer siègera également dans les affaires ordinaires.

La ville de Verdun condamnée à payer

Au lieu d'un médecin, elle se sert d'une infirmière qui fait un mauvais diagnostic

Une municipalité qui prend la responsabilité d'envoyer une infirmière à la place d'un médecin pour visiter et soigner une contribuable qui a fait une chute sur le trottoir devra prendre aussi la responsabilité du diagnostic que fera cette infirmière. S'il est erroné et si la victime en souffre des dommages, la municipalité pourra être poursuivie.

C'est d'ailleurs ce qui est arrivé dans le cas de Mlle Rita Thibault à la cité de Verdun. Le 30 mars 1936, Mlle Thibault, qui déboulait tranquillement sur la Cinquième avenue à Verdun tomba sur un trottoir glissant. Etant sans beaucoup de ressources, elle réclama auprès du bureau d'Hygiène de la ville de Verdun qui, au lieu d'envoyer un médecin, envoya une infirmière. Celle-ci diagnostiqua une simple entorse. La victime au bout d'un certain temps cependant ne guérissait pas encore lorsqu'elle vint le médecin qui constata que ce n'était pas une entorse mais bien une fracture de la cheville.

La-dessus, Mlle Thibault poursuivit la ville de Verdun en dommages, alléguant que la municipalité était responsable non seulement de l'état dangereux de son trottoir mais aussi de son infirmité.

Après enquête, l'honorable juge Mackinnon, de la Cour supérieure, donna gain de cause à la victime. Le jugement déclare que le trottoir était en bon état mais il conclut à la responsabilité de la ville à cause de sa représentante l'infirmière qui avait fait un mauvais diagnostic. En conséquence, le jugement condamne la cité à payer une indemnité de \$110.

Des inspecteurs qui cherchent avant tout à plaire à leurs maîtres

Des fleurs, des plumes...

Waglaw Waisner et sa femme Annie, 1025, rue Bleury, gagnent leur vie en fabricant des fleurs artificielles en hiver et des plumes artificielles bien entendu, aux jours chauds. Aux époques d'activité, ce couple embauche des toutes jeunes filles qui viennent demander à travailler pour l'amour de Dieu. Et puis, pour tourner une rose, un oiseau ou friser une plume d'autruche ou de paon, il suffit d'avoir des petits doigts agiles.

Mais il était écrit que ces experts de la beauté artificielle seraient traduits en correctionnelle. Hier, le juge F. T. Enright les condamnait à l'amende minimum imposée par la loi (nous verrons plus loin ce que le tribunal en pense), aux frais ou, à défaut, à une peine de 30 jours. La poursuite prouva que pendant le mois des "plumes", en juin 1937, et dans la première semaine de juillet, les accusés, en ne payant pas le salaire fixé par la défunte commission du salaire minimum des femmes, avaient gardé un total de \$100.13 aux fleuristes et "plumistes" de cette petite usine. Me Maurice Goudrault, C.R., avocat de la défense, admit que certaines jeunes filles n'avaient pas été payées 14 cents de l'heure, mais ajouta que ces dernières étaient venues demander du travail en pleurant... et l'on sait où le chômage a déjà conduit tant de malheureuses. Puis Me Goudrault ajouta :

"Nous avons une lettre de M. Gustave Franco, dans laquelle nous sommes autorisés à diminuer de plus de 40 pour cent le salaire des apprenties."

"Votre admission m'oblige à déclarer l'accusé coupable, décrète le tribunal. Mais je dois ajouter qu'avant ces nouvelles lois, les gens avaient conscience de pouvoir conduire leurs affaires eux-mêmes. Les temps ont tout changé et ce sont les gouvernements qui conduisent."

"Nous ne demandons que le vrai "fair play" britannique déclare Me Maurice Goudrault, tout en soulignant les misères imposées à une toute petite industrie par des lois draconiennes."

"Quel est le minimum de l'amende ? demande le juge Enright.

"Cent dollars, et les frais en plus, explique la poursuite.

"Grand Dieu ! laisse échapper le tribunal.

Puis le juge Enright permet à un témoin expert, M. Jack Rosenberg, d'expliquer le travail des ouvrières qui sont à l'emploi de l'accusé et Rosenberg déclare :

"Waisner est un honnête homme et fabrique des fleurs et des plumes. Celles qui font des fleurs ne peuvent tailler des plumes et vice versa, et presque toutes ses ouvrières sont venues lui mander du travail et ne lui ont demandé que quelques sous de l'heure."

"Il devrait exister une justice, s'écrie à ce stage Me Goudrault. Je dois souligner que la Commission a été abolie et je suis porté à croire que cette Commission des salaires n'existerait plus. Votre Seigneurie peut condamner le prévenu aux frais seulement."

Les législateurs peuvent décider d'une affaire sans la juger, répond le juge Enright.

"Mais vous connaissez la nature humaine, continue Me Goudrault, mais je ne puis malheureusement pas acquiescer votre client et cette loi est une grave injustice à l'ouvrier, c'est une loi qui devrait être abolie immédiatement. Je suis obligé d'imposer une amende de \$100, mais je vais accorder un délai pour permettre le paiement de cette amende. Pourquoi avoir tant de ces inspecteurs trop zélés, qui ne connaissent rien et font des causes et des causes, afin de plaire à leurs maîtres. Pourquoi troubler ainsi la paix d'une petite industrie, quelques fleurs et quelques plumes, et ne pas dérangier les gros industriels ? Ces inspecteurs sont trop zélés, comme le sont ceux qui, voyant un barbillon en train de terminer une barbe deux minutes après 7 heures du soir, lui font aussitôt une "cause" parce qu'il ne jette pas son client dans la rue, la figure encore toute couverte d'écume de savon. Vous désirez un délai, je suppose, Me Goudrault ?

"Le prévenu demande quatre mois et je crois ce délai un peu exagéré."

"Il désire peut-être payer le gouvernement avec des fleurs et quelques plumes ? souligne en riant le tribunal.

"Je suggérerais six semaines, dit Me Goudrault.

"Je vous accorde deux mois, conclut le juge Enright, paternel.

Adieu lait, crème et un beau \$50

Amende exemplaire imposée à un laitier qui paraît vouloir s'entêter

L. Duval, un laitier de Ville-Saint-Pierre, a été condamné à une amende de \$50, aux frais ou, à défaut, à une peine de 30 jours, par le juge Jules Desmarais, hier, en correctionnelle. Le prévenu en était à son quatrième délit et semblait avoir une prédilection pour les bouteilles à lait des laiteries dûment enregistrées pour offrir le blanc liquide à ses clients.

Me Gaston Lacroix, avocat du "Milk Dealer's Bureau", demanda une condamnation par défaut et insista pour une peine exemplaire. Cette cause avait été préparée par M. Harvison, investigateur du bureau des vendeurs de lait.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. — COUR SUPERIEURE. — M. J.-A. 16467. — Dame Rita Thibault vs. Cité de Verdun. — Le demandeur, épouse commune en biens de Oscar Leclair, des cités et district de Montréal, demanderesse. — Défendeur, Cité de Verdun, défendeur. — Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 12 octobre 1937.

Montreal, 23 octobre 1937. Maurice J. DEMERS. Procureur de la demanderesse.

Fred J. Bentley coupable de vol s'en va au bain

Le juge Amédée Monet puni de façon exemplaire un cynique abus de confiance

Le juge Amédée Monet, siégeant en chambre, hier, se rendit à la demande de Me Philippe Brail, avocat de la compagnie des Messageries du Pacifique Canadien, et condamna Fred J. Bentley, ancien libraire qui tenait échoppe à 1443, rue Saint-Zotique, à une peine de deux années de bain. Le criminel était un agent de cette firme et était autorisé à émettre des mandats-argent au nom de la Canadien Pacific Express. Bentley n'y alla pas de main morte puisque dans un seul mois, en juillet 1936, il vola la somme de \$2,131.88.

Hier matin devait se continuer le procès du prévenu, mais ce dernier décida de se déclarer coupable au dernier moment. A l'enquête judiciaire, il y a quelques semaines, Me Philippe Brail révéla au tribunal les moyens employés par Bentley pour s'approprier frauduleusement l'argent de ses patrons. L'escroc émettait les mandats, et à la douzaine, au nom de l'ami de sa propre fille et signait ensuite un nom fictif pour les échanger à des succursales de banques. Mais c'était toujours le "futur" gendre qui tirait les marrons du feu pour Bentley. Quand vint le moment d'expliquer son énorme déficit, le prévenu déclara à ses employeurs qu'il avait déposé à sa propre banque le montant des mandats ainsi émis et qu'il avait été obligé de se servir de ces fonds pour se dédommager d'un emprunt antérieur effectué. Mais une enquête sérieuse découvrit le pot-aux-roses et Me Philippe Brail produisit devant le tribunal 74 faux mandats préparés par l'accusé. Avant de rendre sa sentence, des officiers de la compagnie volée déclarèrent en toute justice que Bentley avait remboursé \$600 sur les \$2,131.88 volés.

RADIO-COUPRIER

Mercredi 27 octobre

Articles d'intérêt

Institut Curtis
Par CKAC cet après-midi à 4 h. 15.
Concert avec le concours de musiciens de l'Institut Curtis de Philadelphie. Détails du programme de l'Association des dames Bienfaitrices (Comm.)

1—Extrait de "La Bohème" de Puccini (Fritz Krueger, ténor);
2—Die Junghe Nonne, de Schubert;
3—Madchenlied, de Brahms;
4—Nacht und Traum, de Schubert;
5—Trockne Blumen, de Svjebert;
6—Miserere, de Bach;
7—Eifersucht und Stolz, de Schubert;
8—Die Nonne und der Ritter, de Brahms;
9—Schoen Bismelein, de Schumann;
10—Wenn ich ein Voerle in War;
11—A Brown Bird Singing, de Haydn Wood;
12—Cessate di Piagnere di Scarlatti.

Causerie
Par CHLP cet après-midi à 5 h. 05.
Voici la liste des personnes qui viendront parler, le soir à 5 h. 05, au poste CHLP, au bénéfice de l'œuvre admirable de l'Institut des Sœurs-Muettes, dirigée par les religieuses de la Providence à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'Association des Dames Bienfaitrices et de celle œuvre.

27, mercredi: M. Jean Morin;
28, jeudi: Mlle Laberge;

Les ondes courtes

Radio-Colonne-France
Horaire de 8 heures ce matin à 1 heure demain matin:—
L. O. 10 m. 65 — 15.243 Kc.
6 h. 00 Concert: Relais de Lille.
6 h. 25 Concert de musique enregistrée.
6 h. 45 Courrier Russe de la vie française.
7 h. 00 Informations en Anglais.
7 h. 15 Concert, Relais de Rennes.
7 h. 45 Courrier de France.
8 h. 00 Concert, Relais de Montpellier.
8 h. 20 Informations en Français.
8 h. 45 Courrier de France.
9 h. 00 Causerie économique et sociale par M. W. Onalid.
9 h. 10 La Vie Théâtrale par Pierre Seize.
9 h. 20 Musique enregistrée.
9 h. 30 Concert avec le concours de Mlle Colette Gaveau, pianiste.
1—Sérénade à un mineur, Op. 12 de Mozart.
2—Jules César (Ouverture) de Schumann.
3—Concerto en ut mineur pour piano et orchestre de Rachmaninoff (Mlle Colette Gaveau).
4—Partita de Claude Arrieu.
5—La Valse de Maurice Ravel.
10 h. 55 Cours des changes, des métaux et des rentes françaises.
11 h. 00 Fin de l'émission.
L. O. 25 m. 24 — 11.888 Kc.
12 h. 15 Informations en Français.
12 h. 45 Informations en Arabe.
1 h. 00 Concert, Relais de Montpellier.
1 h. 30 Concert de musique enregistrée.
1 h. 50 L'Homme et la Femme du Jour par M. Frédéric Pottecher.
2 h. 00 Radio-Journal de France.

Détails de la journée d'aujourd'hui

CBM
12 h. 00 The Boy and Girl Friend.
12 h. 15 Edw. G. Gagne, ténor.
12 h. 30 A communiquer du studio.
12 h. 45 Joe White, ténor.
1 h. 00 The Happy Gang.
1 h. 20 Orchestre Rex Battle.
1 h. 30 London Calling.
1 h. 45 Les Fureurs d'un Pariste.
1 h. 50 Club Matinée.
1 h. 55 The Humdingers, quatuor vocal.
2 h. 00 Club Matinée.
2 h. 30 The Humdingers, quatuor vocal.
2 h. 45 The disque pour tous.
2 h. 55 The Four of us.
3 h. 00 Chronique parée.
3 h. 15 Le disque pour tous.
3 h. 30 Bourse.
3 h. 45 Orchestre Harry Kogen.
3 h. 50 Canadian Capers.
4 h. 00 Emulsion Roger et Gallet.
4 h. 15 Play.
4 h. 30 Service de nouvelles.
4 h. 45 Mon oncle.
4 h. 50 Madame Blodreau-Fleury, soprano, avec le concours de la direction de Robert Talbot.
5 h. 15 The Campbell Sisters.
5 h. 30 National Sing Song.
5 h. 45 Le magasin général.
5 h. 50 Spotlight Parade.
6 h. 00 A communiquer du studio.
6 h. 10 Orchestre Robert Darisse.
6 h. 15 Radio-Journal.
6 h. 20 Restless Bows.
6 h. 25 Waltz Intermezzo.

CKAC
7 h. 15 Mélodies rythmées.
7 h. 25 Sommeil.
7 h. 30 Pot-pourri matinal.
7 h. 40 Aubade.
7 h. 50 Nouvelles.
8 h. 00 Grechville Village Chapel.
8 h. 15 As You Like It.
8 h. 30 Programme Mus-Kee-Kee.
8 h. 45 Benjour Madame.
8 h. 50 L'Heure Black Horse.
9 h. 00 Mélodies légères.
9 h. 15 La parade des mélodies.
9 h. 20 L'Heure de la gaieté.
9 h. 30 Ruth Carhart, chanteuse.
9 h. 40 A l'heure compus.
9 h. 50 Symphonie.
10 h. 00 Programme Rinsio.
10 h. 15 Chansonnètes françaises.
10 h. 30 Programme Service rapide.
10 h. 45 Le programme Bee Hive.
10 h. 50 Cours de la bourse.
11 h. 00 Producteurs.
11 h. 10 L'heure de la gaieté.
11 h. 15 Chansonnètes françaises.
11 h. 20 Le monde féminin.
11 h. 30 Le Trio Mignon.
11 h. 35 La rue principale.
11 h. 40 Chansonnètes françaises.
11 h. 45 Mélodies Templeton.
11 h. 50 Ray Block's Variétés.
12 h. 00 Musique Iszane.
12 h. 05 Curtis Institute of Music.
12 h. 10 Extrait d'opéra.
12 h. 15 Annouces sociales.
12 h. 20 Sommeil.
12 h. 25 Piano.
12 h. 30 Programme Sleepers.
12 h. 35 Le programme du foyer.
12 h. 40 L'heure récréative.
12 h. 45 Le reporter Salade.
12 h. 50 L'heure de la gaieté.
12 h. 55 Anna Malenfant, Lionel Daulais.
1 h. 00 Le Don Juan de la chanson.
1 h. 05 Les notables de Québec.
1 h. 10 Chantons en chœur.
1 h. 15 Propriétaires de Montréal.
1 h. 20 Extrait d'opéra.
1 h. 25 Patti Chapin, chanteuse.
1 h. 30 Causerie par M. Rost Saito, Ambassadeur du Japon aux Etats-Unis.
1 h. 35 L'Heure Dubova.
1 h. 40 Le reporter sportif Melson.
1 h. 45 Orchestre Sammy Kaye.
1 h. 50 Orchestre Tommy Dorsey.
1 h. 55 Orchestre Bob Crosby.
1 h. 58 L'heure de la gaieté.

CHLP
7 h. 55 Sommeil.
8 h. 00 Réveil matin musicale.
8 h. 05 Chansons françaises.
8 h. 10 Extrait d'opéra.
8 h. 15 Bauderie St-Hubert.
8 h. 20 Antiequité Milton.
8 h. 25 Bauderie Fédérale.

Longueurs d'Ondes

Longueurs d'ondes des postes, en mètres et en kilocycles	Postes	Mètres	Kilocycles
CBM	288	1,050	
CRCM	329	915	
CKAC	288	1,050	
CFPC	500	600	
CHLP	260	1,120	
CHC	260	1,120	
CKCV	222	1,350	
CRCS	200	1,500	
WABC	248	1,180	
CHNC (N.-Car.)	247	1,210	
WEAP	454	660	
WJZ	334	870	
WTC	379	790	
WLWL	272	1,100	

Le journal "Social Justice" a été vendu

Détroit, 26. (P.A.). — On annonce que le journal "Social Justice", ancien organe de l'abbé Charles Coughlin, a été vendu à une organisation présidée par Walter Baertschi, de Toledo. Le célèbre prédicateur s'était servi de ce journal pour répandre ses théories de rénovation sociale.

CHEZ MAURICE



● Ronald et Roberta, vedettes des "Flashes of 1937", au cabaret Chez Maurice.

La Société d'Etude à la maison-mère de la Congrégation

Visite du musée et des archives des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame

Pieux souvenirs

Au Canada français, où plus qu'ailleurs, peut-être, on aurait besoin de leur leçon, les souvenirs du passé sont rares, en tous cas, rarement connus. Ils restent, pour la plupart, l'objet de l'attention des spécialistes — fidèles des bibliothèques et des archives — ou des soins pieux d'un petit nombre. Pourtant, quelle émotion d'un autre âge, à la fois si proche, si vivant et si lointain!

Par une faveur toute spéciale, le musée de la Congrégation de Notre-Dame, qu'on appelle si joliment à la Maison-mère "la chambre des souvenirs", était ouvert, hier après-midi aux membres de la Société d'Etude et de Conférences.

Parmi tous les objets réunis là, ceux dont l'origine remonte aux jours de Mère Bourgeoys sont les plus attachants. Objets parfois frustes, d'usage domestique, telle une louche taillée au couteau dans une pièce de bois, telle encore la large jatte où l'on imagine qu'aux jours d'été embaumés des baies sauvages, le plus souvent, sans doute porteur, d'une pittance frugale; puis, à côté, des couverts d'étoffe, d'autres, plus luxueux, apportés de France ou offerts à la Communauté par quelque bienfaiteur. Mais frustes ou raffinés, tous ces objets possèdent le charme particulier qui caractérise toujours l'œuvre d'artisan. Si à les regarder, tant d'évocations s'imposent à l'esprit, c'est qu'à mille indices se retrouvent la trace de la main ouvrière. Que dire des objets du culte auxquels s'attachent une valeur que les mots ne sauraient traduire? Certains d'entre eux ont appartenu à des missionnaires et c'est l'histoire de ruines et d'édifices qu'il faudrait relater à leur sujet.

L'histoire d'une autre vie, toute de méditation et de prière, est inscrite dans les broderies de Jeanne Le Her, la première recluse canadienne. Devant elles, on ne sait qu'admirer le plus: le charme vieillot de la composition, la fraîcheur du coloris qui subsiste après tant d'années, ou l'extraordinaire patience que supposent ces ouvrages. Enfin, aux archives, des documents précieux racontent les étapes, d'une œuvre dont les bienfaits ne se comptent plus. Depuis la lettre, portant le sceau royal, qui reconnaît officiellement la Congrégation de Notre-Dame jusqu'à l'humble cahet où sous la dictée de Marguerite Bourgeoys on écrivait la règle de vie de ses religieuses, tout parle eloquemment d'une époque émouvante, de vies héroïques, de caractères fortement trempés, de foi ardente.

A la sacristie, quel'un s'émouvait devant une chasuble ancienne richement brodée. "Dans ce temps-là, voyez-vous — dit alors doucement la religieuse sacristine, on savait ce que c'était que de travailler, de travailler longtemps, avec patience." La patience, le travail humble, consciencieux, forment l'un des plus précieux héritages, pensions-nous, et qu'il faudrait plus souvent aller rechercher là où le passé se prolonge.

Dîner des étudiants de la faculté des sciences

Le président du comité de régie des étudiants de la faculté des sciences, M. Jean-Benoît Maille, lance une invitation à tous les anciens de cette Faculté à l'occasion d'un dîner-causerie qui sera donné le 3 novembre à l'Hôtel Pennsylvania, à 7 heures du soir.

Ce dîner sera présidé par le docteur Georges Baril et le docteur Léon Lortie prononcera une conférence sur "La science française contemporaine".

Ces dîners-causeries ont pour but principal d'unir tous les membres anciens et actuels de la faculté des sciences.

Le comité de régie compte donc sur la collaboration de tous les anciens pour lui aider à assurer le succès de ces dîners-causeries. Pour tout renseignement, s'adresser au secrétaire de la faculté des sciences, 1265, rue St-Denis, tél. HA. 6101.

L'horaire des spectacles

PALACE. — "High Wide and Handsome" A 11 h. 1 h. 42, 4 h. 24, 7 h. 45, 9 h. 45.
CAPITOL. — "Bride Wore Red" A 10 h. 1 h. 4 h. 64, 7 h. 10 h. 11 h. 47, 2 h. 47, 5 h. 47, 8 h. 47.
PRINCESS. — "Charlie Chan on Broadway" A 11 h. 1 h. 4 h. 64, 7 h. 10 h. 11 h. 47, 2 h. 47, 5 h. 47, 8 h. 47.
HIS MAJESTY'S. — "Victoria the Great" A 11 h. 1 h. 4 h. 64, 7 h. 10 h. 11 h. 47, 2 h. 47, 5 h. 47, 8 h. 47.
LOEWS. — "100 Men and a Girl" A 11 h. 1 h. 4 h. 64, 7 h. 10 h. 11 h. 47, 2 h. 47, 5 h. 47, 8 h. 47.
SAINT-DENIS. — "Gribouille" A 11 h. 1 h. 4 h. 64, 7 h. 10 h. 11 h. 47, 2 h. 47, 5 h. 47, 8 h. 47.
CINEMA DE PARIS. — "Le Messager" A 11 h. 1 h. 4 h. 64, 7 h. 10 h. 11 h. 47, 2 h. 47, 5 h. 47, 8 h. 47.

Au Capitol

William Powell et Mirna Loy reviennent de nouveau à l'écran dans une de ces comédies qui leur assurent sans cesse un succès très vif. "Double Wedding", le titre de leur dernier film, est en effet une œuvre où abondent les incidents comiques et les réparties amusantes. Powell personnifie dans le film un artiste un peu bohème, rôle qui convient très bien à son habitude désinvolte et sa camaraderie. Mirna Loy personnifie pour sa part la propriétaire d'un fashionable magasin de couture de New-York, trop occupée à la conduite de sa maison pour s'intéresser à la cour que lui font des prétendants. Outre Powell et Mirna Loy, on remarque dans la distribution John Beal, Florence Rice et d'autres artistes non moins connus. Le capital présentera dès vendredi "Double Wedding".

L'attraction supplémentaire sera "London by Night", film qui est une adaptation d'une pièce de Will Scott, "The Umbrella Man". C'est un film policier mettant évidemment en scène Scotland Yard. George Murphy et Rita Johnson jouent les premiers rôles.

Un nouveau cinéma, l'Empire

Cette nouvelle salle a été construite dans la partie nord-ouest de la ville.

Ces cinéphiles qui habitent la partie nord-ouest de la ville seront sans doute heureux d'apprendre qu'on fera vendredi l'ouverture d'un nouveau cinéma, l'Empire. Cette nouvelle salle dessinera le parc Extension et les environs. Conçue avec tout le confort et l'esthétique moderne, cette salle pourra contenir plusieurs centaines de personnes. Seuls les films qui se sont avérés les plus goûtés du public lors de leur projection en première y seront présentés en programme double avec des actualités et des sujets courts.

Dès vendredi, les cinéphiles de Park-Extension pourront se rendre compte de la belle tenue du premier programme non moins que de la salle elle-même qui sera l'une des plus spacieuses parmi les cinémas de quartier. M. Rosenbloom, bien connu dans les milieux cinématographiques, en est le propriétaire.

Québec s'embellit pour la saison 1938

Québec, 26. (P.C.). — Quoique la saison touristique de 1937 soit à peine achevée, la ville de Québec fait déjà sa toilette pour celle de 1938.

On est à l'ouvrage de nouvelles avenues dans le parc des plaines d'Abraham. Les tracés de ces voies sont de M. Emile Aitherr, architecte paysagiste de Québec. Les ouvriers aménagent aussi une terrasse au jardin dans un dénivellement. On songe aussi à construire un viaduc qui décongestionnerait la côte du Palais.

Garçon de 15 ans accusé d'homicide involontaire

Timmins, 26. (P.C.). — On a décidé, aujourd'hui, d'instruire le procès d'un jeune homme de 15 ans, accusé d'homicide involontaire. Le procès aura lieu à Cochrane, aux prochaines assises. L'accusation a été logée à la suite de la mort d'Augustine Kader, abattue aux environs de Timmins par une balle tirée par une carabine.

MUSIQUE-THÉÂTRE-CINÉMA

Opinions... Critique... Commentaires

"Cosi fan tutte" demain soir au Loew's

Première représentation donnée à Montréal par l'Opéra de Salzbourg.

Demain soir aura lieu à Montréal la première représentation de l'Opéra de Salzbourg au Loew's à 11 heures 30. Le vivant, alerte et léger opéra de Mozart, "Cosi fan tutte", qui, sauf erreur, sera joué pour la première fois dans notre ville, mettra à l'épreuve les ressources de cette admirable troupe dans le répertoire classique. Nul doute que les artistes de Salzbourg joueront cette pièce avec toute l'autorité et la maîtrise que leur confère leur participation aux manifestations annuelles données en l'honneur de Mozart à Salzbourg. Grâce à ces manifestations la ville natale de Mozart est devenue l'un des centres artistiques les plus fréquentés en Europe pendant la saison d'été.

Les billets sont en vente aux magasins Edmond Archambault, 500 est, rue Sainte-Catherine, à l'angle de la rue Berri, et Willis, à l'angle de la rue Drummond et Sainte-Catherine. On fera bien de retenir ses billets le plus tôt possible.

Oeuvre de Ravel aux ballets Jooss

"La pavane pour une infante défunte" sera jouée samedi soir au His Majesty's.

Au dernier programme que nous offriront Kurt Jooss et sa troupe de ballets, samedi soir au théâtre His Majesty's, nous aurons le bonheur de voir danser ces magnifiques artistes sur de la musique de Maurice Ravel. Il sera curieux d'observer comment peuvent se rejoindre un art musical si français et un art chorégraphique qui n'est d'aucun pays en particulier, mais où l'on retrouve toujours, quoi qu'on fasse, la marque d'un modernisme dépourvu de maniérisme.

"La Pavane pour une infante défunte" nous fait remonter dans le temps. Le scénario adapté par Kurt Jooss sur la musique de Maurice Ravel s'applique soigneusement à retrouver le cérémonial d'une Cour où se débat une infante dont la jeunesse s'use dans sa lutte contre l'artificiel.

Pendant que la mélodie de Ravel, baignée de claire subtilité avec sa mélancolie fière, sur la scène, dans un vertigineux et sévère de l'époque, rythme des pas où s'affirme une fois de plus le don d'invention de Kurt Jooss.

"La Grand-Ville", "Ce soir on joue du Strauss" et "La Table Verte" étant au même programme, le menu sera ce soir-là exceptionnellement varié et curieux.

Au Palace

Une désopilante comédie: tel sera le film "Ali Baba goes to Town" que le Palace mettra à son affiche à compter de vendredi. Eddie Cantor, Roland Young, June Lang, Louise Hickok en sont les principaux acteurs. Avec une telle distribution de comédiens, et surtout avec la présence de Cantor, on imagine un peu ce que sera cette comédie. Comme dans tous les films où ce comédien, l'action y est rapide, plus ou moins vraisemblable, il est vrai, mais toujours captivante. De plus, cette comédie est rehaussée de luxueux décors qui valent ceux des meilleures comédies musicales de l'année.

On peut entendre dans le film d'amusantes chansons exécutées, les unes par Cantor, les autres par des artistes de vaudeville bien en vue aux Etats-Unis. Parmi ces chansons, mentionnons "I've got my heart set on you", "Laugh Your Way through Life" et "Swing is Here to stay".

Le reste de la distribution comprend John Carradine, Virginia Field, Alan Dinehart et Douglas Dumbrille.

A l'Impérial

A compter de vendredi et pour les deux jours suivants, la direction de l'Impérial présentera à ses habitués un programme double du plus haut intérêt. Les films dont il s'agit sont "Artists and Models" avec Jack Benny, Ida Lupino et Gail Patrick, et "North of Nome" avec Jack Holt.

Aujourd'hui et demain, on pourra voir encore à l'Impérial "The Toast of New York" avec Edward Arnold, Frances Farmer, Cary Grant et Jack Oakie et "On again off again" avec Wheeler et Woolsey.

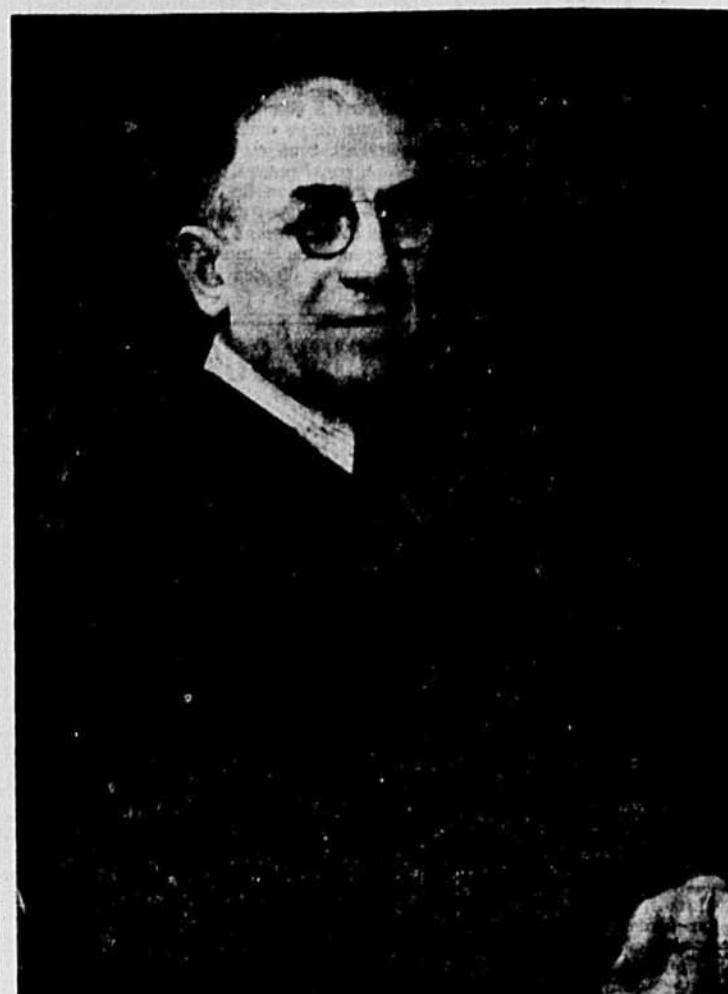
"Artists and Models" est une comédie musicale qui a été réalisée à grande frais à Hollywood avec le concours d'artistes de renom et de cinéastes bien en vue. Une intrigue intéressante enchaîne avec ingéniosité plusieurs numéros de music hall de grand luxe. Le film abonde en chansons populaires. "North of Nome" est au contraire un drame passionnant dont les vedettes sont Jack Holt, Evelyn Venable, Gail Patrick, John Miljan, Roger Imbert, Paul Hurst, Dorothy Appleby et Miki Morita.

Touchante manifestation à Vincent et Emile Isola

Paris, 26. — La réouverture avant-hier du théâtre de la Potinière a été l'occasion d'une touchante manifestation de la reconnaissance du Paris artistique envers deux hommes qui, pendant quarante-cinq ans, ont eu la seule préoccupation de le distraire: Vincent et Emile Isola.

Les frères Isola ont eu l'une des plus étonnantes carrières qui soient. Arrivés à Paris très pauvres et y à près d'un demi-siècle, ils durent exercer les plus pénibles métiers pour vivre. Enfin ils réussirent à se faire engager par un music-hall de l'époque pour présenter un numéro de prestidigitation. Bien conçu, leur numéro leur valut un gros succès, et pendant longtemps les Isola firent les beaux soirs du théâtre des Capucines.

PROPRIÉTAIRE D'UN NOUVEAU CINEMA



● M. Rosenbloom, propriétaire-gérant du nouveau cinéma Empire, construit dans l'Extension-Park, dont l'inauguration aura lieu vendredi soir. La nouvelle salle est construite selon les principes les plus modernes de la cinématographie et de l'architecture.

Les Morenoff et "La Teresina"

On admirera de magnifiques ballets jeudi soir aux Variétés lyriques.

Les Morenoff, les maîtres de la danse locale, reviendront pour la circonstance à la perfection de leur ensemble lors des représentations de "La Teresina", demain soir, au Monument national.

Maurice Morenoff aura recours pour la circonstance à six travestis. Son danseur étoile, M. Millette, sept jolies ballerines, sa première danseuse Carmen, et lui-même seront tous revêtus de costumes de ballet classique.

Le ballet et aussi la gavotte ont été régies sur la musique de Gluck et de Rameau; ils s'épanouiront sous de magnifiques jeux de lumières, au milieu d'une très belle mise en scène élaborée par Charles Goulet.

Les billets pour les représentations de "La Teresina" peuvent être réservés, tous les jours entre 10 et 6 heures (excepté le dimanche) au contrôle des Variétés lyriques dont le numéro de téléphone est L'Ancester 4418. Il y aura d'autres représentations au soir vendredi, samedi et dimanche.

Au His Majesty's

Le film "Victoria the Great" continue à attirer beaucoup de monde au His Majesty's. La composition d'Anna Neagle dans le rôle de la reine Victoria restera l'une des plus intéressantes de l'année. Mlle Neagle personnifie l'auguste souveraine anglaise avec autant de sincérité et de souplesse à son jeune âge qu'à ses derniers jours de son règne, c'est-à-dire à son jubilé. Le film vaut également par l'excellence de ses interprètes qui font tous bonne impression dans les rôles de lord Melbourne, Disraeli, Gladstone, sir Robert Lord Palmerston. Le film vaut également par la beauté de ses décors. Plusieurs scènes ont été tournées au château de Windsor, à Buckingham Palace et à Balmoral.

Le film est projeté deux fois le jour dans l'après-midi à 2 heures 30, et le soir à 8 heures 30. On réserve ses places au contrôle du His Majesty's.

Pour l'immigration

London (Ontario), 26. (P.C.). — Le juge de comté Uriah McFadden, de Chatham, a déclaré hier que le mot d'ordre "Le Canada aux Canadiens" commençait à lui faire perdre patience. Le Canada a assez de ressources pour une population de 25,000,000 d'âmes, dit-il.

VARIETES LYRIQUES MONUMENT NATIONAL

28 - 29 - 30 - 31 octobre

"LA TERESINA"
Opérette d'OSCAR STRAUSS
Prix des places: 1.25 - 1.00 - 0.85 - 0.60 (taxe incluse)
Direction: DAUNAS-GOULET
En vente de 10 A.M. à 6 P.M. au Monument National - L'Ancester 4418

SYSTEM HA 2000 A côté de chez Morgan
"NEW FACES OF 1937"
avec JOE PENNER - MILTON BERLE
"SHE'S DANGEROUS"
avec Tala BIRELL, Censor ROMORO

4e SEMAINE
DEANNA DURBIN
100 MEN AND A GIRL
Autre attraction
"LOVE IN A BUNGALOW"
avec Nan Grey, Kent Taylor
LOEWS

CHEZ MAURICE
Danse continue
Jeu de cartes
Paiement à l'avance
Dîner de Luxe \$1.25 à 6.19
NOUVEAUX BAS PRIX EN VIGUEUR
1244, RUE STE-CATHERINE OUEST, - MA. 4114

ALPINE HOTEL
2015 McGill College - Montréal
CHAMBRES
A LA SEMAINE
4.00 - 4.50 - 5.00 et plus
A LA JOURNÉE
1.00 - 1.25 - 1.50 - 2.00
Téléphone: L'Ancester 6473 - PLateau 0741

La C. C. F. s'émue de la déclaration du premier ministre

Elle proteste énergiquement qu'elle n'est pas "un mouvement d'inspiration communiste"

Un télégramme

Interrogé lundi à son passage à Montréal, le premier ministre de la province s'est étonné en ces termes de l'opposition que suscite sa loi dite d'admission : "Ce qui me frappe", disait M. Duplessis, "c'est qu'on dise que la loi (du cadenas) est ridicule. Alors, la loi ne vaut rien, pourquoi la C. C. F. et tous les autres mouvements d'inspiration communiste la démentent-ils si violemment et avec tant de persistance ?"

La C. C. F. n'a pas aimé de se voir classée par le premier ministre de la province au rang de mouvement communiste. Le président et l'ancien président du conseil provincial de la C. C. F. sont venus, hier soir, à nos bureaux et nous ont remis le communiqué suivant :

"Le Canada, 26 octobre, rapporte que le premier ministre de la province, l'hon. Maurice Duplessis, a dit que la C. C. F. est "un mouvement d'inspiration communiste". Cette déclaration est entièrement fautive et tous ceux qui au Canada sont bien informés savent qu'elle est fautive. Un nombre incalculable de fois, le parti communiste a fait opposition aux candidats de la C. C. F. tant aux élections provinciales qu'aux élections provinciales ; un nombre incalculable de fois, il s'est attaqué à la C. C. F. ; un nombre incalculable de fois, la C. C. F. a refusé les propositions communales en vue de la formation d'un Front Uni. La C. C. F. est l'expression politique reconnue du mouvement ouvrier au Canada, tout comme les trade-unions sont l'expression économique de la C. C. F. Le programme de la C. C. F. ressemble à celui des gouvernements social-démocrates des pays scandinaves, du gouvernement travailliste de la Nouvelle-Zélande, et des partis travaillistes d'Angleterre et d'Australie, gouvernements et partis auxquels les communistes ont fait une vive opposition. Etant donné ces faits, les résolutions du congrès annuels de la C. C. F., les discours des candidats de la C. C. F. et de ses députés aux Communes et aux Assemblées législatives provinciales, l'assertion que la C. C. F. est "un mouvement d'inspiration communiste" ou traitait une ignorance grossière ou constitue une tactique politique évidente en vue de jeter le discrédit sur un parti d'opposition."

"Nous croyons que les citoyens du Québec, comme le reste du peuple canadien, sont trop intelligents pour se laisser tromper par des déclarations fausses de cette nature. De semblables assertions servent uniquement à dénigrer le fait que c'est la C. C. F. qui protège les ouvriers exploités, les agriculteurs et les petits industriels contre les trusts et les monopoles. Voilà la vraie raison pourquoi M. Duplessis essaie de nous ruiner."

Le conseil national de la C. C. F. fut à son tour ému de la toute récente déclaration de M. Duplessis et le secrétaire national de ce parti, M. David Lewis, s'est exprimé de la façon suivante :

"Ne officiellement votre assertion que la C. C. F. est "mouvement d'inspiration communiste" et proteste énergiquement. Quiconque est au courant de la politique canadienne ne peut pas ne pas savoir que la C. C. F. est un parti politique fédéral indépendant des communistes, mais en opposition avec eux dans son origine que dans sa politique. La C. C. F. a un groupe de députés aux Communes, elle est l'opposition officielle en Saskatchewan, elle a des représentations importantes dans les législatures provinciales et elle a obtenu plus de 400,000 votes aux dernières élections fédérales. Votre déclaration est entièrement sans fondement, fautive et équivoque. Une telle inexactitude dessert la population de la province de Québec qui cherche des solutions démocratiques à ses problèmes."

(signé) David Lewis,
Secrétaire national de la C. C. F.

Blessée pour avoir évité une auto

Passant à l'arrière d'un tramway, une jeune fille évite une voiture, mais se blesse dans sa chute

Mlle Thérèse Lacroix, âgée de 30 ans, domiciliée au 6604, 18e avenue, Rosemont, s'est infligé un traumatisme crânien et des plaies contuses à l'œil droit, dans un accident survenu hier soir, à l'angle de la 18e avenue et de la rue Masson. Elle descendait d'un tramway, et, en passant à l'arrière du véhicule, elle aperçut une auto qui venait dans sa direction. En voulant éviter cette voiture, la jeune fille perdit l'équilibre et glissa sur la chaussée humide et s'infligea de graves blessures. On crut tout d'abord qu'elle avait été heurtée par l'auto, conduite par M. Arthur Rosenberg, 42, avenue Québec, à Outremont ; mais après enquête on apprit que la jeune fille avait plutôt été blessée dans sa chute sur le pavé. Elle a été transportée à l'hôpital Notre-Dame. Le lieutenant Louis Jodas, du poste de police de Rosemont, fit les constatations d'usage, avec les agents de l'équipe de radio-police.

BLESSE PAR UNE AUTO

M. Harry Sherpinsky, âgé de 70 ans, domicilié au 4279, avenue Henri-Bouvier, s'est infligé une fracture à la main gauche, lorsqu'il a été heurté par une auto, en traversant la chaussée à 8 h. 30 hier soir à l'angle des rues St-Urbain et Groll. Le septuagénaire a été conduit à l'hôpital Royal-Victoria, où on le garde maintenant.

Hélène Vinet n'est pas encore identifiée...

(Suite de la page 14)

noir assortit un baret de même couleur et d'épais cheveux, noirs aussi, s'arrêtent au col de dentelle fine. Deux pendants d'oreille, de grosses perles, lui donnent un air de créole. Durant toute la journée, la prévenue se tint tête baissée; elle ne manifesta pas la moindre crainte.

Me Jules Godin, député-greffier de la Couronne, assura d'abord les jurés Edmond Champlois, Rémi Forques et Edmond Miller. M. Conrad Monette fut refusé péremptoirement par Me Paul Desy, après avoir déclaré au tribunal qu'il était le papa de très jeunes enfants. M. Ernest Chartrand fut accepté, tandis que Fortunato Barbarino était refusé par la défense. Après l'assermentation du juré Stanislas Saint-Martin, Me Godin appela M. Camille Paquette. Me Antoine Sénécal le refusa et, pour cause :

— Combien avez-vous d'enfants ?
— Quatorze, Votre Seigneurie.
— Quel âge a le plus jeune ?
— Six ans.
— La défense récusé ce juré péremptoirement, déclare Me Desy. Et M. Paquette retourna en souriant à sa nombreuse famille.

Un malchanceux
M. Gédéon Gravel, ancien candidat de l'Union Nationale et citoyen bien connu, est appelé à son tour. La défense l'accepte, mais c'est au tour de Me Oscar Gagnon, qui initie Me Olier Renaud à son premier procès pour meurtre, de prier le porte-étendard de son parti en 1936 de bien vouloir reprendre son siège. Ce petit incident fit sourire quelques graves vieillards, dans la salle d'audience.

Le reste du jury se forme sans autres incidents et MM. Zéphirin Côté, âgé de 80 ans mais solide comme un chêne, Edmond A. Labelle, Charles E. Narbonne, Eugène Blanchard, Napoléon Delière et Roch Pharrand sont assermentés à tour de rôle. Les autres jurés qui attendent dans la salle sont libérés définitivement.

Le capitaine Arthur Taché les conduit au greffe de la Couronne pour le paiement de leurs honoraires.

Preuve à établir
Me Olier Renaud, déclare ensuite aux jurés que le ministère public tentera de prouver, hors de tout doute, que la fille Hélène Vinet a donné naissance à un enfant du sexe masculin, le 22 janvier, 1937 et l'a conduit à la garderie Gillmore, rue Québec; que le 17 mars, elle vint le reprendre en bonne santé, et l'a déposé dans la neige, sur le mont Royal à l'extrémité de la rue du Belvédère, pour l'y laisser mourir de froid. Ces faits, si la Couronne réussit à les prouver, justifieraient un verdict de meurtre.

Deux garçons, Guy Beaudouin, âgé de 15 ans, et Roch Favreau, âgé de 13 ans, relatent au tribunal et au jury qu'au cours d'une chasse au lièvre dans la montagne, le 13 avril, ils découvrirent le cadavre de l'enfant. Le lièvre, en se sauvant, les fit heurter un cadavre. Ils avertirent immédiatement la Sûreté.

Un troisième témoin, le lieutenant Raoul Cook, de police-secours de Montréal, accompagna les gamins sur le théâtre de la découverte, pour constater qu'il se trouvait dans le territoire de la cité de Westmount. Les autorités de cette ville furent donc averties.

Mort de froid
Le docteur Rosario Fontaine, médecin-légiste, étant absent, le rapport de l'autopsie du cadavre fut lu par son collègue, le docteur Jean-Marie Roussel. La cause de la mort a été un oedème congestif pulmonaire causé par le froid. Après les témoignages de Mlle Théodora Boulay, l'infirmière qui assista à la délivrance de la mère, et de Mlle Margaret Gillmore, gardante de la garderie qui hébergea le bébé, le tribunal ajourna l'audience pour l'heure du dîner.

Pas d'identification
Le premier témoin, à la reprise de l'audience, hier après-midi, fut M. Téléphore Pilon, âgé de 38 ans, chauffeur de taxi, 115a rue Moncton, à Ville-Saint-Laurent.

Il expose au tribunal qu'il se souvient d'une course en mars, sans pouvoir spécifier la date, et qu'il se rendit rue Québec pour y prendre une femme avec son bébé. Il pouvait être entre 9 heures et 10 heures du soir. Il ne peut pas le prouver.

Tel Me Paul Desy, après avoir consulté Me Antoine Sénécal, demande au témoin :

— Avez-vous reconnu votre voyageuse ?
— Non, il faisait trop sombre.
— Vous ne pouvez identifier la prévenue ? demande Me Renaud.
— Cela m'est impossible.

Le témoin relate son voyage de la rue Québec, en passant par l'avenue Monkland, puis le boulevard Décarie, et enfin la route de la Reine Marie. Arrivé soit à la rue Victoria, soit à la rue Grosvenor, la prévenue dit au chauffeur : "Tournez à droite". Puis au milieu de la montée, la voyageuse ajouta : "Arrêtez-vous ici". Pilon conclut en expliquant que sa cliente sauta dans la neige, le paya et disparut. A ce stade, Me Antoine Sénécal demande au témoin :

— Vous seriez ainsi arrivé à cet endroit vers 9 h. 30 ?

— Oui.

— Au meilleur de votre connaissance et de votre conscience, vous êtes à peu près certain qu'il était 9 heures 30 du soir ?

— Oui.

— Quel temps faisait-il ?

— Un temps épouvantable, avec gros de neige, du vent et de la difficulté.

— J'ai même eu de la difficulté avec mon taxi, c'est pourquoi j'ai Packard, — à tourner, tellement il y avait épais de neige sur la route.

Un témoin oculaire

Mme John Roberts (Pauline Dunmore, employée à la bibliothèque de l'université McGill), 31 ans, 4095, Côte-des-Neiges, appelée par Me Olier Renaud, relate ce qui suit :

— Le soir du 17 mars, je suis sortie en auto avec mon mari, vers les huit heures. Après une veillée chez ma mère, nous sommes revenus à 11 heures 30. En arrivant à la rue du Belvédère j'ai dépassé une femme qui tenait dans ses bras ce qui me parut être un enfant. Il faisait un temps de chien.

— Avez-vous assez regardé pour pouvoir l'identifier ? demande Me Renaud.

— Je ne pourrais le faire, même si je le voulais. La femme marchait dans la rue.

— Le 17 mars ? demande le juge Lazure.

— Oui, le 17 mars. Quand nous fûmes arrivés en haut de la montée, mon mari fit tourner sa voiture, afin que les phares illuminent toute la chaussée. Je vis alors l'inconnue tourner vers l'ouest. Je me souviens qu'elle avait un manteau et un chapeau sombres. Rendue chez moi, je téléphonai à la police de Westmount.

— Pourquoi ? demande ici Me Renaud.

— Je m'objecte, de s'écrier Me Sénécal.

— Je dois maintenir l'objection de la défense, déclare le tribunal.

Question des dates

Puis le juge Lazure examine l'acte d'accusation et demande à Me Renaud :

— Je vois que l'accusation porte "le ou vers le 3 avril 1937", il est d'importance vitale et pour moi et pour le jury de savoir où la Couronne désire en arriver avec toute cette preuve, sur des faits survenus le 17 mars ? D'abord quand a-t-on trouvé le cadavre ?

— Le 13 avril, souligne Me Paul Desy.

— Que désire prouver la Couronne ? redemande le tribunal.

— Que le bébé a été déposé dans la neige le 17 mars, explique Me Renaud.

— Nous savons où aller à présent, ajoute le juge Lazure. Jusqu'ici, je n'y comprendrais rien et le jury de même je crois. Vous voyez l'importance qu'il y a de mettre tout ce que la Couronne doit prouver devant les jurés.

— Et ceci explique pourquoi la défense n'a rien eu à dire, conclut Me Sénécal.

Une vraie maman

Me Sénécal continue d'interroger Mme Roberts et lui demande :

— Vous avez vu une femme vers 11 heures 30 du soir ?

— Oui.

— Et vous avez averti la police à minuit juste ?

— Oui.

— Merci. Encore une question : Vous vous rappelez la température ?

— Oui. C'était la plus forte température de l'hiver et il neigeait encore abondamment à notre retour.

— Vous êtes positive que vous avez vu un bébé dans les bras de cette inconnue ?

— Oui.

— Comment pouvez-vous l'expliquer, cette certitude ?

— Mais de la façon qu'elle le portait avec un bras en dessous et l'autre au-dessus de l'enfant.

— Je vois que vous êtes une maman ?

— Oui.

— Et ce spectacle vous intéressa beaucoup ?

— Oui, mais c'était d'un intérêt désespérément triste.

Le témoin suivant, M. John W. Christie, ingénieur et architecte de la cité de Westmount, produit les plans de la montagne où se serait déroulé le drame. Le juge Lazure lui demande :

— Y a-t-il des maisons du côté nord du chemin Côte-des-Neiges ?

— N'ayant pas fait d'enquête spéciale, je n'émettrais qu'une opinion.

— Des maisons du côté sud ?

— Non.

— Et au nord de la rue du Belvédère ?

— Non.

— Et du côté sud ?

— Une seule.

— Savez-vous où habite madame Roberts, le témoin qui a déposé avant vous ? demande Me Antoine Sénécal.

— Non, je ne sais pas où elle habite.

M. John Roberts

Ce témoin corrobore entièrement sa femme, mais ajoute qu'il vit l'inconnue plus tard sans le bébé.

— Cette femme, à qui peut-être correspondre en hauteur et en grosseur ? demande Me Olier Renaud.

— Je m'objecte à la forme de la question, déclare Me Sénécal.

— Posez donc une question directe, suggère le tribunal.

Hélène Vinet se lève un moment et Me Renaud demande au témoin Roberts :

— Cette femme a-t-elle les proportions de celle que vous avez vue, la nuit du 17 mars ?

— Je ne pourrais vous le dire.

— Pouvez-vous l'identifier ? demande à son tour le juge Lazure.

— Non.

— Vous ne pouvez dire si c'est elle qui marchait sur la rue du Belvédère ?

— Non.

— Mais quelle était la grandeur de cette femme du 17 mars ? insiste Me Renaud.

— Elle pouvait mesurer 5 pieds et 10 pouces. D'ailleurs, je ne voulais pas être mêlé à cette affaire et je me dispensai de répondre aux questions de la police, lorsqu'elle arriva sur les lieux.

— La femme que vous avez revue sans le bébé portait-elle les mêmes vêtements que la femme vue avec le bébé ? redemande Me Renaud.

— Oui, un manteau et un chapeau de couleur sombre.

Série d'objections

Me Renaud appelle un autre témoin, l'agent Alfred Talbot, 38 ans, de la police de Westmount. Ce témoin, après un appel radiophonique arriva rue du Belvédère et vit la prévenue à la barre.

— Avez-vous parlé à John Roberts en sa présence ? demande Me Renaud.

— Je m'objecte, dit Me Sénécal. On ne peut faire cette preuve, à moins de prouver d'abord que l'accusé pouvait non seulement entendre la conversation, mais l'entendre parfaitement.

— Etes-vous d'opinion ? demande encore la Couronne.

— Je m'objecte encore, dit cette fois Me Paul Desy.

— Vous a-t-elle parlé ? reprend la Couronne.

— Je m'objecte, insiste Me Desy.

— Lui avez-vous demandé si elle avait eu un bébé dans ses bras ? insiste Me Renaud.

Cette preuve n'est pas légale, souligne Me Sénécal.

Le témoin Talbot dit qu'il ne posa pas de questions, puis reprend son siège.

Dernier témoin

Le capitaine de police James Jones est assermenté, puis expose au jury qu'il reçut par radio l'ordre de se mettre en communication avec la Sûreté de Westmount. Le témoin va

LE CHEF DES "G-MEN" QUITTE MONTREAL



M. John-Edgar Hoover, directeur de la police mobile américaine est retourné hier aux Etats-Unis à bord d'un puissant aéronef de la Canadian Airways, après avoir participé au congrès mondial des chefs de police, qui s'est tenu ici lundi et mardi. (Photo CANADA)

pour dire ce qu'il fit alors, mais Me Sénécal est debout pour déclarer :

— Je m'objecte à tout ce qui concerne cet appel téléphonique.

— L'objection de la défense est maintenue, dit le tribunal.

Après une argumentation entre les avocats des deux parties, le juge Lazure suggère de faire retirer les jurés pour savoir ce qu'a pu dire la prévenue au témoin Jones. Me Sénécal acquiesce et le jury quitte la salle d'audience. M. Jones relate ce qu'il fit en compagnie de la prévenue et explique sa visite au réservoir de Westmount, près du cimetière. Le témoin demanda à la fille Vinet si elle avait porté un enfant dans ses bras dans la soirée. Elle nia carrément et parut même des plus surprises. Le témoin termine en disant qu'il chercha l'enfant dans la neige, mais qu'il ne trouva rien. Ici le tribunal déclare :

— Si la défense s'objecte, je dois refuser de soumettre les déclarations de ce témoin aux jurés.

— Mon devoir et celui de mon collègue m'obligent à enregistrer une objection, déclare Me Antoine Sénécal.

Comme il est près de 5 heures, le juge Lazure ajourne l'audience à ce matin.

Rapport financier sur les travaux de secours de Lachine

(Suite de la page 14)

Salaires, secours, \$48,528.34; non-sec., et transportation, \$12,868.30; matériaux, \$12,462.94; allocation, ass. Publique, \$3,215.50. Totaux: Salaires, secours \$87,737.92; non-sec. et transportation, \$19,914.24; matériaux, \$26,648.13; allocation ass.-Publique, \$5,927.00. Grand total \$149,227.29.

Les travaux avancent rapidement; le parc Lachine est pratiquement terminé.

Le veto que le maire avait posé sur l'amendement suggéré au règlement de construction a été maintenu par les membres du conseil. Le résultat du vote a été nul puisque les échelons Warner, Ouellette et Massie ont voté pour le maintien du veto tandis que les échelons Labelle, Gaston et Fournier ont voté contre. Toutefois, ce vote sera reconsidéré lors de la prochaine séance ordinaire du conseil qui sera également la dernière du présent terme, les élections municipales devant avoir lieu le 6 décembre prochain. Les contribuables ont approuvé la construction d'un égout auxiliaire sous la 15e avenue, entre les rues Saint-Louis et Lasalle. Le règlement adopté pourvoit à un emprunt de \$1,000 pour ces travaux.

Rouyn, 26. (P.C.) — On a trouvé de bonne heure ce matin, dans la rue principale, le cadavre d'un chômeur nommé Sam Rubanet. Il y avait beaucoup de sang sur le trottoir. La police croit qu'il a glissé sur un pavé glacé et qu'il est mort d'une hémorragie. Une enquête aura lieu demain.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acquittant par versements hebdomadaires ou mensuels.

Le représentant de la Coopérative, M. Boyer, avocat, avait déclaré que l'entreprise avait \$17,000 en banque, qu'elle comptait une vingtaine de milliers de membres, dont 4,000 à 5,000 avaient payé leur cotisation de \$5 d'un seul coup, les autres s'en acqu

Rentrée impressionnante de War Admiral--33 partants dans le "Cesarewitch"

LES CHOIX DU JOUR

BACHELOR DINNER est inscrit dans la cinquième course de cet après-midi à Rockingham. Ce vétérinaire est à son plus fort comme l'atteste sa dernière victoire à Salem, alors qu'il a enregistré les trois quarts de mille en 1.13, avec le demi-mille en 46 2-5. Cet après-midi il doit porter cinq livres de plus mais la facilité avec laquelle il a triomphé suggère que cette différence de pesantier ne devrait pas constituer un gros handicap à surmonter.

A ROCKINGHAM

PREMIERE COURSE... Charmed Eyes, Big Play, My Blonde.
DEUXIEME COURSE... Zevenald, High Martin, Spy Crest.
TROISIEME COURSE... Bob C. Miss Hollywood, Black Shets.
QUATRIEME COURSE... Stumptown, Admire, Kindacore.
CINQUIEME COURSE... Bachelor Dinner, Accolade, Bluesome.
SIXIEME COURSE... Aureate, Hickory Lad, Atcines.
SEPTIEME COURSE... Heartease, Sir Rollie, Fidelia.
HUITIEME COURSE... St. Moritz, Chancer, Proprietary.

A LAUREL

PREMIERE COURSE... Good Behavior, Tedmella, Flat Lance.
DEUXIEME COURSE... Flying Falcon, Syriac, Rideaway.
TROISIEME COURSE... Wha Ha, Mattapony, Golden Era.
QUATRIEME COURSE... Dressy, Gin Daisy, Fitter.
CINQUIEME COURSE... The Chief, Fickle Lass, Court Dance.
SIXIEME COURSE... Snobby Scamp, Wandell, Gloving Goal.
SEPTIEME COURSE... Sir Gay, Aftermath, Rock Sally.

A SPORTSMAN'S PARK

PREMIERE COURSE... Bahadur, Levi Cook, Falemian.
DEUXIEME COURSE... Chiffre, Prince Alex, Queen Regnant.
TROISIEME COURSE... Domino Player, French Boy, Hair Trigger.
QUATRIEME COURSE... Transwynn, Lantana, Dear Ready.
CINQUIEME COURSE... Flinthot, Easy Sailing, Prince Torch.
SIXIEME COURSE... Waylot, Luna Bright, Dixie Dora.
SEPTIEME COURSE... Sleepy Joe, Slipknot, Sure Cable.
HUITIEME COURSE... Sakkahoe, Jim McConnell, Wild West.

A RIVER DOWNS

PREMIERE COURSE... Move After, Legal Gamble, Novette.
DEUXIEME COURSE... B. Eighty, Milk, Our Justice.
TROISIEME COURSE... Upset Macaw, Forever Prince, Mere Frolic.
QUATRIEME COURSE... Cross Ruff, Peace Move, Persuader.
CINQUIEME COURSE... Professor Paul, Mainman, Gold Mesh.
SIXIEME COURSE... Bert Lahr, Troika, City Limit.
SEPTIEME COURSE... Night Ray, Busy Master, Lowry.
HUITIEME COURSE... Constanto, Over Play, Lee Hastings.

A EMPIRE CITY

PREMIERE COURSE... Prince Fox, Vice Duke, Prince Splendor.
DEUXIEME COURSE... Camelot, Wancola, Wes.
TROISIEME COURSE... Pasteurized, Sea Voyage, Essayjes.
QUATRIEME COURSE... Idle Midget, Four Eleven, Danke Schon.
CINQUIEME COURSE... Easiest Way, Perfect Devil, Veiled Lady.
SIXIEME COURSE... Asiatif, Spartan Lad, Felwyn.

A CHURCHILL DOWNS

PREMIERE COURSE... Rhinix, Legal Advice, Long Fence.
DEUXIEME COURSE... Playtime, Straight Through, Blox.
TROISIEME COURSE... Chauvenet, Go Gable, Inscription.
QUATRIEME COURSE... Trapnet, Clashman, Dinna Do.
CINQUIEME COURSE... Murph, Josh, Dnieper.
SIXIEME COURSE... Raff, Rope Walker, Hoosiers Ride.
SEPTIEME COURSE... Sam Alexander, Vanita, Red Regus.
HUITIEME COURSE... Irish Play, Red Book, Corner Boy.

(Note—Ces pronostics sont basés sur la rapidité, principe élémentaire du "handicapping", et ne s'appliquent naturellement que sur le tracé rapide ou bon. Sur les pistes détrempées, lourdes, lentes ou boueuses, la plus grande prudence s'impose.)

Les inscrits pour aujourd'hui

Rockingham

PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — Charmed Eyes 110, Big Play 110, Shebang 110, Our Mar 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
DEUXIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
QUATRIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
CINQUIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
SIXIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
SEPTIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
HUITIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.

Sportsman's Park

PREMIERE COURSE, 7 furlongs. — Le-vicouke 108, Bardago 102, Sully 102, Onalash 109, Bright 115, Burl 104, 1-2, Wax 115, Lake Shore 110, Sir Boston 112, Ita 110, Bahadur 108, Drombo 110, Golden Effort 107, Chi 107, Benedict 112, He Devil 108, Sun Image 104, Plenty Charm 105.
DEUXIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
QUATRIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
CINQUIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
SIXIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
SEPTIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.
HUITIEME COURSE, 6 furlongs. — Nil-mille 112, High Martin 104, Al Carlys 106, Bird Lora 110, Clarkdale 110, Two Some 107, My Blonde 105, Gallic 105, Donna Red 110, Hurtle 106, Redley 105, Civil War 110, Veil Star 103, Paddy's Sister 107.

River Downs

PREMIERE COURSE, 1-1/2 mille. — Catch Fly 101, Move After 111, Lady Officer 107, Gee 106, Legal Gamble 109, Thialie Red 104, Frank C. 103, Transcall 101, Novette 103, Mine Boy 108, Credulous 101, Audrey L. 101, Dear Duke 106, 4 furlongs. — Mink 108, Beighty 112, Gold Thorn 110, Pigeon 108, Trend 105, Rocky Mount 101, Colleen Donn 102, Brain Trust 103, Hazel Brown 97, Mary Seibers 109, Our Justice 105, Balance Step 96.
TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — Forever Prince 107, Upset Macaw 113, Take Charge 110, Kentucky Jane 104, Don Omeck 112, Night Ray 101, Chief Evergreen 104, Persuader 107.
QUATRIEME COURSE, 6 furlongs. — Secured 114, Shelby J. 108, High Explosive 106, Troika 109, Fly Guy 108, Don Pablo 109, City Limit 102, Five Sisters 109, Guinea Lady 111, Bert Lahr 109.
SEPTIEME COURSE, 6 furlongs. — Broadway Master 104, Natalie Mae 104, Black 101, Night Ray 101, Gladys 112, Barrette 104, Broadway Girl 102, Lowry 102, Merry Go Round 101.
HUITIEME COURSE, 6 furlongs. — Frances Lou 105, Constanto 103, Over Play 107, Nat Regus 102, Brilliant Rock 97, Thurland 104, Brown Ray 110, Lirma 97, Odessa Boy 104, Lee Hastings 102, Squads Right 108.

Laurel

PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — Good Behavior 118, Tedmella 115, Moorish 118, Salarium 118, Lucky Omen 118, Versalides 118, Aflat Lance 118, Affirmation 118, Paper Drop 115, Blind 115, Gaurantier 115, Perez Byrd 118, Camaraderie 118, Saxton 115, AEF face 114, Presidential 118.
DEUXIEME COURSE, 6 furlongs. — Etablir The Bonerville et Montpelier.
TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — Etablir The Bonerville et Montpelier.
QUATRIEME COURSE, 6 furlongs. — Etablir The Bonerville et Montpelier.
CINQUIEME COURSE, 6 furlongs. — Etablir The Bonerville et Montpelier.
SIXIEME COURSE, 6 furlongs. — Etablir The Bonerville et Montpelier.
SEPTIEME COURSE, 6 furlongs. — Etablir The Bonerville et Montpelier.
HUITIEME COURSE, 6 furlongs. — Etablir The Bonerville et Montpelier.

Les résultats des courses

Laurel

PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — 1er Fair Company 115, Merritt 12 90, 7 50, 4 40; 2e oVant 115, Corbett 14 80, 7 50; 3e Nance 110, Seabo 4 50, Temps 1:18. Witch Hazel, Solitaire, Grier, 1:41. Bit by Bit, La Rose Fickle Mode, Moth Wing, Gino Nun, Heraldic ont aussi couru.
DEUXIEME COURSE, 6 furlongs. — 1er Only Son 109, Snyder 12 00, 4 40; 2e Royal Error 111, Ames 6 40, 4 50; 3e Junco 114, W. Wright 3 70, Temps 1:15. 5-6, 4-5, 3-4, 2-1, 1-2, 1-3, 1-4, 1-5, 1-6, 1-7, 1-8, 1-9, 1-10, 1-11, 1-12, 1-13, 1-14, 1-15, 1-16, 1-17, 1-18, 1-19, 1-20, 1-21, 1-22, 1-23, 1-24, 1-25, 1-26, 1-27, 1-28, 1-29, 1-30, 1-31, 1-32, 1-33, 1-34, 1-35, 1-36, 1-37, 1-38, 1-39, 1-40, 1-41, 1-42, 1-43, 1-44, 1-45, 1-46, 1-47, 1-48, 1-49, 1-50, 1-51, 1-52, 1-53, 1-54, 1-55, 1-56, 1-57, 1-58, 1-59, 1-60, 1-61, 1-62, 1-63, 1-64, 1-65, 1-66, 1-67, 1-68, 1-69, 1-70, 1-71, 1-72, 1-73, 1-74, 1-75, 1-76, 1-77, 1-78, 1-79, 1-80, 1-81, 1-82, 1-83, 1-84, 1-85, 1-86, 1-87, 1-88, 1-89, 1-90, 1-91, 1-92, 1-93, 1-94, 1-95, 1-96, 1-97, 1-98, 1-99, 1-100, 1-101, 1-102, 1-103, 1-104, 1-105, 1-106, 1-107, 1-108, 1-109, 1-110, 1-111, 1-112, 1-113, 1-114, 1-115, 1-116, 1-117, 1-118, 1-119, 1-120, 1-121, 1-122, 1-123, 1-124, 1-125, 1-126, 1-127, 1-128, 1-129, 1-130, 1-131, 1-132, 1-133, 1-134, 1-135, 1-136, 1-137, 1-138, 1-139, 1-140, 1-141, 1-142, 1-143, 1-144, 1-145, 1-146, 1-147, 1-148, 1-149, 1-150, 1-151, 1-152, 1-153, 1-154, 1-155, 1-156, 1-157, 1-158, 1-159, 1-160, 1-161, 1-162, 1-163, 1-164, 1-165, 1-166, 1-167, 1-168, 1-169, 1-170, 1-171, 1-172, 1-173, 1-174, 1-175, 1-176, 1-177, 1-178, 1-179, 1-180, 1-181, 1-182, 1-183, 1-184, 1-185, 1-186, 1-187, 1-188, 1-189, 1-190, 1-191, 1-192, 1-193, 1-194, 1-195, 1-196, 1-197, 1-198, 1-199, 1-200, 1-201, 1-202, 1-203, 1-204, 1-205, 1-206, 1-207, 1-208, 1-209, 1-210, 1-211, 1-212, 1-213, 1-214, 1-215, 1-216, 1-217, 1-218, 1-219, 1-220, 1-221, 1-222, 1-223, 1-224, 1-225, 1-226, 1-227, 1-228, 1-229, 1-230, 1-231, 1-232, 1-233, 1-234, 1-235, 1-236, 1-237, 1-238, 1-239, 1-240, 1-241, 1-242, 1-243, 1-244, 1-245, 1-246, 1-247, 1-248, 1-249, 1-250, 1-251, 1-252, 1-253, 1-254, 1-255, 1-256, 1-257, 1-258, 1-259, 1-260, 1-261, 1-262, 1-263, 1-264, 1-265, 1-266, 1-267, 1-268, 1-269, 1-270, 1-271, 1-272, 1-273, 1-274, 1-275, 1-276, 1-277, 1-278, 1-279, 1-280, 1-281, 1-282, 1-283, 1-284, 1-285, 1-286, 1-287, 1-288, 1-289, 1-290, 1-291, 1-292, 1-293, 1-294, 1-295, 1-296, 1-297, 1-298, 1-299, 1-300, 1-301, 1-302, 1-303, 1-304, 1-305, 1-306, 1-307, 1-308, 1-309, 1-310, 1-311, 1-312, 1-313, 1-314, 1-315, 1-316, 1-317, 1-318, 1-319, 1-320, 1-321, 1-322, 1-323, 1-324, 1-325, 1-326, 1-327, 1-328, 1-329, 1-330, 1-331, 1-332, 1-333, 1-334, 1-335, 1-336, 1-337, 1-338, 1-339, 1-340, 1-341, 1-342, 1-343, 1-344, 1-345, 1-346, 1-347, 1-348, 1-349, 1-350, 1-351, 1-352, 1-353, 1-354, 1-355, 1-356, 1-357, 1-358, 1-359, 1-360, 1-361, 1-362, 1-363, 1-364, 1-365, 1-366, 1-367, 1-368, 1-369, 1-370, 1-371, 1-372, 1-373, 1-374, 1-375, 1-376, 1-377, 1-378, 1-379, 1-380, 1-381, 1-382, 1-383, 1-384, 1-385, 1-386, 1-387, 1-388, 1-389, 1-390, 1-391, 1-392, 1-393, 1-394, 1-395, 1-396, 1-397, 1-398, 1-399, 1-400, 1-401, 1-402, 1-403, 1-404, 1-405, 1-406, 1-407, 1-408, 1-409, 1-410, 1-411, 1-412, 1-413, 1-414, 1-415, 1-416, 1-417, 1-418, 1-419, 1-420, 1-421, 1-422, 1-423, 1-424, 1-425, 1-426, 1-427, 1-428, 1-429, 1-430, 1-431, 1-432, 1-433, 1-434, 1-435, 1-436, 1-437, 1-438, 1-439, 1-440, 1-441, 1-442, 1-443, 1-444, 1-445, 1-446, 1-447, 1-448, 1-449, 1-450, 1-451, 1-452, 1-453, 1-454, 1-455, 1-456, 1-457, 1-458, 1-459, 1-460, 1-461, 1-462, 1-463, 1-464, 1-465, 1-466, 1-467, 1-468, 1-469, 1-470, 1-471, 1-472, 1-473, 1-474, 1-475, 1-476, 1-477, 1-478, 1-479, 1-480, 1-481, 1-482, 1-483, 1-484, 1-485, 1-486, 1-487, 1-488, 1-489, 1-490, 1-491, 1-492, 1-493, 1-494, 1-495, 1-496, 1-497, 1-498, 1-499, 1-500, 1-501, 1-502, 1-503, 1-504, 1-505, 1-506, 1-507, 1-508, 1-509, 1-510, 1-511, 1-512, 1-513, 1-514, 1-515, 1-516, 1-517, 1-518, 1-519, 1-520, 1-521, 1-522, 1-523, 1-524, 1-525, 1-526, 1-527, 1-528, 1-529, 1-530, 1-531, 1-532, 1-533, 1-534, 1-535, 1-536, 1-537, 1-538, 1-539, 1-540, 1-541, 1-542, 1-543, 1-544, 1-545, 1-546, 1-547, 1-548, 1-549, 1-550, 1-551, 1-552, 1-553, 1-554, 1-555, 1-556, 1-557, 1-558, 1-559, 1-560, 1-561, 1-562, 1-563, 1-564, 1-565, 1-566, 1-567, 1-568, 1-569, 1-570, 1-571, 1-572, 1-573, 1-574, 1-575, 1-576, 1-577, 1-578, 1-579, 1-580, 1-581, 1-582, 1-583, 1-584, 1-585, 1-586, 1-587, 1-588, 1-589, 1-590, 1-591, 1-592, 1-593, 1-594, 1-595, 1-596, 1-597, 1-598, 1-599, 1-600, 1-601, 1-602, 1-603, 1-604, 1-605, 1-606, 1-607, 1-608, 1-609, 1-610, 1-611, 1-612, 1-613, 1-614, 1-615, 1-616, 1-617, 1-618, 1-619, 1-620, 1-621, 1-622, 1-623, 1-624, 1-625, 1-626, 1-627, 1-628, 1-629, 1-630, 1-631, 1-632, 1-633, 1-634, 1-635, 1-636, 1-637, 1-638, 1-639, 1-640, 1-641, 1-642, 1-643, 1-644, 1-645, 1-646, 1-647, 1-648, 1-649, 1-650, 1-651, 1-652, 1-653, 1-654, 1-655, 1-656, 1-657, 1-658, 1-659, 1-660, 1-661, 1-662, 1-663, 1-664, 1-665, 1-666, 1-667, 1-668, 1-669, 1-670, 1-671, 1-672, 1-673, 1-674, 1-675, 1-676, 1-677, 1-678, 1-679, 1-680, 1-681, 1-682, 1-683, 1-684, 1-685, 1-686, 1-687, 1-688, 1-689, 1-690, 1-691, 1-692, 1-693, 1-694, 1-695, 1-696, 1-697, 1-698, 1-699, 1-700, 1-701, 1-702, 1-703, 1-704, 1-705, 1-706, 1-707, 1-708, 1-709, 1-710, 1-711, 1-712, 1-713, 1-714, 1-715, 1-716, 1-717, 1-718, 1-719, 1-720, 1-721, 1-722, 1-723, 1-724, 1-725, 1-726, 1-727, 1-728, 1-729, 1-730, 1-731, 1-732, 1-733, 1-734, 1-735, 1-736, 1-737, 1-738, 1-739, 1-740, 1-741, 1-742, 1-743, 1-744, 1-745, 1-746, 1-747, 1-748, 1-749, 1-750, 1-751, 1-752, 1-753, 1-754, 1-755, 1-756, 1-757, 1-758, 1-759, 1-760, 1-761, 1-762, 1-763, 1-764, 1-765, 1-766, 1-767, 1-768, 1-769, 1-770, 1-771, 1-772, 1-773, 1-774, 1-775, 1-776, 1-777, 1-778, 1-779, 1-780, 1-781, 1-782, 1-783, 1-784, 1-785, 1-786, 1-787, 1-788, 1-789, 1-790, 1-791, 1-792, 1-793, 1-794, 1-795, 1-796, 1-797, 1-798, 1-799, 1-800, 1-801, 1-802, 1-803, 1-804, 1-805, 1-806, 1-807, 1-808, 1-809, 1-810, 1-811, 1-812, 1-813, 1-814, 1-815, 1-816, 1-817, 1-818, 1-819, 1-820, 1-821, 1-822, 1-823, 1-824, 1-825, 1-826, 1-827, 1-828, 1-829, 1-830, 1-831, 1-832, 1-833, 1-834, 1-835, 1-836, 1-837, 1-838, 1-839, 1-840, 1-841, 1-842, 1-843, 1-844, 1-845, 1-846, 1-847, 1-848, 1-849, 1-850, 1-851, 1-852, 1-853, 1-854, 1-855, 1-856, 1-857, 1-858, 1-859, 1-860, 1-861, 1-862, 1-863, 1-864, 1-865, 1-866, 1-867, 1-868, 1-869, 1-870, 1-871, 1-872, 1-873, 1-874, 1-875, 1-876, 1-877, 1-878, 1-879, 1-880, 1-881, 1-882, 1-883, 1-884, 1-885, 1-886, 1-887, 1-888, 1-889, 1-890, 1-891, 1-892, 1-893, 1-894, 1-895, 1-896, 1-897, 1-898, 1-899, 1-900, 1-901, 1-902, 1-903, 1-904, 1-905, 1-906, 1-907, 1-908, 1-909, 1-910, 1-911, 1-912, 1-913, 1-914, 1-915, 1-916, 1-917, 1-918, 1-919, 1-920, 1-921, 1-922, 1-923, 1-924, 1-925, 1-926, 1-927, 1-928, 1-929, 1-930, 1-931, 1-932, 1-933, 1-934, 1-935, 1-936, 1-937, 1-938, 1-939, 1-940, 1-941, 1-942, 1-943, 1-944, 1-945, 1-946, 1-947, 1-948, 1-949, 1-950, 1-951, 1-952, 1-953, 1-954, 1-955, 1-956, 1-957, 1-958, 1-959, 1-960, 1-961, 1-962, 1-963, 1-964, 1-965, 1-966, 1-967, 1-968, 1-969, 1-970, 1-971, 1-972, 1-973, 1-974, 1-975, 1-976, 1-977, 1-978, 1-979, 1-980, 1-981, 1-982, 1-983, 1-984, 1-985, 1-986, 1-987, 1-988, 1-989, 1-990, 1-991, 1-992, 1-993, 1-994, 1-995, 1-996, 1-997, 1-998, 1-999, 1-1000, 1-1001, 1-1002, 1-1003, 1-1004, 1-1005, 1-1006, 1-1007, 1-1008, 1-1009, 1-1010, 1-1011, 1-1012, 1-1013, 1-1014, 1-1015, 1-1016, 1-1017, 1-1018, 1-1019, 1-1020, 1-1021, 1-1

Qu'advient-il de la Commission de l'électricité?

La Commission municipale, nommée depuis un an et demi, n'a pas encore fait de rapport

Renouvellement du contrat

Qu'advient-il du rapport de la Commission municipale chargée il y a plus d'un an et demi, par la Ville de Montréal, d'étudier les taux d'électricité en vue du renouvellement du contrat de la Ville avec la Montreal Light, Heat & Power?

C'est la question que se pose depuis longtemps la Ligue des Propriétaires de Montréal et qui, se posait encore hier soir, à sa réunion régulière tenue à la Palestre Nationale.

La Ligue des Propriétaires de Montréal avait nommé en février dernier une commission pour étudier le renouvellement du contrat de la Ville avec la compagnie, mais cette commission avait jugé préférable d'attendre le rapport de la Commission municipale avant de rédiger ses suggestions.

La Ligue des Propriétaires avait alors demandé une copie du rapport de la Commission; mais on lui avait répondu que ce document n'était pas prêt. Au cours de la réunion d'hier soir, on a rappelé qu'à plusieurs reprises le maire de Montréal, M. Adhemar Raynault, avait annoncé que ce rapport serait publié incessamment. Or les propriétaires en attendent encore la publication.

Les propriétaires demandent donc à la Ville de prier la Commission municipale de se hâter de rédiger son rapport, car ils sont d'avis — et en cela ils sont d'accord avec plusieurs échevins — que la Ville perd \$50,000 par année en retardant le renouvellement de son contrat avec la Montreal Light, Heat & Power. Les taux de l'ancien contrat qui est encore en vigueur ont aujourd'hui besoin d'être révisés.

La Ligue demande aussi une copie du rapport de la Commission municipale avant que le contrat entre la ville et la compagnie soit renouvelé afin qu'elle puisse proposer les recommandations qu'elle jugera à propos.

La taxe d'eau

Les propriétaires demandent aussi à la Ville des explications au sujet d'un poste du budget qui comporte une réserve de \$550,000 pour combler la perte due aux comptes d'eau non-payés. Une partie de cette réserve, soit \$360,000, est destinée à défrayer les comptes d'eau des chômeurs mais il reste une somme de \$190,000 que la ville ne recouvre pas des locataires qui ne sont pas chômeurs.

La Ligue demande en outre que les locataires-chômeurs n'aient pas le droit de quitter un logement avant l'expiration du bail sans avoir obtenu au préalable la permission de la Commission du chômage qui elle-même ne devra pas leur permettre de déménager sans des raisons prévues par le code civil. Si le locataire-chômeur déménage la Commission devra refuser de payer le loyer au nouveau propriétaire de ce locataire.

Retraite générale des Chinois à Shanghai

(Suite de la page 1)

cupé le champ de course de Kiangwan, au nord de Shanghai.

Les troupes du gouvernement de Nankin traitaient en bon ordre. Une douzaine d'avions ennemis les mitraillaient et les bombardaient. En dépit du fait que plusieurs de ces soldats pourraient se réfugier dans le quartier international aucun d'eux n'a tenté de le faire.

Nankin, 26, mercredi. (P.C.-Havas) — Enflammés par l'ordre que leur a donné le général Chiang Kai-shek de tenir leurs positions ou de ne jamais reculer devant lui, deux généraux chinois ont traversé aujourd'hui la rivière Chang, à la tête de leurs troupes, pour aller infliger de lourdes pertes aux Japonais qui ont commencé à envahir la province d'Honan.

Shanghai, 27, mercredi. (P.A.) — Les troupes chinoises contre-attaquent avec vigueur ce matin sur les secteurs de Chapel et de Kiangwan du front de Shanghai, afin de démontrer qu'elles n'ont pas été vaincues. Apparemment qu'il est faux qu'elles aient commencé à reculer dans la direction de la voie ferrée Shanghai-Hangchéou, comme les Japonais l'ont annoncé hier. Les officiers de Nankin nient catégoriquement les avancées de l'ennemi et ils assurent qu'en dépit de la perte de Tazang, leurs soldats continuent à tenir toutes leurs positions en premières lignes. Des observateurs anglais de la bataille ajoutent en plus

EXCURSION
aux
Laurentides
FIN-DE-SEMAINE
du 30 octobre
prix d'aller et retour de Montréal:
MONT LAURIER \$3.20
NOMINQUE \$2.50
Bellefleur \$2.45 — Macaza \$2.15
ANNONCIATION \$2.30
Labellé \$2.05 — Lac Mercier \$1.85
ST-JOVITE \$1.70
St-Faustin \$1.55 — Ivry \$1.40
Dép. VENDREDI P.M. et SAMEDI toute la journée.

STE-AGATHE \$1.30
Val David \$1.20 — Val Maria \$1.30
MONT ROLLAND \$1.00
St-Marguerite \$1.10 Piedmont \$0.95
SHAWBRIDGE \$0.85
Lesage \$0.80
Dép. SAMEDI toute la journée et DIMANCHE A.M.

RETOUR jusqu'au
LUNDI P.M. au NOV.
Pacifique Canadien

que rien n'indique que les Chinois songent à abandonner la lutte.

Le général Chiang Kai-shek, chef du gouvernement chinois, s'est rapproché de Shanghai aujourd'hui. Il semble qu'il veuille prendre lui-même la direction des troupes qu'il emploie à la défense de la métropole chinoise. Il a provisoirement installé ses quartiers-généraux à Soochéou entre Nankin, sa capitale, et Shanghai. Selon les Chinois, la capture de Tazang a coûté au moins 12,000 hommes à l'envahisseur, au cours des trois derniers jours.

Des nouvelles arrivées de Tsina-fou, capitale du Chantoung, affirment que les troupes chinoises connaissent de nouveaux succès dans le nord de la Chine. A Peiping, un communiqué japonais révèle que les soldats du Mikado ont lancé une offensive générale dans le nord de la province de Chansi.

M. King dénonce les fauteurs de désunion

(Suite de la page 1)

bienfaisant si ces mouvements peuvent être dirigés dans des voies logiques et droites.

"Mais il existe dans notre pays plusieurs mouvements créés pour la désunion et qui tendent à détruire l'influence du pays parmi les nations du monde. Si nous perdons cette influence, ce sera une mauvaise affaire pour le Canada.

"Que nous l'aimions ou non, ce qui se passe en Asie et en Europe nous intéresse, nous du Canada. Et nous savons qu'il y a guerre sur ces deux continents. Toute erreur ou action hâtive peut avoir d'irréversibles conséquences.

Demandant le maintien de l'alignement politique de toujours, M. Mackenzie King a dit: "Si nous détruisons les vieux partis politiques et si une douzaine d'autres partis nouveaux prennent leur place, ceux-ci seront tout simplement de nouveaux partis politiques composés des mêmes individus.

"Si vous trouvez que le parti n'évolue pas assez vite, vous n'avez qu'à y entrer, à y faire triompher vos idées et à aider à le rendre tel que vous voudriez qu'il fût. C'est à l'intérieur d'un parti que doivent s'exercer les efforts en vue de réformes radicales.

"Un parti politique pareil au nôtre est la meilleure forme de démocratie. Il réunit toutes les classes de la société, toutes les croyances et toutes les races et les fait travailler au bien commun.

"Un parti politique trace la voie à l'unité. C'est la plus grande vertu, c'est détruire le seul moyen efficace de faire triompher de grands principes.

"Il y aura toujours le parti conservateur et le parti libéral," a déclaré le premier ministre. "Celui qui n'est pas pour nous est contre nous". M. King a prié "tous ceux qui sont contre nous d'aller grossir les rangs de l'opposition afin que nous puissions discuter nos divergences de vues d'une façon démocratique."

M. Mackenzie King a parlé "de ceux qui se disent favorables à la paix et annoncent qu'ils vont voter pour tel ou tel groupe parce que ce groupe est favorable à la paix." La paix, a continué M. Mackenzie King n'est pas une politique, mais "un état ou une condition qui résulte de l'application de la vraie politique. Je crois que le parti libéral a toujours été conscient de cette vérité."

Les peuples du monde commencent à s'apercevoir que le nationalisme économique ne conduit qu'à la méfiance et à la haine et pousse les pays à "se sauter à la gorge".

Ce n'est pas en opposant la force à la force que l'on fera régner la paix. La seule voie pour arriver à la paix est celle des relations normales de commerce. Aucune nation ne peut vivre isolée, pas plus que les individus.

Parlant de la défaite de M. Pinard aux élections de 1911 où la question de la réciprocité commerciale fut agitée, M. Mackenzie King a dit que si sir Wilfrid Laurier avait alors réussi à faire accepter l'idée de la réciprocité canado-américaine, "on ne peut dire quelle influence l'exemple des relations entre le Canada et les Etats-Unis aurait exercé sur le monde. Je crois que cette influence aurait été pour le plus grand bien de l'univers."

"Je crois que l'accord canado-américain que nous avons conclu il y a deux ans, bien qu'il ne soit rien au-dessus de ce que Laurier aurait pu faire d'exemple au monde plus que tous les autres événements récents."

Le citoyen d'aujourd'hui a des responsabilités non seulement envers sa ville, mais envers sa province, le Dominion, l'Empire et le monde, a dit M. Mackenzie King. Quand il discute avec ses collègues au cours de la récente conférence impériale des problèmes affectant non seulement l'Empire mais le monde et pouvant décider de la paix ou de la guerre, il avait toujours présent à l'esprit les desirs et les convictions de son peuple. Il a dit:

"Mon esprit se reportait sans cesse sur la Chambre des Communes et je me demandais toujours que diraient mes collègues du Parlement à une session, et surtout que diraient-ils dans un caucus, que penseraient-ils de cette question. Ceci vous montre quel rôle jouent les vues des citoyens du Canada dans des délibérations sur les affaires mondiales.

Le premier ministre a parlé un moment en qualité d'électeur d'Ottawa-Est et par référence pour les Canadiens français qui sont la grande majorité de cette circonscription, il a commencé son discours en disant en français: "Je vous remercie beaucoup pour l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant." "Le plus bref discours français qui ait encore été fait dans cette salle."

On remarqua la présence de plusieurs députés fédéraux de Québec et d'Ontario, ainsi que les ministres Rogers et Elliott. M. Pinard a été réélu il y a un an dans East-Ottawa au cours d'une élection complémentaire, nécessitée par la nomination à la magistrature de M. E.-R.-E. Chevrier.

\$140,000 AMASSES A LONDRES POUR NANKIN

Londres, 26 (P.C.-Havas) — La campagne lancée par le lord-maire de Londres pour amasser des fonds de secours à la Chine, afin de lui permettre de soigner ses malades et ses blessés, a réussi à amasser jusqu'ici 28,000 livres, soit \$140,000.

Jamais la Colombie anglaise n'a eu de si forts revenus

L'administration libérale termine l'exercice financier 1937 avec des chiffres records

Ouverture de session

Victoria, 26. (P.C.) — Le lieutenant-gouverneur Eric W. Hamber a ouvert aujourd'hui la première session de la 19e législature de la Colombie Britannique. Dans le discours du trône, il prévoit le maintien de l'amélioration des affaires. Cette amélioration s'est reflétée dans les conditions financières de la province par un revenu record — \$28,102,612.

Jamais dans son histoire, la Colombie Britannique n'a recueilli pareil revenu. C'est \$2,240,535 de plus que l'an dernier.

Au cours du dernier exercice financier, la province a dépensé \$25,413,589 en dépenses ordinaires et \$2,689,023 pour le chômage. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'un autre montant de \$1,706,603, dépensé au chapitre du chômage, et d'un montant de \$2,467,230, versé au fonds d'amortissement. De plus, les dépenses au compte capital ont été de \$6,156,157.

Le rapport du ministre des finances, M. John Hart, accuse encore une augmentation brute de la dette de la province de \$5,020,700.

Le discours du trône annonce la création d'un ministère du Commerce et de l'Industrie et déclare que le gouvernement va s'efforcer de promouvoir l'industrie touristique. Diverses lois ministères de la province seront amendées, afin de tenir compte du changement dans les conditions de l'industrie.

L'Assemblée législative a ajourné à jeudi, afin de permettre à l'hon. Patullo de se rendre à Vancouver où on doit lui décerner un degré honoraire de docteur en droit.

De la Roque considéré comme dangereux par André Tardieu

(Suite de la page 1)

à cause des idées dont il s'est fait le champion". Il ajouta qu'il avait consenti à recevoir de la Roque sur les instances d'un officier supérieur de l'armée. Le colonel lui demanda de l'aider financièrement à organiser une garde nationale de volontaires. Parce que de récentes émeutes avaient éclaté à Paris, il fut favorablement impressionné par de la Roque qui se posait alors en avocat de l'ordre. Il commença à lui remettre de petites sommes.

"Je déclare formellement, dit-il, la-dessus, qu'en avril 1932, je lui ai remis 60,000 francs. Je n'ai jamais parlé de ces faits en public. Je n'en ai jamais écrit. Quand d'honorables citoyens, comme le comte Pozzo di Borgo, vinrent me voir pour se renseigner sur cette déplorable affaire, je ne leur cachai rien de ce que je savais. Je n'ai rencontré Pozzo di Borgo qu'une fois dans ma vie. Je regrette qu'il ait fait un article de la conversation personnelle qu'il avait eue avec moi, mais je dois reconnaître que ce qu'il a écrit était la vérité. Je dois seulement souligner qu'il commet de petites erreurs de dates."

Tardieu termina son témoignage en affirmant que de la Roque lui avait souvent écrit pour l'assurer de son obéissance et de sa loyauté. De la Roque, suivait Tardieu, dans le box des témoins, nia catégoriquement tout ce qu'il avait avancé.

"Tardieu déclare que j'ai reçu des fonds secrets, dit-il. C'est faux. Il ment". M. Laval que l'on avait aussi assigné comme témoin s'est excusé par lettre de ne pouvoir se rendre au désir de la cour.

Un Canada uni s'imposera à l'attention du monde

(Suite de la page 1)

nadiens de souffrir de certaines contraintes. Mais qu'ils se souviennent que ces contraintes, que les difficultés auxquelles ils se heurtent, que les différences qui les opposent parfois, ne contribuent pas, si elles s'accroissent, à renforcer notre unité nationale, notre progrès et notre prospérité."

Il rappela ensuite que sir John Macdonald, sir Wilfrid Laurier, sir Robert Borden avaient consacré leur vie entière à la tâche d'empêcher certaines divergences d'opinion de se développer qui auraient pu empêcher la nation canadienne d'être une seule nation. "Leurs efforts doivent être nos efforts, dit-il encore. Nous devons fonder nos différences dans un tout harmonieux et non pas les accentuer. Un Canada uni est un facteur qui n'est pas et qui ne sera jamais à négliger dans le monde. Et nous devons toujours nous enorgueillir de cette unité. Nous devons penser au Canada d'abord, avant de penser aux éléments divers qui le constituent, nous souvenir que le succès de tout le Canada dépendra du succès de tous ces éléments."

Dans la conclusion de son discours, Sir Herbert Marier rappela que le Canada était l'une des grandes nations commerciales du monde. "Nous sommes convaincus plus que jamais, dit-il la-dessus, qu'un commerce florissant et que le libre échange des marchandises et des services sont encore les liens les plus solides qui puissent unir entre elles les nations."

Il déclara encore: "Nous croyons au Canada que le règne de la force n'a pas encore terrassé celui de la raison. Nous avons à ce sujet clairement démontré, par nos relations avec tous les membres de l'Empire britannique, que la force nous était une chose inconnue, tandis que la raison, la saine discussion et la conciliation guidaient toujours nos pas."

Le sénateur Raoul Dandurand délégué du Canada à Bruxelles

(Suite de la page 1)

sino-japonais. Elle réunira les signataires d'un traité signé à Washington en 1922. Par ce traité, l'empire britannique, les Etats-Unis, le Japon, la Chine, la Belgique, le Portugal, la France, l'Italie et la Hollande se sont engagés à respecter l'intégrité du territoire chinois.

Le Canada sera présent en qualité de Dominions de l'Empire. Les Dominions ont signé le traité comme groupement de nations.

Le travail de la Société amicale des aveugles

(Suite de la page 14)

veuille, mais l'aider à travailler et à gagner sa vie.

M. H. A. Meilleur
C'est pour moi un bien agréable devoir d'avoir à remercier ici nos bienfaiteurs.

Vous avez devant vous mesdames et messieurs, des hommes qui depuis plusieurs années ont multiplié leurs bienfaits à notre Société; je veux parler des Directeurs de notre œuvre, presque chaque jour ils rendent de nouveaux services à leurs frères bien-aimés les aveugles et avec quel dévouement ils consacrent au succès de la Société Amicale des Aveugles, leur intelligence, leur activité, leur temps, leur fortune et plus encore leur cœur; je sais qu'ils souffrent positivement quand on leur parle de méchants aveugles et je serais dans un grand embarras pour les remercier si je ne savais qu'ils trouvent dans le bonheur de faire le bien la joie intime de l'âme qui rend la vie plus douce et plus légère.

Merci à tous nos souscripteurs qui ont par leurs dons généreux soutenu notre œuvre, mais sachez le bien, si nous recevons avec une égale gratitude les billets de banques et la modeste poignée de pièces blanches nous faisons aussi très bon accueil aux moindres cadeaux fussent-ils de simples débris.

Nous sommes aussi très reconnaissants à tous ceux et celles qui ont acheté nos produits SADA. Ces produits sont de la plus haute qualité et vendus à des prix très modiques. Faisons donc œuvre humanitaire en achetant et en utilisant de tout cœur les produits SADA. Nous préférons quand il s'agit de faire notre provision de produits qu'ils nous offrent en vente. Demandons et exigeons les produits SADA vendus par les aveugles seulement.

Nous offrons aussi nos sincères remerciements aux journaux de la Province, à la Banque Provinciale du Canada ainsi qu'à tout le personnel de la Société Amicale des Aveugles, qu'il nous soit permis de mentionner les noms de nos collaborateurs les plus anciens et les plus dévoués Mlle A. Labelle, B. Langlois, C. Prieur, B. Jacob de Madame H. Labonne de Messieurs J.-A. Jondas, H. Labonne, W. Valiquette.

Nous nous garderons bien d'oublier tous les musiciens et les musiciennes qui ont prêté leur gracieux concours pour assurer le succès de nos organisations et nous avons un tribut de reconnaissance tout à fait particulier à offrir aux membres de la chorale St-Barthélemy.

A tous ceux et celles qui ont aidé l'œuvre, nous disons merci.

Développements

Si dans les œuvres on doit s'attacher à proscrire rigoureusement toutes dépenses inutiles il faut savoir en décider, faute d'avoir su ou pu faire des sacrifices nécessaires on subit souvent des pertes de temps, des manques de précision, des doubles emplois qui sans cesse répétés finissent par coûter très cher en nuisant au bon fonctionnement d'une œuvre. Après toutes ces réflexions examinées et pesées nos directeurs malgré qu'il leur en coûte d'envisager des déboursés se décident en septembre dernier à faire à la Banque Provinciale du Canada une modeste offre afin d'agrandir le local de notre Société et, dès octobre dernier, la Société se voyait dotée d'une salle pour réception, parties de cartes, ouvrages etc., et d'un bureau là où vendeurs, solliciteurs et visiteurs peuvent trouver un pied à terre.

Depuis longtemps nos vendeurs aveugles nous demandaient de nouveaux produits, il est à considérer que dans les petites municipalités, les clients sont limités et qu'il faut aux aveugles un assez bon assortiment afin d'être encouragés par leurs concitoyens d'une manière régulière et de pouvoir ainsi gagner leur subsistance et très souvent celle de dépendants.

La Société a pu au cours de la présente année mettre à la disposition des aveugles plusieurs nouveaux produits tel un assortiment de peignes de toilette, un baume pour la peau, une pâte à dents, une crème à barbe et un parfum, bouteille grand format, boîte de fantaisie.

La Société a aussi obtenu de la Montreal Tramways le privilège d'émettre les passes de tramways en faveur des aveugles résidant à Montréal.

Protection

Au cours de l'année la Société a fait gagner en salaire aux aveugles la somme de \$11,923.74

Les gratifications aux aveugles se sont élevées à 991.85

L'accord du piano a fait gagner aux aveugles 251.00

Lors de l'arbre de Noël nous avons donné aux aveugles pour une valeur de 1,579.02

Les avances faites aux aveugles s'élevaient à 552.16

Nous avons donné en échantillonnages gratuits aux aveugles 779.68

Les petites charités s'élevaient à 31.82

Soit un total de \$16,109.27

La Société a aussi fait la visite à domicile des aveugles demeurant à Montréal et de quelques aveugles demeurant à la campagne et elle a obtenu les licences de radio gratuites à 62 aveugles. De la lingerie, du tabac, des aliments ayant été offerts à la Société par des personnes charitables, le tout a été distribué aux aveugles les plus nécessiteux.

La Société a recommandé plusieurs aveugles pour l'obtention de différents privilèges et a fait pour eux de nombreuses démarches.

Subvention
Comme dernier item pour clore ce rapport il me reste à traiter d'un sujet très intéressant, en effet, le Gouvernement de la Province de Québec vient de gratifier notre œuvre d'une subvention annuelle de \$1,000.

Nous ne saurions que trop féliciter nos gouvernants en autres les Hon. Dr. A. Paquette, et G. Layton pour la considération qu'ils ont bien voulu donner à notre requête.

Nous devons aussi de sincères remerciements à nos Directeurs Honoraires et actifs qui ont appuyé notre demande.

Nos aveugles apprendront avec joie cette bonne nouvelle qui nous permettra d'aider d'une manière encore plus efficace tous ceux qui ont à cœur de gagner leur vie par le travail. Une autre bonne nouvelle pour eux c'est la pension en faveur des aveugles âgés de 40 ans et plus que le gouvernement mettra incessamment à leur disposition.

Le paragraphe 3 du Bill 42 modifiant la Loi des pensions de vieillesse pour celle des pensions aux aveugles dit: Le présent paragraphe reconnaît le fait que le coût de la vie pour les personnes aveugles est plus élevé que pour les personnes voyantes et il permet et encourage une personne mariée à se subvenir et à entretenir sa famille en ajoutant ses gains à sa pension et il stipule que l'aveugle célibataire pourra avoir un revenu de \$200.00 par année et l'aveugle marié \$400.00.

Si nous avançons de plus de 40 ans nous bénéficions des avantages que notre œuvre leur offre par la vente de ses produits SADA leur sort sera donc des maintenant assuré. Pour ceux qui n'ont pas atteint cet âge, comme ils sont plus actifs et généralement mieux portants nous avons confiance qu'ils trouveront auprès du public tout l'encouragement qu'ils méritent et qu'ils sauront se soustraire à la mendicité par le travail.

Un intéressant programme musical fut exécuté par un orchestre sous la direction de M. Armand Renaud, ainsi que par Mlle Germaine Picard, chanteuse, M. Jolivet pianiste et organiste à St-Barthélemy, et enfin par Mlle Renée et François D'Amour, violoniste et pianiste.

Le Parti National et l'intimidation

Déclaration du Dr Hamel en marge de menaces d'accusations contre un membre de son parti

Québec, 26. (Spécial au Canada) — Le Dr Philippe Hamel, chef du Parti National provincial, commentant, hier soir, une nouvelle parue dans *La Patrie*, de Montréal, à l'effet que des accusations graves seraient portées contre l'un des chefs de son parti, a déclaré ce qui suit:

"Une accusation serait portée, annonce *La Patrie* de mardi, contre un membre du Parti National. Je suis au courant que depuis des mois on fouille des dossiers pour essayer d'obtenir de quoi salir la réputation d'un de nos amis. Je sais qu'on lui a intimé, sans résultat, d'avoir à s'abstenir de toute participation à notre récente assemblée de Montréal. Ces méthodes nous sont connues; je les ai d'ailleurs dénoncées à maintes reprises. Les salisseurs de réputation, nous les attendons de pied ferme. Nous répondrons avec toute la vigueur voulue à ces procédés de la dernière bassesse. Nous apporterons des précisions déconcertantes pour ces complotiers dans l'ombre. En haut lieu, on recevra des surprises. Aucun membre du Parti National ne chamera. On n'étouffera pas nos voix par l'intimidation."

Londres acceptera la note d'excuses de Koki Hirota

(Suite de la page 1)

le 24 octobre à Shanghai, par un aviateur japonais.

"Le gouvernement impérial du Japon va instruire une enquête sur cette affaire et il lui faudra les coupables de cette agression. Il est en plus prêt à payer les dommages qu'ont subis les sujets anglais qui en ont été victimes."

Sitôt que Londres aura accepté cette note, l'incident sera jugé comme clos.

Séance spéciale du conseil municipal vendredi après-midi

(Suite de la page 14)

de l'échevin Eugène Bélanger, du quartier St-Marie. Puis, un autre rapport, également présenté à la dernière assemblée, mais dont l'étude fut retardée à la demande de l'échevin Brien, à l'effet de voter une somme de \$371.54 à la Montreal Light, Heat and Power pour le remplacement de parties de lampadaires durant 1936-1937.

Ensuite, deux projets de règlements qui devront rester à l'ordre du jour: l'un modifiant le règlement 1055, concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mercier, et l'autre modifiant le règlement 1383. (Il y a deux projets de règlements sur l'ordre du jour modifiant ce règlement 1383.)

Il y a aussi le projet de règlement pour l'achat d'un emprunt de \$50,000 pour l'inspection pyrométrique du système de l'aqueduc et deux motions présentées à la dernière séance, celle du Dr Lesage concernant le taux d'intérêt sur les arriérés de taxes et celle de M. Bonnier concernant la réparation de l'outillage d'hiver dans la partie ouest de la ville.

Franco se prépare à faire le siège de Madrid

(Suite de la page 1)

garantir à l'Espagne sa liberté commerciale entière. Or au début de la guerre civile actuelle, Washington mettait un embargo sur les armes destinées aux insurgés comme aux loyalistes.

Larochelle, France, 26. (P.C.-Reuter) — Le croiseur anglais "Southampton" télégraphie ici ce soir qu'il avait recueilli à son bord plus de trois cents réfugiés qui quittaient récemment la ville de Gijón.

Jeune juif tue en terre-sainte

Jérusalem, 26. (P.C.-Havas) — Après un calme relatif de quelques jours, de nouveaux actes de terrorisme ont été commis en Palestine aujourd'hui. Un jeune juif, conducteur d'un camion, a été tué sur la route de Jéricho. Un prêtre arabe qui l'accompagnait fut grièvement blessé.

Une guerre mondiale est déclarée contre le crime

(Suite de la page 14)

police des Etats voisins ne peut venir les arrêter. C'est ainsi qu'un constable municipal ne peut poursuivre un criminel en dehors des limites de la ville et qu'il est ensuite obligé de s'en remettre au shérif du comté. A son tour, celui-ci ne peut sortir de son comté et doit ensuite s'en remettre à la police de l'Etat qui, elle aussi, ne peut entrer dans un autre Etat pour continuer la poursuite. Or, à mesure que le criminel s'éloigne du théâtre de son délit, l'activité des recherches ralentit, ce qui est inévitable.

Le fait que le public exige toujours la plus grande efficacité de la part de la police tout en lui refusant les crédits nécessaires pour lutter contre les bandits, montre l'équipement est des plus modernes, a été déploré par M. Hoover. Il affirme qu'il est nécessaire de donner aux agents de la loi des automobiles aussi puissantes et aussi modernes que celles des bandits, des armes aussi efficaces, des gilets de sécurité et toutes les autres protections dont bénéficient les criminels. Il n'est donc pas juste de s'attendre à ce que les meilleurs résultats puissent être obtenus pour un minimum de dépenses.

Cet état de chose avait créé une situation vraiment critique, il y a quelques années, aux Etats-Unis. L'armée prospère des criminels avait formé de vastes coalitions qui s'opposaient à la justice à sa base en corrompant les policiers mal payés et en recrutant des forces tout jours nouvelles parmi la lie de la société et les ex-bagnards. C'est ainsi que tous les crimes se multipliaient rapidement, même les enlèvements et les extorsions. Le crime s'était emparé des super-routes et voyageait avec rapidité d'un état à un autre en commettant des vols de banques. Les malfaiteurs laissaient derrière elles une traînée de victimes.

L'indignation du public a amené la création du Bureau fédéral des enquêtes dont la juridiction s'étend à tous les états et qui forme une police fédérale capable de poursuivre les criminels dans toutes les parties du pays, continue M. Hoover. Il a ensuite rendu hommage à la coopération accordée par la Sûreté française, par Scotland Yard, par les autres corps de police européens et par ces héroïques gardiens des frontières canadiennes, la Royal Canadian Mounted Police. Son Bureau a pris exemple sur ces corps de police et c'est ainsi qu'en quelques mois il est passé d'une simple organisation complant des faits en un corps faisant une poursuite militante des criminels.

Après avoir passé en revue les succès de ce corps de police et avoir fait une mention spéciale des causes les plus célèbres: John Dillinger, "Pretty Boy" Floyd, et "Babe Face" Nelson; le conférencier a déclaré que la juridiction du Bureau des enquêtes avait été étendue considérablement depuis quelques mois et qu'il maintenait l'attaque à des infractions naguère considérées comme purement d'intérêt local. Aussi, au lieu des jalouses entre corps de police voisins, tous les corps de police coopèrent d'une façon remarquable aujourd'hui. Il a aussi fait une mention spéciale du laboratoire de technique auquel les corps de police locaux ont de plus en plus recours et qui fait un travail remarquable.

M. Hoover a rendu un hommage spécial à M. Barron Collier qui a contribué à amener une plus étroite coopération entre la police des différents pays. Il a prédit que le jour n'est pas loin où un bandit pourra voler une banque à New-York, aujourd'hui, et dîner à Paris le lendemain



● Cette statue de bronze du commandant en chef de l'expédition antarctique, l'amiral Robert E. Peary, découvreur du pôle nord, a été élevée avec de l'acier recueilli dans les écoles du comté de Cambria, en Pennsylvanie. Elle a été inaugurée récemment par Mme L. Stafford, fille de l'amiral, et par ses fils Peary, à Cresson.

BOURSE DE NEW-YORK

seurs fournies par ABBOTT, PROCTOR & PAINE.
1, rue Notre-Dame ouest - - - Montréal

1937		Stock et div.		Ventes		Cnse		1938	
Bas	Taux en %	en 100%	Haut	Bas	Ciel net	en 100%	Haut	Bas	Taux en %
45	Acme Steel 14	57	57	57	+2 1/2	57	57	57	57
	Acme Steel 14	57	57	57	+2 1/2	57	57	57	57
	Acme Steel 14	57	57	57	+2 1/2	57	57	57	57

Stock et div	Ventes				
Taux en %	en 100s	haut	Bas	Ciot	net
Lambert Co 12	1	16	16	16	inch
Lee Dub & Tine 1 60	2	142	132	14	1 1/2

53	AGains Corp	7	11%	11%	11%	-	24
52	Air Reduction	23	61	59%	59%	-2	24
1	Alleg Corp	23	1%	1%	1%	-	43
159	Allied Chem'l	30	16%	15%	15%	-7	21
10	Allied Mills	5	16	15%	16	+	79
54	Allis-Chalm	27	46%	44%	44%	-	

Lee Rubber & Tire Co.	14	19%	19%	19%	— 3%
Lehigh Valley	14	8%	7%	7%	— 1%
Lehman Corp (2 1/2)	18	68%	27%	27%	— 13%
Lehn & Fink 1 1/2	1	12	12	12	inch.
L-O-F Glass 4 1/2	20	49%	46	46	— 18%
L-O-F Service 2 60	7	26%	26	26%	— 1%

59	Amerada #2	7	65 1/2	63	63	-2	29
52 1/2	Am Ag C Del 8.25	2	64 1/2	64	64	+4	114
10	Am Bank Note 1.15	13	16	15 1/4	15 1/4	- 3/4	26 1/2
28	Am Brake Sh 3.50	9	43	40	40	- 3	87 1/2
79 1/2	Am Can 5	17	92	89 1/2	82 1/2	inch	84

Life-Saver 200	1	26 1/2	26 1/2	26 1/2	—	1 1/2
Lily & Myers B 6	1	86 1/2	86 1/2	86 1/2	—	1 1/2
Lily-Tulip Cup 1 1/2	2	18 1/2	18 1/2	18 1/2	+	1 1/2
Liquid Car 1.80	5	19 1/2	19	19	+	1 1/2
Loews Inc T 1/2	79	65	62 1/2	62 1/2	—	1 1/2
Loftland Co 1 1/2	10	18 1/2	18	18	—	1 1/2

15 1/4	Am Car * P.25	15	23 1/4	21 1/4	21 1/4	- 1 1/4	23 1/4
90	Am Chicle 6.50	1	97	97	97	+ 2	99
8 1/4	Am Com Ale * .50	6	13 1/4	12 1/4	13	inch.	28 1/4
12 1/4	Am Crystals 3.25	3	17	17	17	inch.	66 1/4
2 1/4	Am & Fgn Pow	37	4 1/4	4 1/4	4 1/4	- 1 1/4	58 1/4

1 1/2	Louis & Nash 6 1/2	3	62	60	60	inch
1 1/2	Louis G & E A 1 1/2	3	19	18 3/4	19	+ 1
1 1/2	Mack Trucks 1 1/2	20	20 1/2	24	24 1/4	— 3/4
1 1/2	Macy Co 2 1/2	18	26 1/2	34 1/4	34 3/4	+ 3/8
1 1/2	Mason Cannon 2 1/2	11	26 1/2	24 3/4	25 1/4	— 1/4

33%	Am H Prod 250	1	37	37	37	+1%	68
6%	Am Int Corp 40	8	8 1/2	7 1/2	7 1/2	inch	41%
1%	Am Ice	7	2	1 1/2	1 1/2	inch	66 1/2
14%	Am Loco	13	21 1/2	20	20 1/2	-1 1/2	42 1/2
53%	Do priv 2	4	66 1/2	64 1/2	66 1/2	+1 1/2	42 1/2
	Do M & E 4 1/2	11	14	13 1/2	13 1/2		

1/2	Mathieson Alk 11 1/2	9	25 1/2	24 1/2	25 1/2	+	1 1/2
1/2	May Dept Str 4 1/2	5	45	44	45	+	2
1/2	McIntyre Pore 32	2	217 1/2	21	24	—	1 1/2
3/8	McKeespt T P 61	6	24 1/2	24	24	—	1 1/2
1/2	McK & Co's 1	6	15 1/2	14 1/2	14 1/2	—	1 1/2

19	Am M & Supply	11	14	78%	13%	—	34%
26	Am Metals	16	33%	33%	—	26%	
3	Am Power & Lt	87	6%	5%	5%	35%	
31	Do 6 priv 6	6	44	42%	42	—	34
26	Do 5 priv 5	7	38	37	37	—	9%
94	Am Radiator	76	13%	12%	12%	—	24%

5	Meat Corp.	27	19%	19%	19%	—	19%
5	Miami Copper	27	9%	8%	8%	—	8%
14	Mid-Cot-Pete 1 1/4	7	26%	26%	26%	—	26%
14	Mission Corp 1.45	2	18%	18%	18%	—	18%
14	M K Tex R R	9	3%	3%	3%	—	3%
14	Do. do. do. A	7	11%	10%	10%	—	10%

49	Am Rollm M 2.55	87	25%	24	24	—	—	—	61
49	Am Snelting 6.25	163	37%	55%	56	—	—	—	61
49	Am Steel 2.75	10	24%	33%	33	—	—	—	107
14	Am Sugar 12	2	33%	33%	33	—	—	—	69
14	Am Sunnata 2.50	1	18%	18%	18	—	—	—	69
14	Am Tel & Tel 19	47	136	151	151	—	—	—	26
14	Am Tobacco	16	74	74	74	—	—	—	20
63	Do B 15	16	74	74	74	—	—	—	20
14	Am Water W 30	36	124	114	114	—	—	—	21
49	Am Wood 1.50	1	6	6	6	—	—	—	21
50	Do priv 4	15	25%	28	38	—	—	—	21
34	Am Zinc Ltd	45	63	63	63	—	—	—	26
24	Anacanda 1.55	311	31	14	14	—	—	—	25
24	Anchor A 1.60	1	14	14	14	—	—	—	25
4	Armour III 70	60	25%	74	74	—	—	—	14
4	Assos Div Gds	10	24	24	24	—	—	—	14
4	Atchison	10	24	24	24	—	—	—	14
18	Atl Coast Line 1	9	27%	26%	26%	—	—	—	14
18	Atl Refl Co 11	20	23%	23%	23	—	—	—	15
7	Atlas Corp 30	10	24	24	24	—	—	—	272
7	Auburn Main Street 4	15	14	14	14	—	—	—	84
34	Aviation Corp	11	4	3	3	—	—	—	14
4	Baldwin et	27	94	84	84	—	—	—	26
4	Balt & C	27	94	84	84	—	—	—	26
10	Barnesdall 1	58	124	144	144	—	—	—	10
8	Bendix Avia 1.25	4	15%	124	13	—	—	—	10
37	Best & Co 2.50	1	24	24	24	—	—	—	102
4	Bethlehem 1.50	194	40%	40%	40	—	—	—	102
9	Blaw Knox 1.20	22	13%	12%	12	—	—	—	28
16	Boeing Air	78	23%	21%	21	—	—	—	28
17	Borden's Co 11.60	80	21%	20%	21	—	—	—	28
24	Borg Warner 11	65	26%	32%	32	—	—	—	28
18	Bridges Mig 4.50	51	28%	28	28	—	—	—	64
18	Buckley Air Tr 2.50	11	24	23	23	—	—	—	64
19	Bklyn Un Gas 3.00	11	24	23	23	—	—	—	64
6	Brans Blake 50	8	11	10	10%	—	—	—	102
4	Budd Mfg Co	4	8	8	8	—	—	—	102
16	Budd Wheel 40	20	6%	6	6	—	—	—	102
15	Burroughs Ad 140	77	23%	20%	21%	—	—	—	102
6	Byers A 30	10	27	10	10	—	—	—	102
4	Calu & Hec 1.25	41	94	84	84	—	—	—	26
9	Canada Dry	26	13%	12%	12	—	—	—	32
6	Canada Pacific	9	109	105	105	—	—	—	32
4	Cane J 1.50	22	61%	60%	60	—	—	—	31
5	Carpenter Tr 2.50	12	61%	60%	60	—	—	—	31
17	Celaneese Corp 2.75	28	25%	25%	24	—	—	—	31
4	Chemical Bank 1.50	9	47%	47%	47	—	—	—	24
41	Ches Corp 55	9	47%	47%	47	—	—	—	24
21	Ches & Ohio 7.50	42	40%	39	39	—	—	—	24
1	Chit & Co 1.50	6	2	2	2	—	—	—	10
1	Do priv	6	2	2	2	—	—	—	10
1	Chicago N W	9	2	2	2	—	—	—	47
1	Chl R & P	1	14	14	14	—	—	—	47
1	Clude Co 1.50	1	14	14	14	—	—	—	47
52	Chrysler 12.50	655	72%	67	69	—	—	—	47
93	Coca Cola 1.50	11	114	113	112	—	—	—	20
8	Colgate Palm 75	13	12%	11%	11	—	—	—	48
4	Colgate Palm 75	9	32	32	32	—	—	—	48
76	Colman Carbon 7	13	86	82	82	—	—	—	14
4	Colias & Ed 45	8	83	83	83	—	—	—	27
1	Com Electric 1.50	11	16	15%	15	—	—	—	27
1	Com Credit 6.50	15	46%	46	46	—	—	—	51
5	Com Solvents 30	9	9	9	9	—	—	—	51
1	Com & South	86	26	25	25	—	—	—	51
21	Congol Nac 2.15	5	26	23	23	—	—	—	58
4	Cons Cigars	3	74	74	74	—	—	—	34
22	Cons Ed's N Y 2	207	264	248	248	—	—	—	34
1	Cons Oil 1.50	1	24	24	24	—	—	—	24
10	Container Corp 11.20	41	174	16	16	—	—	—	60
39	Cons Inv Tr 5.25	13	49%	49	49%	—	—	—	187
7	Cont Bak A	18	13%	12	12	—	—	—	23
4	Cont Bak B	18	13%	12	12	—	—	—	23
41	Cont Can 4	8	49%	48	48	—	—	—	112
2	Cont Diamond 2	2	11	11	11	—	—	—	49
23	Cont Inds 1.10	2	29	28%	28	—	—	—	49
7	Cont Motors	1	14	14	14	—	—	—	49
24	Cont Prod 7.50	75	32%	31	31	—	—	—	49
4	Corn Oil Ref 3.75	15	54%	53%	53	—	—	—	28
27	Crane Co	7	34	33	33	—	—	—	16
27	Crown Cork 5	5	38	37	37	—	—	—	16
21	Crown Cork 25	7	34	33	33	—	—	—	16
21	Cruible Steel	16	32	30	30	—	—	—	80
2	Cuban Ann Sug	14	54	5	5	—	—	—	76
16	Cudwary Pack 2.50	32	18%	18%	18	—	—	—	61
8	Curtiss Tr	46	69	68	68	—	—	—	27
8	Curtiss Wh A 50	12	13%	11%	11	—	—	—	61
68	Deere & Co 2	26	82%	77	77	—	—	—	20
4	Deere & Co 2	26	82%	77	77	—	—	—	20
5	DeLack & W	22	9%	8%	8	—	—	—	28
98	Detroit Edison 6	2	100	100	100	—	—	—	16
18	Diamond Match 1	6	22	21%	21	—	—	—	65
2	Dint Sec 1.50	1	24	24	24	—	—	—	21
35	Dome Mines 4.50	5	41%	40%	41%	—	—	—	16
26	Douglas Air	103	34%	34	32	—	—	—	15
1	East Ford N 6.25	15	15%	15%	15	—	—	—	21
145	Eastman Kod 7.55	5	162%	163	163	—	—	—	21
15	Eastman Kod 3.25	17	25%	24	24	—	—	—	29
15	Eastman Kod 3.25	17	25%	24	24	—	—	—	29
15	Elect Auto Lt 2.80	147	25%	23	23%	—	—	—	17
6	Elect Ind 40	22	11%	10%	10	—	—	—	100
6	Elect Pow & Lt	229	11%	10%	10%	—	—	—	100
27	Do priv	12	42	40	40	—	—	—	19
27	Elect S 1.25	15	25%	25	25	—	—	—	111
3	Eng Pub Serv	5	64	5%	5%	—	—	—	28
4	Erle R 11	9	9%	9	9	—	—	—	28
84	Do priv	5	13%	12%	12%	—	—	—	28
23	Exelon 300 2.25	13	23%	22%	22	—	—	—	91
22	Fidelity Pl 1.80	10	23%	22%	22	—	—	—	91
16	Frest T & R 2.50	10	23%	22%	22	—	—	—	91
30	First Nat Stor 3.50	2	36	35%	35	—	—	—	46
18	Haater 1.50	2	36	35%	35	—	—	—	46
18	Free T Sulphur 1.25	11	23%	20%	21	—	—	—	46
38	Gen Ann Tran 2.75	7	42	41	42	—	—	—	17
5	Gen Baking 95	15	4%	4%	4	—	—	—	93
1	Gen Bronze	12	12%	11%	12	—	—	—	137
14	Gen Cable A	1	25	25	25	—	—	—	134
14	Gen Cable B	1	25	25	25	—	—	—	134
34	Gen Electric 1.95	173	42%	40%	41	—	—	—	72
28	Gen Food 2.45	23	33%	32%	32	—	—	—	72
31	Gen Motors 3.75	401	46%	46	46	—	—	—	72
18	Gen Refract 3.75	17	28%	27%	28	—	—	—	105
8	Gillette 1.25	53	10%	10%	10	—	—	—	126
13	Gladstone 1.50	40	20%	19%	19	—	—	—	126
16	Goodrich 2	40	20%	19%	19	—	—	—	126
3	Goodyear 1.50	59	23%	21%	21	—	—	—	74
3	Gotham H 50	113	54	54	54	—	—	—	25
2	Graham 1.50	113	54	54	54	—	—	—	25
3	Granby C 814	5	4%	4%	4	—	—	—	18
2	Grant-W 2.40	4	30	29%	29	—	—	—	18
23	Griffin 1.50	13	34	33	33	—	—	—	11
23	Grt Nor Ry priv	181	29%	26%	27%	—	—	—	1
23	Grt West 3.75	3	29%	29	29	—	—	—	1
23	Greyhound 1.50	3	29%	29	29	—	—	—	1
18	Hend Walker 2.50	15	25%	24%	24	—	—	—	1
105	Hercules Pwd 6.50	1	135	135	135	—	—	—	1
3	Hiram Walker 1.2	8	39	38	38	—	—	—	1
11	Hood & B 1.85	13	13	13	13	—	—	—	1
4	Houston Oil	67	8%	7%	8	—	—	—	1
4	Hudson Sound 6	12	53	49	49%	—	—	—	1
4	Hudson Motors	12	53	49	49%	—	—	—	1
3	Ind Cent R 40	12	13%	12	13	—	—	—	1
5	Ind Ref 1.41	5	8	7%	7	—	—	—	1
16	Ind Rayon 2.42	45	25%	23%	25%	—	—	—	1
6	Indand Ref 6.25	9	25%	24%	24	—	—	—	1
1	Inspiration	46	12	10%	10%	—	—	—	1
1	Interboro	5	4%	4%	4	—	—	—	1
6	Interlake Inc 1.50	81	13	13%	13	—	—	—	1
13	Int Bus 1.50	2	140	130	130	—	—	—	1
63	Int Harvester 4	194	78	74	74	—	—	—	1
3	Int Hyd EIA	63	6%	6	6	—	—	—	1
3	Int Mining 1.50	63	6%	6	6	—	—	—	1
39	Int Nickel Ltd 1.50	179	47	44%	43%	—	—	—	1
7	Int Pap & P Nv	10	11%	10%	10	—	—	—	1
36	Do priv Nv	89	47%	43	43%	—	—	—	1
30	Int Shor	1	10%	10%	10	—	—	—	1
4	Inter Tel & Tel	62	6%	6%	6	—	—	—	1
7	Johns-Manville 1.4	25	86%	81%	85	—	—	—	1
14	Kayser Julius 2.5	9	7%	7%	7	—	—	—	1
30	Kennecott 2.85	135	36%	34%	35%	—	—	—	1
16	Kroger S 1.15	14	17%	17	17	—	—	—	1
14	Kroger G B 1.60	15	18%	18%	18	—	—	—	1

PROFESIONNELLES

COMPTABLES

LARUE & TRUDEL
COMPTABLES AGRES
(Chartered Accountants)

J. Arthur Latham, C.A.	Maurice Charlier, C.A.
A. Emile Boncompagni, C.A.	Joan Paul Gaultier,
Maurice Boncompagni, C.A.	Jacques LaRo, C.A.
Alfred Boncompagni, C.A.	Leslie F. Healy, C.A.
Paul Hunt, C.A.	Malcolm Chapman, C.A.
Dallard Hunt, C.A.	Paul E. Brunst, C.A.
R. A. Woodson, C.A.	

INGÉNIEURS CONSEIL

LES INGENIEURS ASSOCIES LIMITEE
10 QUEST. RUE ST-JACQUES - MONTREAL
PLATEAU 3451-3452 - EDIFICE THEM

CHIMISTES
MILTON HERSEY CO.

LIMITED
Chimistes, Ingénieurs, Inspecteurs
Essai et inspection des matériaux
Généralistes miniers et métallurgie
exp. - rue St-Antoine - HACHOY

DR PREVOST SPECIALIST

Des Hôpitaux : PARIS-LONDRES-NEW YORK
Maladies Sexuelles - Urinaires - Vénériennes
Affections du Sang et de la Peau
CLINIQUE PRIVÉE

M.D.A.M.
Ancien Moniteur à la Clinique Urologique
de Necker à Paris

Traitement discret, rapide et sûr.
CLINIQUE ABSOLUMENT PRIVÉE

ELU VICE-PRESIDENT

Marcel CLEMENT

2500 Hardside	2 1/4	%	1%	Haut — 1937	187 81	158 45	215 35	Can Oil Companies Ltd.	09 1/2	15
2500 Heward	2 1/4	%	1%	Gas — 1937	116 63	96 37	97 50	Javire Petroleum Corp. Ltd.	22	12
5 Hoyville	3 1/2	%	1%	Haut — 1936	162 21	166 78	199 04	East Petroleum Ltd.	18	28
2500 Sheep Creek	86	%	1%	Gas — 1936	125 72	118 97	123 59	Crest Crest Oil Co. Ltd.	09 1/2	14
1500 United Oils	1 84	%	1%	Haut — 1936	125 72	118 97	123 59	Pikestone Petroleum	12	12
2500 Vidsitt	2 1/4	%	1%	Gaz — 1936	97 90	96 70	107 71	Foothill Oil & Gas Co.	06	22
2500 Waverly Tangle	3/4	%	1%					Houston Pet Ltd	26	26
1166 Wesko	12	%	1%					Homestead Oil & Gas Co	26	30
2500 West Plains	2 1/4	%	1%					Bunter Valley Oil op war	26	30
2500 Whitewater	2 1/4	%	1%					Lowers Petroleum Ltd	06	17
2500 Prairie Roy	18	18 1/2	18					McDougall Secur Exp	66	17
Ventes totales:	158,870.							Monarch Royalties Ltd	26	29
*—Cotations au lots.								Norden Corp. Ltd.	26	29

Au marché de l'argent		Dividendes déclarés	
L'Argent à terme a marqué le bas		Blue Ribbon Corporation, 50 cents	
sur le Canadian Common Exchang		par action privilégiée, payable le 1er	
Les cours se retrouvent sans chan-		novembre aux actionnaires inscrits le	
gement ou en gain allant à cinq poin-		25 octobre.	
t. Offre ne lit comme suit: octobre, 44,50;		Helding-Corticeil, 1 1/4 % par action	
décembre, 44,50; décembre, 44,50; mars,		privilégiée et 1 % par action ordinaire,	
42,95; mai, 42,70.		payables le 2 janvier aux actionnaires	
		inscrits le 15 décembre; ex-dividendes	
		le 11 décembre.	
		Canada Iron Foundries Limited, 1 1/4 %	
		par action privilégiée pour le semestre	
		terminé le 30 juin, payable le 15 no-	
		vembre aux actionnaires inscrits le 23	
		octobre; ex-dividende le 23 octobre.	

Réunion annuelle	
La Lake of the Woods Company tien-	
dra sa réunion annuelle à 2 h. 30 cet	
après-midi à Montréal.	

Une guerre mondiale est déclarée contre le crime

"Le jour n'est pas loin où un bandit pourra voler une banque, un jour, à New-York, et dîner paisiblement à Paris, le lendemain de son forfait"

Le chef des "G-Men"

"Le jour n'est pas loin où un bandit pourra voler une banque à New-York, un jour, et dîner paisiblement dans un chic restaurant de Paris, le lendemain de son forfait. Il sera donc strictement nécessaire, alors, de resserrer de plus en plus la coopération qui existe déjà entre les divers corps de police des différentes parties du monde..." Ainsi s'exprimait, hier, M. John-Edgar Hoover, directeur du bureau fédéral des enquêtes dans le département de la justice des États-Unis, à une séance du congrès mondial de la police, qui s'est ouvert lundi matin dans la métropole, pour se terminer, hier soir, par le départ des délégués pour Washington.

Plusieurs études des plus importantes furent faites, hier matin, à l'hôtel Mont-Royal, devant les nombreux congressistes venus de toutes les parties du monde. Tous ceux qui adressèrent la parole, délégués des principales villes du Canada, des États-Unis et de l'Europe, exprimèrent la nécessité absolue de bien équiper des hommes de choix pour leur confier la mission de protéger les citoyens dans cette véritable guerre que la police fait au crime toujours grandissant dans les divers pays du monde.

Deux résolutions à l'effet d'établir une entente entre les différentes villes, pour l'usage de la radio dans la lutte contre le crime, ont été proposées, à la session d'hier, par M. Charles-A. Wheeler, surintendant de la police de Bridgeport, Conn. Celui-ci a demandé aux membres réunis en congrès de se prononcer en faveur de l'extension de la radio-police, non seulement d'une façon interurbaine, mais aussi internationale. Il a demandé, aussi, la création d'une commission spéciale chargée de l'étude de l'utilisation de cette nouvelle arme efficace de la police.

Le brigadier général D.-C. Draper, chef de la police de la ville reine, a critiqué les nombreux abus qu'on fait actuellement de la liberté sur parole. Il a déclaré que les autorités doivent posséder une certaine compétence avant d'entreprendre des réformes dans une sphère quelconque et que, par conséquent, les hommes dont la spécialité est de combattre le crime dans toutes ses sphères sont mieux qualifiés que certains autres

pour créer des réformes efficaces dans l'administration de la justice en général. "Malheureusement", dit-il, "trop de personnes se laissent entraîner par les criminels et finalement interviennent en leur faveur".

M. Barron Collier, président du comité consultatif de l'association internationale de la police, a déclaré que, lorsqu'il fut nommé commissaire, il ne connaissait absolument rien de ce qui concerne le problème de la prévention des accidents. Il eut l'idée cependant d'attaquer cet immense problème d'après une méthode commerciale. Il obtint donc une entrevue avec M. John D. Rockefeller et celui-ci mit à sa disposition son meilleur statisticien. Au lieu de donner des ordres au public, il s'efforça de créer l'impression que chacun observait les règlements de la sécurité. Il obtint le résultat que les 11,000 agents de police de la métropole des États-Unis devinrent bientôt de véritables agents de sécurité.

Le chef des "G-Men"

"Je sais que je parle au nom de tous les délégués au congrès international de la police en disant combien nous avons apprécié la bienvenue qui attendait tous les visiteurs dans le Dominion du Canada", a déclaré M. John-Edgar Hoover, directeur du Bureau fédéral des enquêtes, dans le département de la Justice des États-Unis, au début du discours qu'il a prononcé, hier. "Nous sommes certainement venus dans un bon endroit pour discuter nos problèmes car, ici, nous savons que nous sommes entourés de toute la protection d'une nation qui, à cause de son respect de la loi et de la grande efficacité de sa police, s'est acquise une réputation mondiale."

M. Hoover a ensuite affirmé que cette réputation est l'heureux résultat de certains facteurs qui brillent malheureusement par leur absence dans certaines autres parties de l'Amérique. Il a ensuite expliqué combien le travail de la police est difficile aux États-Unis où les bandits établissent leurs repaires dans un Etat et vont perpétrer leurs exploits dans les Etats voisins pour revenir ensuite se réfugier là où la

(Suite page dix)

Séance spéciale du conseil municipal vendredi après-midi

Cinq items sur l'ordre du jour
concernent les secours directs. — Emprunt de \$2,500,000

L'ordre du jour

La séance spéciale du conseil a été finalement convoquée hier après-midi pour vendredi après-midi à 3 heures. Le comité exécutif a fait remettre de l'ordre du jour l'item concernant la nomination des cinq membres du bureau de révision.

Les cinq premiers items sur l'ordre du jour concernent les crédits votés pour les secours directs. Le premier item est à l'effet de voter le crédit demandé par le surintendant de la division de l'assistance-chômage pour les secours directs du mois de novembre.

Les items Nos 2, 3 et 4 sont à l'effet de voter des crédits supplémentaires pour les mois d'août, de septembre et d'octobre. Il s'agit de trois montants, \$50,000 pour le mois d'août, \$80,000 pour septembre et \$109,000 pour octobre, que le gouvernement provincial avait refusé de permettre à la ville d'emprunter. A la suite de démarches des autorités municipales auprès du gouvernement provincial, celui-ci est revenu sur sa décision et la ville est maintenant autorisée à emprunter ces sommes. Il semble que le gouvernement provincial soit décidé à payer sa part des secours distribués aux catégories de chômeurs qui les ont. MM. Tremblay et Bilodeau ont fait rayer des listes.

L'item No 5 est à l'effet d'autoriser le service des finances à émettre des obligations ou à contracter un emprunt pour une somme globale de \$2,500,000 pour payer les emprunts temporaires contractés mensuellement pour les secours directs.

L'ordre du jour comprend, ensuite, toute la série des rapports et motions qui dorment sur l'ordre du jour depuis quelques semaines, voire quelques mois. Il y a le rapport du comité exécutif transmettant un rapport du greffier en réponse à une résolution du conseil concernant les employés destinés ou engagés au département de la Carte d'identité.

Vient ensuite les deux projets de modification des règlements 1383, concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Delorimier, et 695, concernant la fermeture à bonne heure de certains établissements de commerce.

Puis, il y a le rapport du comité exécutif concernant l'expropriation nécessaire pour l'agrandissement du marché Bonsecours. Ensuite pour une motion présentée à la dernière séance, concernant les employés du département de la carte d'identité.

Suit le rapport accordant le contrat pour la construction de l'école Henri-Julien. Ce rapport fut présenté à la dernière séance, mais la délibération en fut remise à la deman-

(Suite page dix)

Banquet en l'honneur de l'échevin Hogan

Il y aura ce soir, à 7 h. 30, un banquet donné en l'honneur de l'échevin Frank-L. Hogan, du quartier St-Gabriel, membre du comité exécutif, à l'occasion de sa nomination à la présidence de la National Boxing Association. Le banquet sera donné dans la salle de l'école St-Jean-l'Évangéliste, 2339, rue Centre.

Rapport financier sur les travaux de secours de Lachine

Les travaux ont coûté environ \$10,000 par semaine jusqu'à maintenant

Veto maintenu

Le relevé des dépenses pour travaux de secours au chômage, à Lachine, est plus que satisfaisant quant à la moyenne dépensée en salaires aux nécessiteux. Le directeur général de la finance de la ville de Lachine, M. René Laberge, a présenté aux membres du conseil, lundi soir, un relevé détaillé qui montre que la moyenne de dépenses de \$10,000 par semaine a été maintenue. De fait, pour la période du 14 juillet au 20 du courant inclusivement, soit 14 semaines, le montant total dépensé s'élève à \$140,227.29. Il est à remarquer qu'un montant de \$26,648.13 seulement a été dépensé en matériaux soit environ 23 p. c. du montant payé en salaires. Une somme totale de \$5,927 a été accordée aux personnes qui sont incapables de travailler ou aux veuves. Ces allocations ont été distribuées par les sociétés de bienfaisance de la ville grâce au système établi par S. H. le maire Carignan qui est l'auteur du plan de travaux par lequel les propriétaires de Lachine obtiennent des améliorations pour leur ville au lieu de payer des sommes fabuleuses en secours directs. Nous publions plus bas un résumé du rapport de M. Laberge. L'on remarquera qu'il y est fait mention de deux projets, dont le premier, le projet 37-11 provient de sommes votées par les gouvernements fédéral et provincial tandis que le second, projet P.M. 6, est exécuté grâce aux sommes déboursées par le provincial et par la municipalité de Lachine.

Projet 37-11, période du 14 juillet au 25 août 1937: Salaires, secours, \$39,209.58; salaires non-sec. et transport, \$7,045.94; Matériaux: \$14,185.19; allocation, assistance Publique, \$2,711.50.

Projet P.M. 6, période du 25 août au 20 octobre, 1937:

(Suite page sept)

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL AU KIWANIS ST-LAURENT



Le Club Kiwanis St-Laurent avait comme hôte d'honneur, hier midi, à son déjeuner hebdomadaire à l'hôtel Queen's, le recteur de l'Université de Montréal, qui a exposé le problème de l'institution universitaire canadienne-française. Ci-haut, de gauche à droite, le juge Fabre-Surveryer, M. Léon Lorrain, chef de la publicité de la Banque Canadienne Nationale; M. A. Mailhot, directeur de l'école Polytechnique; M. Tom Collins, le nouveau président du Club; M. Xavier Charles, vice-consul de France; M. René Morin, président de la Chambre de commerce de Montréal; M. R. Dagenais, de la Société St-Jean-Baptiste; M. Armand Dupuis, président de la Commission scolaire; et M. S. A. Beaulne, directeur du Club. (Photo CANADA)

M. Laurent Beaudry à la tête de la délégation canadienne au congrès de la radiodiffusion

Ottawa, 26. (P.C.) — Conduite par M. Laurent Beaudry, assistant du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, la délégation canadienne à la conférence inter-américaine régionale de la radio quittera Ottawa demain après-midi. Cette conférence aura lieu à La Havane et commencera le 1er novembre. M. Beaudry était aussi à la tête de la délégation canadienne à la dernière conférence inter-américaine de la radio qui eut lieu à Mexico.

M. C.P. Edwards, directeur du service aérien, au ministère des Transports, ancien directeur du service de la radio, dirigera la division technique de la délégation canadienne.

M. Augustin Frigon, de Montréal, vice-président de Radio-Canada, fera aussi partie de la délégation, ainsi que MM. Donald Manson et K.A. MacKinnon, de Radio-Canada également.

Le bureau de révision ne sera pas nommé vendredi

NEUF CONDAMNATIONS A MORT EN RUSSIE

Moscou, 26. (P.A.) — Quatre hommes ont été condamnés à mort aujourd'hui, après avoir été trouvés coupables d'avoir empoisonné des vaches laitières. Dans l'est de la Sibirie, de même, quatre personnes, passées devant le peloton d'exécution. On a démontré qu'elles s'étaient livrées à des actes de sabotage.

Un autre homme enfin a été condamné à la peine capitale à Dagestan.

Le travail de la Société amicale des aveugles

Cette société a tenu sa 4e assemblée annuelle hier soir au Mont-Royal

M. H.-A. Meilleur

La Société amicale des aveugles tenait hier soir, à l'hôtel Mont-Royal, sous la présidence de Me J.-C.H. Langlois, sa quatrième assemblée annuelle. En l'absence du secrétaire, M. Mondor, M. Langlois fit la lecture du rapport de la dernière assemblée annuelle. Beaucoup de dames patronesses de la Société assistaient à l'assemblée. Les directeurs, MM. Langlois et Meilleur, se plurent à remercier M. Jean-C. Lallemand, bienfaiteur de la Société, ainsi que M. Jean Martineau, c.r., et l'hon. Gilbert Layton qui, par son intervention auprès du gouvernement provincial, a fait obtenir à la Société un octroi de mille dollars. On observa une minute de silence en l'honneur de M. G.-H. Robichon, maire des Trois-Rivières, décédé au cours de l'année. M. Robichon était directeur honoraire de la Société.

Après que M. Henri Schneider eut fait la lecture du rapport financier pour l'année se terminant le 31 juillet dernier, M. Langlois fit une courte allocution. "La Société amicale des aveugles, dit-il, semble entrer dans une meilleure période. Nous avons fait des démarches auprès du gouvernement. Nous tendons la main non pas pour nous mais pour nos protégés. Je ne saurais oublier la collaboration de l'hon. M. Layton qui a intercédé pour nous à Québec. Nous sommes satisfaits de ce don, nous cherchons à avoir un peu plus. Ce qu'il y a à remarquer, c'est que l'oeuvre a été reconnue en haut lieu et qu'elle fait du bien. S'il est enrayé de toujours tendre la main, nous le ferons quand même, pas pour nous, mais pour ceux qui comptent sur nous."

M. Meilleur parla du problème de la cécité et des nombreuses difficultés auxquelles l'aveugle est en butte pour travailler et gagner sa vie. C'est grâce à un organisme comme la Société amicale des aveugles que les personnes privées de la vue peuvent trouver quelque réconfort.

M. Jean Lallemand loua le travail accompli par les dames patronesses et leurs collaborateurs, qui prennent sur leurs heures de loisir pour venir en aide aux aveugles. M. Martineau parla dans le même sens et insista plus particulièrement sur le fait que le but primordial de la Société amicale des aveugles n'est pas simplement de faire la charité à l'a-

(Suite page dix)

Des propriétaires opposés à un mode d'expropriation

Le président d'Haïti est fait grand-croix de la Légion d'honneur

S. E. M. Sténio Vincent, président de la république d'Haïti, vient d'être fait grand-croix de la Légion d'honneur par M. Albert Lebrun, président de la république française. M. de Lens, ministre plénipotentiaire de France à Port-au-Prince, remettra lui-même l'insigne de la Légion d'honneur à M. Vincent dans quelques jours au palais de la présidence.

Un pèlerinage au monument David dimanche prochain

Le Club L.-O. David rendra hommage au biographe des patriotes de '37

Délégations

Dimanche après-midi, à 3 heures, aura lieu un pèlerinage du souvenir au monument L.-O. David, au cimetière de la Côte-des-Neiges, sous les auspices du Club L.-O. David des femmes libérales de Montréal.

C'est pour rendre hommage au biographe et à l'historien des patriotes de '37 que l'on prend cette initiative. On déposera des fleurs sur la tombe de cet écrivain. A cette occasion, des éloges du défunt seront prononcés par M. Liguori Lacombe, député des Deux-Montagnes aux Communes, et par M. Marcel Rainville, petit-fils de feu L.-O. David.

Les participants sont priés de se rallier sur le plateau de la chapelle du cimetière. En plus des délégations que diverses sociétés montréalaises enverront à ce pèlerinage, le Club L.-O. David compte sur la présence de MM. Agédis Fautoux, Alphonse Raymond, Gordon Scott, Emile Vailancourt, Edouard Tellier, Tancrède Marsil, Thomas Vien, Axelius Denis, Joseph Jean, Irénée Vautrin, C.-J. Arcand, François de Martigny, Chateaugay Perrault, Guy Vanier, Charlemagne Rodier, Roch Pinard, Bernard Bissonnette, Hermas Deslauriers, Hector Perrier, Emile Boucher, J.-A. Francoeur, Alfred Leduc, Vincent Brosseau, Gaspard Fautoux, Elie Beaugrand, Alex Gour, Yves Leduc, Arthur Corbin, Adolphe Perron, Amédée Sylvestre, Gérard Raymond, J. Dion, G. Richer, Ivanhoe Bédelle à la tête d'une délégation du Club Letellier de St-Just.

Lewis se montre très exigeant

Il est probable que ses demandes seront rejetées par William Green

Washington, 26. (P.A.) — Le Comité d'organisation industrielle a posé ici aujourd'hui ses conditions pour faire la paix avec la Fédération américaine du Travail. Il demande un pouvoir si étendu qu'il est maintenant inévitable que ses exigences seront rejetées. S'agit-il d'un ultimatum ou plus simplement d'une suggestion apte à être modifiée? C'est ce que de prochaines négociations vont révéler. Demain d'ailleurs, l'organisme de Green fera lui aussi ses suggestions par l'entremise de ses délégués et l'on verra alors si les deux chefs ouvriers veulent s'entendre. Voici ce qu'a demandé Lewis:

1.—Que la Fédération adopte une politique fondamentale, par laquelle elle s'engagera à adopter les principes d'organisation mis en honneur par le Comité de Lewis pour les ouvriers de la grosse production.

2.—Que la Fédération reconnaisse le Comité d'organisation industrielle comme un organisme autonome allié à la Fédération.

Green s'est empressé de publier un communiqué dans lequel il précise qu'il lui est impossible de faire une déclaration immédiate sur l'attitude de Lewis et qu'il attend des précisions de ce dernier avant d'agir comme il jugera à propos de le faire.

ENQUETE DEMAIN

Me Marcel Faribault, le nouveau commissaire des incendies de la métropole, tiendra demain après-midi, à 2 heures, une enquête sur les circonstances de l'explosion survenue au Paramount Sweets, Limited, 2040 est, rue Beaubien, le 16 octobre dernier. Une vingtaine de personnes furent blessées dans cette explosion, dont six pompiers et deux agents de police. Le sergent détective Trefflé Lebrun, de la cour des incendies, a déclaré que tous les témoins requis étaient maintenant prêts à rendre témoignage.

Partie de cartes à l'école Louis-Joliet

Le maire, M. Raynault, et l'échevin Armand Tailleur, du quartier Préfontaine, assisteront, jeudi soir, à la partie de cartes donnée au profit de la St-Vincent-de-Paul à l'école Louis-Joliet, 2430, rue Darling.

Accusés de vol

Québec, 26. (P.C.) — Adrien Veilleux, âgé de 26 ans, et Flavien Daigle, âgé de 20 ans, accusés d'avoir volé \$34 à M. Odilon Chartier, ont nié leur culpabilité et subiront leur procès jeudi.

Mgr O. Maurault parle du problème de l'Université

"En définitive ce sont les étudiants qui souffrent des misères de l'Université"

Au Kiwanis St-Laurent

Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, qui était hier midi le conférencier du club Kiwanis St-Laurent à l'hôtel Queen's, a analysé avec ampleur les causes du problème complexe de l'institution universitaire canadienne-française; il a défendu le point de vue de ceux qui commencent la construction du nouvel immeuble sur la montagne et il a annoncé les projets dont la réalisation accordera aux étudiants ce à quoi ils ont droit.

Le recteur de l'Université a profité de sa causerie pour remercier le premier ministre de la province de l'octroi accordé à l'Université de Montréal.

Le président du Club a annoncé que la vente annuelle de pommes qui s'est terminée par la Journée des pommes samedi a remporté un plus grand succès que celle de l'an dernier.

Après le dîner M. A. Francoeur, président sortant de charge, a cédé son siège au président élu pour l'année 1938, M. Tom Collins. Les nouveaux directeurs du Club ont choisi comme secrétaire, M. Théo. Legault.

Des aveugles de l'Institut Nazareth, l'une des institutions auxiliaires s'intéresse le Club Kiwanis St-Laurent, ont exécuté un programme de chant qui a été très applaudi.

On remarquait à la table d'honneur outre Mgr Maurault, MM. A. Mailhot, directeur de l'école Polytechnique; René Morin, président de la Chambre de commerce de Montréal; Léon Lorrain, chef de la publicité de la Banque Canadienne-Nationale; le juge Fabre-Surveryer, de la Cour Supérieure; Xavier Charles, vice-consul de France; Armand Dupuis, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal; Philias Paré, ancien président de la Chambre de commerce; et plusieurs membres du Club.

Mgr Maurault

Après avoir décrit les tours merveilleuses et les campus non moins merveilleux des universités américaines, Mgr Maurault ajouta qu'à ces beaux bâtiments et à cet outillage correspond un corps de professeurs nombreux et choisis avec soin. Il fait observer que le peuple américain qui a la réputation d'être matérialiste a en même temps le culte du haut enseignement, et que les provinces du Canada ont suivi, inspirées par le même idéal.

Le recteur aborde ensuite le problème de l'Université de Montréal. "Des que l'autonomie de l'Université fut consommée ceux qui dirigeaient vers 1919 les destinées de l'université Laval de Montréal voulurent faire de l'université de Montréal un centre de culture française. Le succès de la grande souscription populaire les convainquit de la justesse de leurs vues. Ils mirent les vieux bâtiments incendiés en état de recevoir les anciennes et les nouvelles Facultés. Puis, pensant à l'avenir, ils virent grand."

"Visites d'universités, consultations d'experts, conseils de pédagogues, rien ne fut négligé dans l'établissement des plans de la montagne."

(Suite page quatre)

L'expropriation pour l'élargissement de la rue Lachapelle rencontre de l'opposition

Une requête

Un groupe d'une vingtaine de propriétaires riverains du boulevard Lachapelle ont présenté une requête s'opposant au mode d'expropriation auquel les autorités municipales ont l'intention de recourir pour l'acquisition de terrains et d'immeubles en vue de l'élargissement de ce boulevard dont on veut faire un débouché vers le nord. L'entente avec le gouvernement provincial est que celui-ci paiera le coût du pavage si la Ville paie le coût de l'expropriation.

Voici le texte de la requête que ces propriétaires ont fait parvenir aux autorités municipales et provinciales: "Les requérants soussignés exposent respectueusement ceci:

"1.—Qu'un bill de la ville de Montréal sera bientôt présenté à la Législature de la province de Québec, aux fins d'ajouter certains droits et certains pouvoirs à la charte de ladite cité;

"2.—Qu'une clause a été insérée relativement à un projet d'expropriation de la rue Lachapelle, ladite clause pourvoyant à un mode d'expropriation et principalement à la répartition du coût de cette expropriation;

"3.—Que cette clause mentionne plus spécialement que la moitié du coût de cette expropriation serait payée par les propriétaires riverains et résidents de la rue Lachapelle;

"4.—Que l'adoption de cette clause, de même que l'insertion dans le bill de Montréal, aurait des conséquences désastreuses pour tous les propriétaires riverains de la rue Lachapelle et qu'il en coûterait notamment une somme fabuleuse, si ces derniers étaient appelés à payer pour le coût de cette expropriation;

"5.—Que tous les propriétaires riverains soussignés s'opposent énergiquement à ce que cette clause soit adoptée telle que rédigée et à ce

(Suite page quatre)

Hélène Vinet n'est pas encore identifiée en cour

MORT ACCIDENTELLE

Un verdict de mort accidentelle a été rendu par un jury hier, sous la présidence de Me Lorenzo Prince, coroner de la région de Montréal, dans le cas de M. John Ally, 34 ans, domicilié au 01305, rue Charlevoix, qui a été écrasé à mort, lundi après-midi, sous une grue mécanique, alors qu'il était à décharger du charbon sur le quai, près de la rue Desery.

ENQUETE REMISE

L'enquête qui devait avoir lieu, hier matin, en cour du coroner, sur la mort de M. Fortunat Emond, 31 ans, domicilié au 2003, avenue du Grand Tronc qui a perdu la vie, en fin de semaine, boulevard Tascheau, près de Laprairie, a été remise au mercredi 3 novembre prochain.

Le télégraphiste de sir Hubert Wilkins

Sir Hubert Wilkins vient de choisir M. W. R. Wilson, télégraphiste en chef de la Skyline Express, comme son télégraphiste officiel dans sa deuxième expédition, qu'il entreprendra bientôt, à la recherche des aviateurs russes disparus dans l'Arctique. C'est le troisième employé de la compagnie Skyline Express que Sir Wilkins engage pour son expédition.

Pour téléphoner
au "CANADA"
DANS LE JOUR
HARBOR 5131

SOIR, DIMANCHE ET FÊTES:
Police, incendies, accidents... HA. 5131
Sport... HA. 5134
Directeur d'information... HA. 3461
Atelier de composition... HA. 1432
Service d'information... HA. 3507
Rédaction en chef... HA. 8454
Circulation et expédition... HA. 5134